



PhiLab



Cahier de recherche

Ruralité et Philanthropie
Rapport I
Laurence Croteau

Montréal
Juin 2023

philab.uqam.ca



Description du réseau PhiLab

Le réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie (PhiLab), anciennement Laboratoire montréalais de recherche sur la philanthropie canadienne, a été pensé en 2014 dans le cadre de la conception de la demande de financement du projet développement de partenariat CRSH intitulé "Innovation sociale, changement sociétal et Fondations subventionnaires canadiennes". Ce financement a été reconduit en 2018 sous le nom "Évaluation du rôle et des actions de fondations subventionnaires canadiennes en réponse à l'enjeu des inégalités sociales et des défis environnementaux". Depuis ses débuts, le Réseau constitue un lieu de recherche, de partage d'information et de mobilisation des connaissances des fondations canadiennes. Des recherches conduites en partenariat permettent la coproduction de nouvelles connaissances dédiées à une diversité d'acteurs : des représentants gouvernementaux, des chercheurs universitaires, des représentants du secteur philanthropique et leurs organisations affiliées ou partenaires.

Le centre de recherche (Hub) mère se situe dans le centre-ville de Montréal, sur le campus de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM).

Le Réseau regroupe des chercheurs, des décideurs et des membres de la communauté philanthropique à travers le monde afin de partager des informations, des ressources et des idées.

PhiLab Québec

PhiLab Québec joue un rôle distinct au sein du Réseau PhiLab. Non seulement, il est le plus grand des centres régionaux, mais il est également unique en ce sens que son travail s'inscrit dans le contexte francophone et anglophone du Québec. Ses projets de recherche, initiatives et partenariats mettent en évidence la diversité de la culture, de l'expérience et de la stratégie du secteur philanthropique québécois. PhiLab Québec entretient une série de relations à long terme avec des fondations privées, publiques et communautaires de diverses tailles dans la province, et soutient la collaboration entre les bailleurs de fonds, les bénéficiaires et les communautés. Les projets du PhiLab Québec portent sur des questions liées aux injustices sociale, économique et écologique, ainsi que sur le rôle que le secteur philanthropique peut et doit jouer dans la création d'un Canada plus juste et plus équitable. Des recherches concrètes sur les meilleures pratiques, aux travaux théoriques plus critiques sur la philanthropie et le pouvoir, PhiLab Québec s'engage dans un mouvement visant à construire un secteur philanthropique plus démocratique, plus juste et plus collaboratif.

Résumé

Ce rapport de recherche à trois volets est issu d'une collaboration entre l'initiative les Ateliers des savoirs partagés (ASP) et une équipe de chercheurs du Réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie (PhiLab). L'objet de cette collaboration porte sur la réalisation d'une recherche partenariale exploratoire sur le rapport qui existe entre « secteur philanthropique subventionnaire & monde rural » québécois. Le premier volet se penche sur un recensement d'écrits en provenance de la littérature scientifique et d'organisations afin d'effectuer un travail théorique et définitionnel. Les résultats d'une requête récente réalisée auprès de la base de données de l'Agence de revenus du Canada nous permettent ensuite de broser un portrait de la philanthropie rurale québécoise. Le deuxième volet propose une synthèse des entrevues effectuées auprès de répondant·e·s ASP et de fondations. Finalement le troisième volet offre une réflexion sur les options de financement et l'apport de la philanthropie quant à la pérennisation des ASP.

Mots-clés

Philanthropie • ruralité • ASP • pérennisation • fondation • développement local • économie sociale

Abstract

This three-part research report is the result of a collaboration between the Ateliers des savoirs partagés (ASP) initiative and a team of researchers from the Canadian Research Partnership Network on Philanthropy (PhiLab). The purpose of this collaboration is to carry out exploratory partnership research on the relationship between Quebec's «grant-making philanthropic sector and the rural world». The first part of the project involves a survey of the scientific and organizational literature, establishing a theoretical and definitional work. The results of a recent query of the Canada Revenue Agency database are then used to paint a portrait of rural philanthropy in Quebec. The second section offers a summary of interviews conducted with ASP respondents and foundations. Finally, the third section offers a reflection on financing options and the contribution of philanthropy to ASP sustainability.

Key words

philanthropy • rurality • ASP • sustainability • foundation • local development • social economy



Ruralité et Philanthropie

Rapport I

Laurence Croteau

PhiLab-Québec – Équipe ASP-ruralité

Montréal

Juin 2023



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	12
1.0 Éléments d’histoire sur les Ateliers des savoirs partagés	15
1.1 Les ASP 1.0	15
1.2 Les ASP 2.0	16
1.3 Les ASP 3.0	18
1.4 Les ASP dans un avenir proche	23
2.0 Définir la ruralité : un exercice complexe	24
2.1 Notions parentes de la ruralité	24
2.2 Une socio-géographie d’occupation du sol	25
2.3 Postures définitionnelles de la ruralité : entre les approches institutionnelles, culturelles et les représentations des premier·ère·s personnes concerné·e·s	26
2.4 Retour sur les deux approches définitionnelles de la ruralité avancées en début de section à titre d’hypothèse de travail	30
2.4.1 Pour une représentation relative de la ruralité : la notion de paysage	31
2.4.2 Une définition opérationnelle de la ruralité : la variable « non-métropolitaine »	32
2.4.3 Socio-démographie du monde rural	33
3.0 Enjeux des milieux ruraux et politiques publiques de la ruralité	38
3.1 Repères historiques : les politiques publiques québécoises sur la ruralité	38
3.2 La Politique nationale de la ruralité (PNR)	39
4.0 L’innovation sociale : une stratégie porteuse pour le développement local en milieu rural	42
4.1 La justice socio-environnementale	42
4.2 Le principe de durabilité	43
4.3 Limites et freins aux initiatives locales innovantes	43

5.0	La philanthropie en milieu rural	45
5.1	Définir la philanthropie	45
5.2	La philanthropie au Canada	46
5.3	Les modalités philanthropiques de capitalisation	48
5.4	Portrait des fondations philanthropiques canadiennes et québécoises	51
5.4	Philanthropie rurale au Québec	52
5.4.1	Nature du financement des fondations québécoises en milieu non-métropolitain	54
5.5	Raisons ou facteurs expliquant l'iniquité dans la distribution de ressources philanthropiques entre les milieux métropolitains et ruraux	57
5.6	Rôles que pourrait avoir la philanthropie dans des processus de développement territorial rural	59
5.6.1	Rôle financier	60
5.6.2	Rôle de soutien	60
5.6.3	Rôle d'influence en matière d'action publique	61
5.6.4	La philanthropie environnementale	61
5.6.5	Limites de la philanthropie relativement à la cause rurale	62
6.0	Représentations sur le rôle de la philanthropie dans le milieu rural : points de vue de personnes des ASP et de représentant·e·s de fondations québécoises	63
6.1	Représentations de la ruralité	63
6.2	Représentations du milieu philanthropique	64
6.3	Difficultés / Enjeux / Obstacles de la philanthropie en ruralité	65
6.4	Avantages / Bénéfices de la philanthropie en ruralité	66
6.5	Conditions de collaboration ou de partenariat avec des fondations	67
6.6	L'hypothèse de création d'un fonds de dotation ASP	68
6.7	Ouverture relativement à la tenue d'une activité dialogue entre fondations subventionnaires et membres de la communauté ASP	68
6.8	Synthèse	69

7.0	Scénarios financiers en vue d’une pérennisation des ASP	72
7.1	La systématisation et l’évaluation de la démarche ASP	72
7.2	La mobilisation de ressources internes et externes	72
7.3	L’approfondissement d’une réflexion portant sur la capacité endogène des ASP de générer une richesse socialement produite et communalement accaparée	74
7.4	Niveaux et options de financement et l’apport de la philanthropie	76
7.5	Plan d’action à court terme et vision à long terme	81
	Conclusion	82
	Références	83
	Annexe 1 : Les communautés des ASP (2023)	88
	Annexe 2 : Liste de chercheur·e·s associé·e·s aux ASP 3.0	89
	Annexe 3 : Lexique philanthropique	90

Table des matières des tableaux et figures

Tableau 1 : Six définitions du rural utilisées par Statistique Canada	29
Tableau 2 : Population des régions métropolitaines (2021)	33
Tableau 3 : Évolution de la population québécoise de 1981 à 2016	35
Tableau 4 : Différents types de migrations au Québec pour 2015-2016.....	35
Tableau 5 : La politique nationale de la ruralité, vision 2014	40
Tableau 6 : Fondations canadiennes privées et publiques et leurs actifs selon les provinces et territoires (2020)	51
Tableau 7 : Fondations canadiennes privées, publiques et communautaires (2015)	52
Tableau 8 : Portrait du nombre de fondations québécoises et des dons de 2 500\$+ faits en milieu métropolitain et non-métropolitain	53
Tableau 9 : Catégories de fondation en fonction des bénéficiaires ou du type de fondation.....	55
Tableau 10 : Niveaux d'action des ASP et sources potentielles de financement.....	76
Figure 1 : Cartographie des ASP 3.0.....	19
Figure 2 : Fonctionnement des ASP 3.0.....	21
Figure 3 : Neuf types de communautés rurales aux États-Unis.....	28
Figure 4 : La notion de paysage	32
Figure 5 : Proportion des ruraux et des urbains au Québec en 2016	34
Figure 6 : Représentation de trois modèles philanthropiques	50
Figure 7 : Dons (M\$) versés à des projets/organisations localisés à l'extérieur des régions métropolitaines selon la localisation des fondations québécoises et selon leur nature publique ou privée.....	54
Figure 8 : Dons (M\$) de fondations québécoises localisées à l'extérieur des régions métropolitaines versés à des projets/organisations en milieu non-métropolitain selon la catégorie de bénéficiaires ou le type de fondation	56
Figure 9 : Dons (M\$) de fondations québécoises localisées dans une région métropolitaine versés à des projets/organisations en milieu rural selon la catégorie de bénéficiaires ou le type de fondation	56
Figure 10 : Qui est financé aux États-Unis.....	57
Figure 11 : Le clivage dans les capacités de lever du financement philanthropique	58

Figure 12 : Cartographie exploratoire des ressources requises.....	73
Figure 13 : Pour une financiarisation sociale en appui au développement des communautés rurales	75
Figure 14 : Options de financement	77
Figure 15 : Fiche synthèse sur la philanthropie	97

Liste de sigles

ARC	Agence de revenu du Canada
AR	Agglomération de recensement
ASP	Ateliers des savoirs partagés
CLD	Centres locaux de développement
CRISES	Centre de recherche sur les innovations sociales
EDI	Équité, Diversité, Inclusion
FLAC	Fondation Lucie et André Chagnon
HEC	Hautes études commerciales
LIR	Loi de l'impôt sur le revenu
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MRC	Municipalité régionale de comté
NRQ	Nouvelle ruralité québécoise
OBNL	Organisations à but non lucratif
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OLTIS	Organisme de liaison et de transfert en innovation sociale
PhiLab	Réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie
PNR	Politique nationale de la ruralité
PQR	Politique québécoise de la ruralité
PIC	Projet impact collectif
RMR	Région métropolitaine de recensement
RRPV	Régions rurales et petites villes
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
RSO	Responsabilité sociale des organisations
SAC	Service aux collectivités
SADC	Sociétés d'aide au développement des collectivités

TIESS	Territoires innovants en économie sociale et solidaire
TNO	Territoire du nord-ouest
Tel-Uq	Télé-Université
UdeM	Université de Montréal
UdeS	Université de Sherbrooke
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
UQO	Université du Québec en Outaouais

Introduction

Ce rapport est le fruit d'une collaboration entre l'initiative les *Ateliers des savoirs partagés 3.0* (ASP) et une équipe québécoise de recherche du Réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie (PhiLab). L'objectif de la présente recherche vise à sonder la pertinence, d'une part, et la faisabilité, d'autre part, de mobiliser des ressources de la philanthropie subventionnaire québécoise pour soutenir le fonctionnement futur des ASP. L'étude documentera les représentations réciproques des ASP vis-à-vis des fondations subventionnaires québécoises et de celles-ci relativement à la cause rurale. Enfin, l'étude validera ou invalidera l'hypothèse de travail selon laquelle le financement philanthropique représente ou non une avenue pertinente de financement pour une quatrième édition des ASP.

Mise en contexte de l'étude

Depuis le début des années 1950, la ruralité connaît d'importantes transformations. Elle a été traversée par un courant de modernisation visant à assurer une habitation décente du territoire et une bonne qualité de vie pour ses habitants.

Les initiatives locales en milieu rural sont généralement isolées du mainstream urbain. Elles sont peu connues et, d'ailleurs, la diversité du monde rural fait en sorte que ces initiatives se connaissent peu entre elles et n'entrent pas facilement en dialogue les unes avec les autres. Parce qu'elles sont peu reconnues, certaines trouvent difficilement les moyens nécessaires à leur développement et plein déploiement. Somme toute, à l'instar d'initiatives urbaines, elles démontrent beaucoup de créativité, font preuve d'innovation et représentent une source d'inspiration pour l'avenir des territoires ruraux. D'où l'importance de rendre visible la richesse des initiatives rurales, de les voir se réseauter et échanger sur leurs réalités.

La ruralité bénéficie de financements privés, publics et sociaux pour soutenir et appuyer son développement. L'État réalise des financements à partir de politiques publiques et de programmes à finalité territoriale ou sectorielle. Le marché est présent via des investissements de nature entrepreneuriale effectués par du capital national ou étranger. Ces deux acteurs sont dits ou considérés au cœur des grands flux financiers qui alimentent le développement des régions métropolitaines et non-métropolitaines. À ces flux de capitaux, s'ajoute, de façon complémentaire et moins importante, du financement provenant du secteur social, dont celui issu des secteurs de nature philanthropique, syndicale ou religieuse.

Ruralité et philanthropie

Si les fondations philanthropiques canadiennes et québécoises interviennent principalement dans le soutien d'initiatives ou de projets localisés dans les grands centres urbains et les villes centres, nous savons peu de choses sur leur implication vis-à-vis la ruralité. De plus, à l'intérieur des zones métropolitaines, il existe des disparités en matière de distribution des dons auprès d'individus ou d'organisations localisés dans les zones semi-urbaines et semi-rurales sises à la périphérie des centres métropolitains. Plusieurs facteurs, favorables ou non aux territoires ruraux ou à la périphérie urbaine, jouent un rôle clé dans les prises de décision visant la distribution géographique des dons philanthropiques.

Pour les milieux ruraux, il s'avère important et pertinent de connaître ces facteurs. Produire un état des lieux est essentiel pour comprendre le rôle joué ou que pourraient avoir des fondations québécoises dans le développement de la ruralité. Cet état des lieux contribuera à rendre visible l'invisibilité apparente de la ruralité sur le radar des interventions à réaliser par la majorité des fondations philanthropiques québécoises.

Enfin, réaliser un état des lieux est pertinent pour les ASP, pour la ruralité, pour les fondations et pour l'avancement des connaissances scientifiques sur l'écosystème philanthropique québécois et canadien (Elson, Lefèvre et Fontan (2020); Alalouf, Bergeron et Fontan, 2022).

Objectifs de la démarche de recherche

La présente étude se veut exploratoire. Plus précisément, par cette activité de recherche partenariale, nous visons l'atteinte de six objectifs.

- Présenter une synthèse des définitions de la ruralité, ses principaux défis et enjeux de développement.
- Introduire les éléments clés nécessaires pour comprendre la nature de la philanthropie subventionnaire québécoise.
- Dresser un état des lieux sommaire de l'implication de fondations québécoises dans des initiatives ou des projets ruraux.
- Identifier les enjeux et les conditions entourant l'implication de fondations québécoises en milieu rural. Saisir et comprendre la perception que les fondations québécoises ont de la ruralité et la représentation que des représentant-e-s des ASP ont de la philanthropie subventionnaire.
- Dégager des constats et présenter des pistes de financement ou d'actions en vue de préparer une nouvelle phase de financement des ASP.
- Envisager la tenue d'une discussion élargie entre des représentant-e-s des ASP et des représentant-e-s de fondations subventionnaires québécoises.

Méthodologie

Les méthodes de travail utilisées relèvent d'une posture qualitative et quantitative de recherche.

- Une recension succincte et ciblée d'écrits scientifiques sur la ruralité et l'analyse de documents produits par le milieu philanthropique canadien et étatsunien sur la philanthropie rurale.
- La réalisation d'entretiens avec des personnes clés du milieu philanthropique et des ASP.
- L'analyse statistique de données provenant de l'Agende du revenu du Canada.

Pour assurer la bonne réalisation de ce partenariat et la validation des différentes étapes de la recherche,

un Comité de suivi composé de représentant·e·s des partenaires à cette étude a été constitué et s'est réuni sur une base régulière. Les membres de ce comité de suivi étaient :

- Jean-Marc Fontan, sociologue – UQAM, PhiLab-Québec
- Juan-Luis Klein, géographe – UQAM, PhiLab-Québec
- Laurence Croteau, Institut des sciences de l'environnement – UQAM, PhiLab-Québec
- Vincent van Schendel, Ateliers des savoirs partagés
- Caroline Dufresne, Ateliers des savoirs partagés
- Denis Bussièrès, Ateliers des savoirs partagés

Limites de cette recherche

Cette recherche se veut exploratoire tant dans la réalisation de la revue de littérature, l'exploration d'écrits produits sur la philanthropie que dans la réalisation d'entrevues auprès de répondant·e·s clés.

1.0 Éléments d'histoire sur les Ateliers des savoirs partagés

L'expérience des Ateliers des savoirs partagés (ASP) est fondée sur une méthodologie de croisement des savoirs alliant réflexion et action. Elle a été initiée à partir d'un partenariat et d'une collaboration fondés sur le développement de relations égalitaires et créatives entre des chercheur·e·s de plusieurs universités québécoises et des acteurs terrain ruraux impliqués dans des actions rurales de mobilisation citoyenne (Tremblay et al., 2022).

Dans les ASP, l'hétérogénéité des acteurs représente une richesse liée à la diversification des capacités, des idées et des expériences partagées au sein de chacune des expérimentations qui prirent place depuis 2012 (Lachapelle et Morin, 2021). Cette formule de collaboration a pavé la réussite d'une démarche favorisant non seulement la diffusion et le transfert des apprentissages, mais également la vitalité, l'attractivité et l'émergence de la relève dans des communautés rurales (Bussièrès et Tremblay, 2020).

Le processus de revitalisation territoriale de la communauté de Saint-Camille, initiatrice de la première livrée des ASP, a conduit à :

- l'énoncé de deux grandes questions :
 - comment accroître l'attractivité et la vitalité des communautés rurales ?
 - comment animer et mobiliser l'apport de différentes ressources tant locales, régionales et nationales pour atteindre les objectifs visés ? Et à,
- l'identification de quatre valeurs centrales :
 - le partage des connaissances;
 - la confiance;
 - le droit à l'erreur (gestion du risque, du doute et de l'inattendu); et,
 - la bienveillance, l'entraide et la sollicitude (Ateliers des savoirs partagés, 2022).

1.1 Les ASP 1.0

La première édition des ASP date de 2012. Elle a été possible grâce à l'appui financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et s'est poursuivie jusqu'en 2014 (Tremblay et al., 2022). Le P'tit Bonheur de Saint-Camille en collaboration avec le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et le Service aux collectivités (SAC) de l'UQAM ont conçu et réalisé un projet de « formation universitaire en milieu communautaire » au bénéfice d'acteurs et de citoyen·ne·s au cœur d'une nouvelle stratégie de développement de la communauté de Saint-Camille (Bussièrès et Tremblay, 2020). La finalité de ce dispositif était de renforcer l'action collective et de contribuer au développement d'un milieu par des activités de croisement des savoirs. Deux objectifs de travail étaient identifiés.

- Consolider l'expérience de Saint-Camille par une appropriation, une systématisation et un élargissement de la réflexion sur cette expérience et sur les perspectives qui en découlent pour la communauté.
- Transférer cette expérience vers d'autres communautés de la région et d'autres communautés dévitalisées au Québec.

Il était souhaité que cette initiative se traduise par la constitution d'un groupe apte à assurer un transfert

en continu des apprentissages découlant de cette expérience. Ont travaillé à la coordination de la première édition : Sylvain Laroche, Caroline Dufresne et Joël Nadeau. Sylvain s'occupait du lien avec les organisations et les citoyen-ne-s de Saint-Camille (le terrain). Caroline, pour la première année, et Joël, pour la deuxième, ont géré les relations avec les chercheur-e-s.

Afin de répondre à la finalité et aux objectifs identifiés, la première année de la première édition des ASP a commencé par la tenue d'ateliers de croisement des savoirs entre universitaires, professionnel-le-s de Saint-Camille et des citoyens et citoyennes de la communauté. Ce furent des moments d'échanges et de discussions qui eurent lieu in situ, au P'tit Bonheur de Saint-Camille, et qui abordaient différentes thématiques liées au développement local, à la gestion de projet et à la vitalisation ou revitalisation de milieux de vie. Ces ateliers ont été préparés et animés conjointement par des duos composés de chercheur-e-s et d'acteurs terrain.

« Les ASP ont ceci de particulier qu'ils insistèrent sur la coproduction du savoir. Les acteurs locaux ne reçurent pas passivement la science transmise par les chercheurs universitaires; ils la critiquèrent, participèrent à sa redéfinition, à son appropriation en fonction des conditions locales. Ils participèrent aussi activement à la diffusion des conclusions de l'expérience » (Bussièrès et Tremblay, 2020, p. 251).

À la suite de la tenue des ateliers, la deuxième année a été consacrée à la tenue de quatre chantiers de travail. La finalité était d'approfondir les réflexions issues des ateliers autour de grandes thématiques. Les thèmes des chantiers portaient sur le développement des ressources naturelles; la gouvernance et le leadership; la cohésion sociale et l'inclusion; mémoire, reconnaissance et qualité de vie (Bussièrès et Tremblay, 2020)¹.

Dans un troisième temps, les ateliers et les chantiers de travail ont donné lieu à une ronde conclusive de réflexion collective, laquelle a permis de dégager les apprentissages qui émanaient de cette expérience (Bussièrès et al., 2020). Un rapport synthèse a été réalisé (Klein et al., 2015). Ce dernier rendait compte de la démarche utilisée par les membres des ASP et des effets qui furent observés. Le rapport concluait par l'énoncé de pistes de réflexion afin de poursuivre l'expérience par la tenue d'une deuxième édition des ASP : les ASP 2.0.

1.2 Les ASP 2.0

À la suite de la tenue des ASP 1.0, une deuxième édition fut préparée et lancée en 2018. Cette deuxième édition s'est poursuivie jusqu'en décembre 2020. Cette fois, sous le leadership partagé d'un petit groupe de travail² combinant des représentants du CRISES, du TIESS et de Saint-Camille, les ASP ont préparé une demande de financement et obtenu un appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation (Tremblay et al., 2022). Trois partenaires se sont joints à la communauté de Saint-Camille pour cette deuxième édition : la MRC de Bellechasse, la municipalité de Petit-Saguenay, et un Organisme de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) : Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS).

1 Voir aussi le rapport d'évaluation ASP 1.0: https://praxis.encommun.io/n/ZFPEgAkbdv6_AymVYBrKs6pXUgk/.

2 Petit groupe de travail comprenant Joël Nadeau, Caroline Dufresne, Sylvain Laroche, Vincent van Schendel et Juan-Luis Klein.

La finalité des ASP 2.0 d'appuyer le développement de communautés rurales par le croisement des savoirs est demeurée sensiblement la même tout en incluant une nouvelle dimension : le tissage de liens entre trois communautés rurales et une mobilisation élargie de chercheur-e-s, principalement rattaché-e-s au CRISES et lié-e-s au TIESS. Des modalités de gestion démocratique et inclusive furent mises de l'avant, via un Comité de coordination et des Comités locaux de pilotage (un pour chacune des trois communautés rurales) (Tremblay et al., 2022). Ce partenariat poursuivait quatre grands objectifs.

- Contribuer, par la mobilisation, le croisement des savoirs et le transfert de connaissances, au développement de milieux de vie et de communautés rurales dynamiques.
- Renforcer l'action collective et l'animation locale.
- Mieux comprendre les conditions de mise en place d'initiatives locales innovantes.
- Favoriser et démocratiser l'autoréflexivité des communautés. (Lachapelle et Morin, 2021, p. 1)

À la coordination des ASP 2.0, Caroline Dufresne, qui occupait un poste de conseillère en transfert au TIESS, et Denis Bussières, qui occupait un poste d'agent de recherche au CRISES.

L'édition 2.0 des ASP a permis la création d'un environnement facilitant la mise en relation et le développement de collaborations entre les communautés participantes (Tremblay et al., 2022). L'élargissement des échanges sur diverses pratiques et initiatives collectives avec leurs dispositifs particuliers a permis « d'approfondir la compréhension des mécanismes qui soutiennent l'action collective locale et faire circuler les apprentissages et les constats tirés de ces expériences ». (Lachapelle et Morin, 2021, p. 1).

Les activités des ASP 2.0 ont d'abord pris forme autour d'ateliers, au nombre de trois par communautés. Comme pour la phase précédente, les ateliers ont été coanimés par des acteurs terrain et des chercheur-e-s. La mise en place de chantiers de réflexion a permis d'approfondir certains aspects qui se démarquaient des ateliers (Lachapelle et Morin, 2021).

La crise sanitaire de la COVID-19 a nécessité la mise en place d'une méthode adaptée de travail au sens où des activités en présentiel ont dû être réalisées en ligne. La méthode globale de travail combinait des visites dans les communautés, des ateliers, des conférences, des webinaires, des projets et des forums tout en adoptant des approches narratives et relationnelles. Malgré les adaptations majeures exigées par la crise sanitaire, le rapport d'évaluation des ASP 2.0 indique que les objectifs visés ont été atteints (Merrien, 2021) et laissait entrevoir le besoin de continuer l'expérience en élargissant le partenariat à d'autres collectivités rurales.

La connectivité entre les membres des trois communautés et des chercheur-e-s universitaires a permis une circulation élargie et soutenue d'informations, l'expression d'idées, la mise en place d'expériences et libéré l'imaginaire collectif. Le rôle des chercheur-e-s reposait sur l'apport de connaissances, l'identification de questionnements et la production d'analyses qui ont permis d'enrichir et de diversifier le point de vue porté par les partenaires locaux. Le TIESS a assumé la coordination des ASP 2.0 (Tremblay et al., 2022).

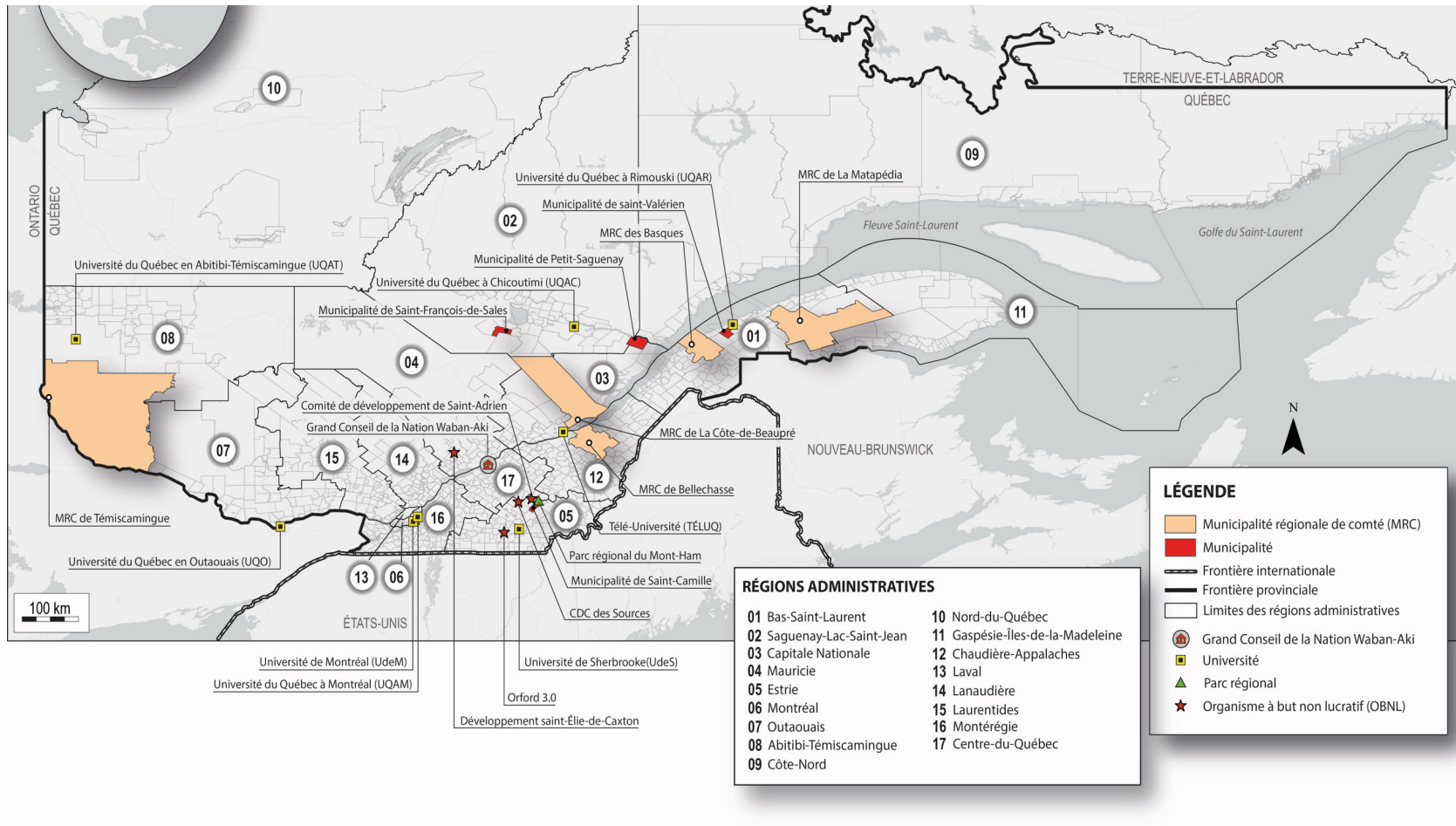
Pour cette deuxième édition des ASP, une démarche réflexive synthèse a été réalisée. Un rapport d'évaluation a été produit (Merrien, 2021) et une démarche fut rapidement enclenchée avant la fin du projet pour préparer une troisième édition des ASP.

1.3 Les ASP 3.0

La troisième édition fut amorcée en 2021. En raison des modalités entourant le principal mode de financement visé, celui de la Fondation Lucie et André Chagnon, cette phase débuta par une année de mise en dialogue entre cette fondation et le noyau promoteur de la troisième édition. Ce noyau était composé de la coordonnatrice du projet, de représentant-e-s des trois communautés rurales partenaires, de représentant-e-s du CRISES et du TIESS. L'année de préparation fut consacrée à peaufiner la demande de financement auprès de la fondation, à la mise sur pied d'un comité de coordination, à la mise en place des différents comités de travail et au début des activités.

La troisième édition a été lancée en janvier 2022. L'appui financier de la fondation a été jumelé à une subvention obtenue du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) (avril 2022) afin de documenter les initiatives de transitions sociale et écologique présentes sur le territoire des communautés et organismes membres des ASP. Mélanie Doyon (géographie, UQAM) a obtenu une subvention de recherche du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), pour un projet de recherche sur les communautés nourricières. Bien que ce projet fût réalisé sur une base indépendante des ASP, les résultats de cette recherche ont été partagés au sein de la communauté des ASP. Enfin, une demande de soutien a été faite au Centre canadien de recherche partenariale sur la philanthropie, afin de réaliser une recherche collaborative sur la philanthropie et la ruralité au Québec.

Figure 1 : Cartographie des ASP 3.0



Les partenaires de la troisième édition des ASP sont diversifiés et de nature plurielle (Figures 1 et 2). Ils ont été regroupés dans deux comités de pilotage des triades et un groupe composé de neuf organisations/projets/nation (Groupe des 9). S'ajoutent à ces trois unités de gouvernance des comités de pilotage locaux, un comité de recherche et d'évaluation, deux comités ad hoc (communication et transition socio-écologique), un comité d'orientation, lequel se penche notamment sur la pérennisation des ASP, et un comité de coordination.

Les parties prenantes des ASP 3.) sont les suivantes.

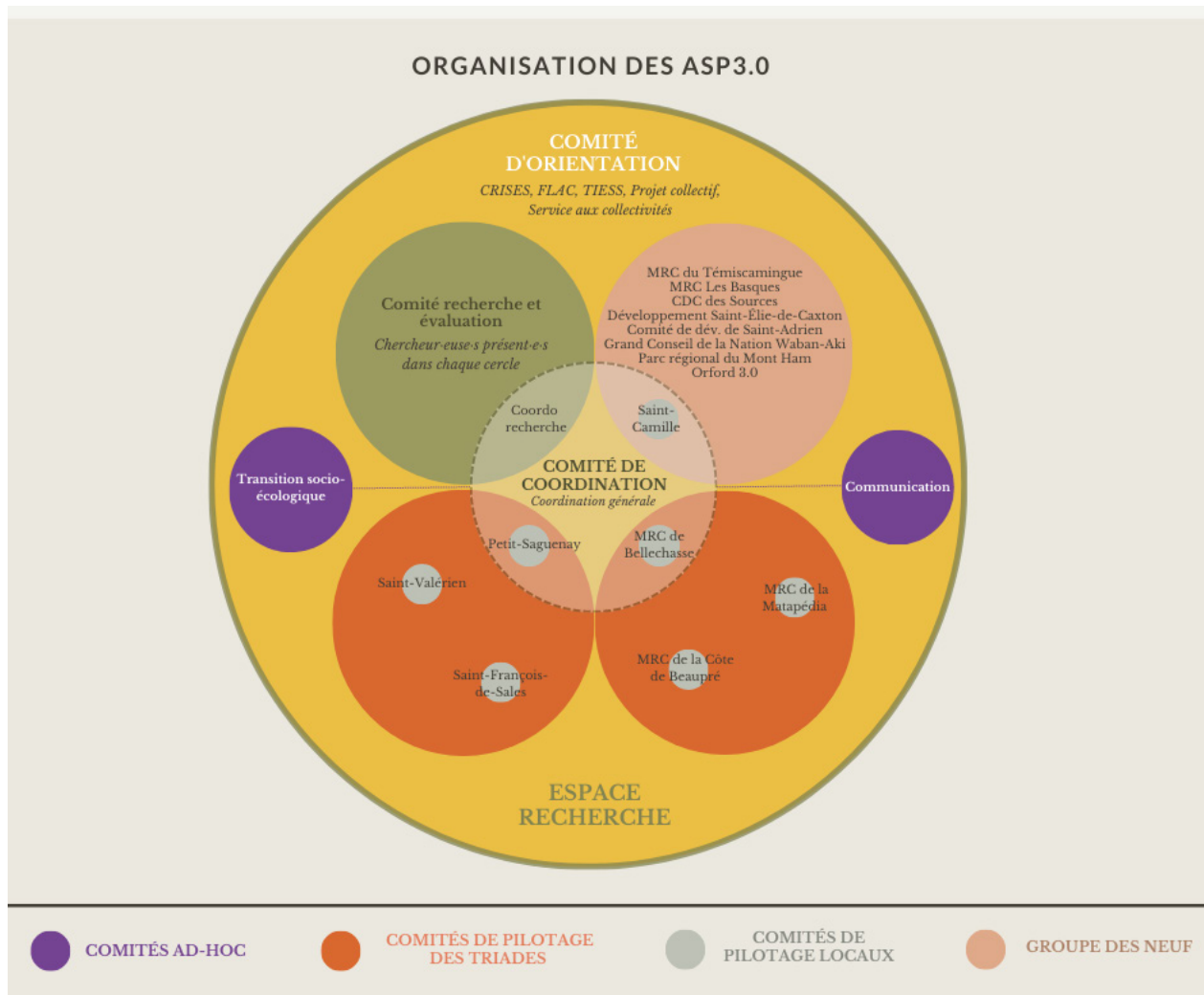
- Municipalités régionales de comté (MRC) :
 - Triade I
 - Bellechasse (membre du comité de coordination)
 - La Côte-de-Beaupré
 - La Matapédia
 - Les Basques (membre du Groupe des 9)
 - Témiscamingue (membre du Groupe des 9)

- Municipalités :
 - Triade II :
 - Petit-Saguenay (membre du Comité de coordination)
 - Saint-François-de-Sales
 - Saint-Valérien
 - Saint-Camille (membre du Groupe des 9 et du Comité de coordination)

- Projets, Nation ou Organismes (membres du Groupe des 9) :
 - CDC des Sources
 - Comité de développement de Saint-Adrien
 - Développement de Saint-Élie-de-Caxton
 - Grand Conseil de la Nation Waban-Aki
 - Orford 3.0
 - Parc régional du Mont-Ham

- Universités impliquées par la présence de chercheur·e·s :
 - Télé-Université (Téluq)
 - Université de Montréal (UdeM)
 - Université de Sherbrooke (UdeS)
 - Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
 - Université du Québec à Montréal (UQAM)
 - Université du Québec à Rimouski (UQAR)
 - Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
 - Université du Québec en Outaouais (UQO)
 - Projet collectif
 - Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)
 - Service aux collectivités (SAC-UQAM)

Figure 2 : Fonctionnement des ASP 3.0



- Membres du Comité d'orientation – tous les projets, organismes et communautés précédentes plus :
 - Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
 - Fondation Lucie et André Chagnon

Il est à noter qu'au fil des années, entre la première et la deuxième édition, de nombreuses collaborations ont été déployées, y compris à l'échelle internationale. À titre indicatif, une mise en liaison, via le TIESS, a été réalisée avec le Collège des transitions sociétales³ situé à Nantes en France.

Les objectifs des ASP 3.0 sont les suivants.

- Contribuer à la pérennité des communautés rurales.
- Aider à la systématisation d'une approche de développement territorial pouvant inspirer d'autres communautés à l'échelle du Québec.

Pour cette troisième édition, l'expérience est soutenue par Caroline Dufresne, qui est responsable de la coordination générale, et par Denis Bussi eres qui est   la coordination de la recherche. Il est   noter la participation de Vincent van Schendel   titre de conseiller strat gique. La gestion d mocratique et inclusive des ASP est assur e par diff rents comit s ou groupes de travail.

Au moment d' crire le pr sent rapport, les ASP 3.0 ont entam  leur deuxi me ann e d'activit s. La premi re ann e a  t  consacr e   la mise sur pied de diff rents dispositifs de coordination, au recrutement et   l'int gration d'autres communaut s, organismes ou projets. Des  l ments cl s d'une strat gie ont  t  identifi s pour faciliter la diffusion des savoirs afin que les acteurs puissent d velopper une compr hension commune du projet.   cette fin une page web est en d veloppement, l'appropriation de Praxis et de la documentation du projet dans diff rents carnets ainsi qu'une r serve d'images (photos et vid os)   l'attention des communaut s sont en cours. Un groupe de travail et des ateliers portant sur la transition socio- cologique ont  t  lanc s. Ils regroupent des personnes des diff rentes communaut s, des chercheur-e-s et des personnes ressources sur invitation.

Des visites terrain ont eu lieu dans les communaut s de la Matap dia, de Saint-Val rien, de C te-de-Beaupr  et de Saint-Camille. Les visites terrain permettent une modulation des m thodes de cr ation et de partage des savoirs. Elles reposent sur la pr sentation de projets, la tenue d'ateliers de travail et valorisent les rencontres et les discussions entre les participant-e-s, assurant une r flexion collective relativement aux enjeux tout en cr ant des liens.

Pour les ann es suivantes, les ASP pr voient approfondir des sujets en lien avec les pr occupations des communaut s. D'autres visites terrain sont  galement pr vues. Une universit  d' t  sur les communs   Petit-Saguenay a eu lieu juin 2023. Un campus buissonnier a  t  r alis  en juin 2023 durant lequel des  tudiant-e-s des HEC Montr al ont effectu  une enqu te terrain sur dix jours   Saint-Val rien, sous la supervision d'Yves-Marie Abraham (HEC). Les diff rentes activit s feront l'objet de fiches synth ses et d'une documentation des apprentissages. L'enjeu du partage des savoirs et de la formation continue est au c ur des ASP. Les activit s r flexives permettent une syst matisation des contenus   diffuser aupr s des membres des ASP, mais  galement   plus grande  chelle. La plateforme En commun est utilis e en appui   cette d marche, avec une communaut  Passerelles pour permettre les  changes continus entre

3 Voir : <https://web.imt-atlantique.fr/x-de/cts-pdl/>.

les membres et des carnets Praxis pour organiser les connaissances et faciliter le partage de certaines ressources avec un public plus large. L'équipe de Projet collectif soutient ces étapes de documentation et de diffusion⁴.

Une démarche d'évaluation des ASP en continu est sous la supervision d'une équipe tandem comprenant un consultant de Saint-Camille, Patrick Merrien et une chercheuse du CRISES, Maude Léonard (UQAM). Cette démarche permettra des ajustements éventuels dans le déroulement du modèle ASP, dans les modalités de collaboration et se penchera sur les différents types d'impacts de ce modèle d'action.

Un colloque réunira des chercheur·e·s européens et brésilien et des membres des communautés des ASP en vue de présenter des expériences rurales complémentaires et à réfléchir au développement d'une nouvelle ruralité au printemps 2024. Enfin, un livre, combinant des chercheur·e·s et des acteurs du terrain, posera un regard analytique et réflexif sur les ASP 3.0. La publication du livre sur la « nouvelle ruralité québécoise » (NRQ) est prévue pour 2025. Finalement, un événement conclusif, sur les apprentissages réalisés, ouvert à l'ensemble des communautés rurales intéressées, devrait avoir lieu à l'issue de la troisième édition des ASP.

1.4 Les ASP dans un avenir proche

La pérennité des ASP représente un défi important, lequel a été soulevé dès la fin de la première année des ASP 3.0. À cette fin, un petit groupe de travail a été constitué pour dialoguer avec la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC), laquelle s'est montrée intéressée à accorder un soutien financier pour la tenue d'une quatrième édition. Cependant, la question des modalités de financement, pour le maintien et l'extension du modèle ASP, reste à approfondir entre les partenaires. Un ensemble de questions se posent sur les acteurs clés à approcher pour une quatrième édition et sur l'ampleur et la portée de cette dernière.

Sur les modalités de financement :

- Est-il possible de renouer avec un financement de base provenant de l'État ?
- Est-il possible d'intéresser d'autres fondations québécoises à soutenir des initiatives rurales du type ASP ?
- Quelles autres options de financement seraient envisageables ?

Sur l'ampleur et la portée des ASP 4.0 :

- La quatrième édition viserait-elle la consolidation et l'approfondissement des possibles de la troisième édition ?
- Viserait-elle une consolidation des ASP 3.0 doublée d'une extension du modèle ASP par l'intégration d'autres communautés rurales, projets ou organisations ?

⁴ Passerelles (<https://passerelles.encommun.io/c/atelier-des-savoirs-partages/>); Praxis (<https://praxis.encommun.io/c/atelier-des-savoirs-partages/>) et En commun (<https://www.encommun.io/c/atelier-des-savoirs-partages/>).

2.0 Définir la ruralité : un exercice complexe

La ruralité, au-delà du concept académique ou de la notion administrative, est une réalité culturelle, au sens anthropologique du terme, aux contours complexes et dont la représentation ne fait pas consensus. Il n'existe pas de définition qui fasse consensus sur la ruralité, nous avons donc opté pour une définition à deux volets :

- un premier volet, de nature identitaire et anthropocentré, reprend la notion de paysage.
Le paysage est constitué par l'ensemble des éléments observables à partir d'un lieu précis. Il ne se confond pas avec le milieu géographique, qui comprend des éléments invisibles. C'est l'aspect visible de l'espace géographique. Le paysage est un lieu privilégié d'intégrations, de synthèses des diverses « couches » de l'information géographique : héritages historiques (paysage « palimpseste »), aménagements et diverses formes d'exploitation anthropiques, nature géomorphologique et bio-pédologique, effets climatiques, etc... C'est la superposition et l'intégration de ces multiples couches qui façonnent le paysage et en font un construit social. (Notion de paysage, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/paysage>)
- un deuxième volet, de nature utilitaire et administrative, est centré sur le clivage quantitatif en matière de densité de peuplement. Il permet de séparer les « espaces métropolitains », à forte concentration de population et densément peuplées, les « espaces non-métropolitaines » qui le sont moins.
Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail. (Gouvernement du Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/93-600-x/2010000/definitions-fra.htm>)

Cette définition est purement opérationnelle et n'engage en rien la communauté des ASP 3.0. Toutefois, il serait approprié que les ASP se dotent d'une définition générale de la réalité, ou, du moins, d'une représentation qui fasse consensus sur ce que signifie ou représente la ruralité.

2.1 Notions parentes de la ruralité

Définir la ruralité implique d'autres notions qui lui sont affiliées. D'un côté, le terme « urbain » réfère à la dimension opposée ou complémentaire au rural. Par urbanité, nous entendons la diversité de situations de peuplement allant de la petite ville à la ville mondiale en passant par la métropole.

D'un autre côté, la « sylve » représente les espaces dits « naturels » en milieux ruraux. Le sylvain compose la majeure partie de la ruralité. D'une certaine façon, le rural ou la campagne représentent l'espace médian entre le sylvain et l'urbanité.

La ruralité s'inscrit dans un système de territorialisation qui illustre les différentes façons dont l'espace terrestre, l'écoumène, a fait et continue de faire l'objet de localisation de la part de populations humaines. La territorialisation des écosystèmes naturels est riche d'une très longue histoire, dont les premières racines remontent au mode nomade de subsistance des sociétés premières. La réalité humaine nomade gravitait essentiellement autour du monde sylvain. Les populations nomades migraient, établissant des campements éphémères.

Le nomadisme a laissé place au sédentarisme en domestiquant la sylve (i.e. les espaces naturels, telle la forêt). L'occupation, sur une durée plus longue de lieux occupés par diverses espèces végétales, s'est traduite par la formation de clairières, donc d'espaces physiquement moulés par le travail et l'occupation humaine. La clairière, fruit du processus de sédentarisation, s'est élargie sur des espaces de plus en plus grands, formant la campagne.

Le processus de sédentarisation a favorisé une concentration et une densification de l'habité, engendrant l'urbanisation. L'urbanisation réfère à la production de zones relativement petites et délimitées par les sillons sur lesquels furent édifiés l'enceinte des villages. Ces villages vont entretenir des liens et vont favoriser le commerce à longue distance et la création des villes, c'est-à-dire d'espaces où l'on pourrait stocker des denrées pour les faire cheminer de relais en relais, de villes en villes (Berque, 2011).

2.2 Une socio-géographie d'occupation du sol

Situer la cartographie conceptuelle des modalités d'occupation du sol nous informe sur deux processus historiques. Un premier a trait à la densification de l'occupation humaine dans les écosystèmes naturels. Les termes « campement léger », « camps stables », « village », « ville », « métropole », « mégalopole »... caractérisent cette densification et concentration de ressources sur un même lieu.

Le deuxième processus qualifie les modalités relationnelles accompagnant cette densification. Ainsi, l'occupation de la sylve par des peuples nomades (les Inuits, par exemple) s'accompagnait de relations sociales minimalement structurées autour de familles patriarcales ou matriarcales. Tant l'augmentation des populations que le besoin d'élargir le champ des relations entre groupes humains ont favorisé des innovations organisationnelles, donnant place à des regroupements autour de caractéristiques culturelles communes, l'ethnie, ou encore à des assemblages d'ethnies pour former des sociétés.

Les premières modalités de subsistance reposaient sur la chasse et la collecte. Elles impliquaient des modalités d'échanges entre unités infra tribales ou tribales. L'échange se faisait par le troc de proximité ou via l'échange de longue distance. Un cadrage à la fois symbolique et juridique définissait la relation à l'espace. Ce cadrage liait un « territoire » à la population qui l'occupait. Il légitimait, par une référence au sacré, la prise de possession du sylvain. Pour assurer la subsistance, cet espace défini collectivement était utilisé par tous les membres d'un groupe ou pouvait être divisé en zones spécifiques attribuées à des unités sociales d'une bande, d'un clan ou d'une ethnie. Cette distribution définissait des zones communes et des zones « possédées », au sens où elles étaient mises à la disposition d'une famille par exemple sans que cette dernière n'en soit propriétaire en dernière instance.

La sédentarisation des populations nomades s'est traduite par la formation de campements stables qui ont donné place à des villages. Cette sédentarisation fut accompagnée d'une division du travail

qui a complexifié les relations sociales. Sur le plan économique, les modalités de partage de ressources et d'échanges réciproques ont été complétées par le développement d'échanges marchands locaux, régionaux ou lointains. Cette sédentarisation a vu se développer des innovations au point de vue de la juridicité des modalités de possession et de propriété, laissant apparaître une novation devenue centrale : la propriété privée de biens matériels puis de la terre.

Au fil de l'évolution des modalités d'occupation du sol et d'exploitation des ressources naturelles, la fonction de la sylvie, de la campagne, du village et des villes s'est transformée en raison de l'intégration des espaces occupés par des humains à même des réseaux d'échanges de nature économique, politique, sociale ou culturelle. La densification s'est accompagnée d'une division sociale du travail et d'une intrication des espaces habités en des réseaux de relations marqués par la dépendance et l'interdépendance.

Retenir une définition consensuelle de la ruralité s'avère donc une tâche complexe du fait que la représentation de cette dernière diffère selon les périodes historiques et la conception qu'en ont eu les personnes, les organisations ou les institutions de chaque grande période historique.

Au fil du temps, la définition de l'espace non urbain est passée de la notion de sylvie, de campagne à celle de monde rural. D'une sylvie nourricière à une campagne ayant la fonction d'alimenter la ville en ressources agricoles et naturelles, nous en sommes arrivés à une ruralité à la fois pourvoyeuse de ressources naturelles pour des industries principalement localisées en milieux urbains ou métropolitains et à une ruralité fortement dépendante de modalités de gouvernance et de ressources institutionnelles principalement localisées et concentrées dans les zones métropolitaines.

2.3 Postures définitionnelles de la ruralité : entre les approches institutionnelles, culturelles et les représentations des premier·ère·s personnes concerné·e·s

L'UNESCO définit la ruralité de façon assez large et considère le milieu rural comme l'ensemble des régions géographiques situées à l'extérieur d'une agglomération urbaine (UNESCO, 2022). Cette définition est fondée sur la relation dichotomique historique et complémentaire entre l'urbain et le rural. Ce qui est hors de la ville est considéré comme relevant de la campagne, i.e., une zone pourvoyeuse en ressources alimentaires ou naturelles. Face au rural, existe donc la ville, laquelle est associée aux activités manufacturières et commerciales. La ruralité serait cet immense territoire constitué d'espaces aménagés et non aménagés (la sylvie) permettant l'exploitation de ressources en support à la croissance des villes (Parent, 2011). Le rural en est arrivé à être associé, avec l'apparition des grandes civilisations sumériennes, aux zones permettant l'exploitation de ressources naturelles pour la desserte des villes, surtout des grandes villes.

Carlson et Cook (2021, p. 4) présentent une approche synthèse des différentes façons de définir la ruralité. Ils spécifient qu'il n'existe pas de consensus aux États-Unis sur une définition.

There is no one widely held definition of what constitutes "rural." While often used as a geographic descriptor, there is inherent difficulty in determining the boundaries of urban areas and choosing population size thresholds. In fact, the federal government maintains several different rural definitions and classification systems.

“Rural” is perhaps most accurately understood along a spectrum of population density and proximity to urban areas, ranging from extremely remote (often known as “frontier”) regions, such as rural Alaska, to commuter towns in the Hudson Valley of New York. The USDA’s Economic Research Service maintains a series of relative scales and codes for classifying rural areas, whereas the Census Bureau, has historically used a binary definition of “rural” as census tracts that are not part of “Urban Areas” (of at least 50,000 people) or “Urban Clusters” (between 2,500 and 50,000 people).

Another way of defining “rural” used by the USDA’s Economic Research Service focuses on metro and nonmetro counties. This definition has the advantage of including small towns and cities in the “nonmetro” classification, and these places are often critical access points for education, health care, employment, and other services for the surrounding rural population.

“Rural” is also a cultural descriptor, constructed over centuries. Social scientists have identified a series of themes that people commonly associate with rural areas, including agriculture, natural amenities, tight-knit communities, and distinct regional traditions and values.

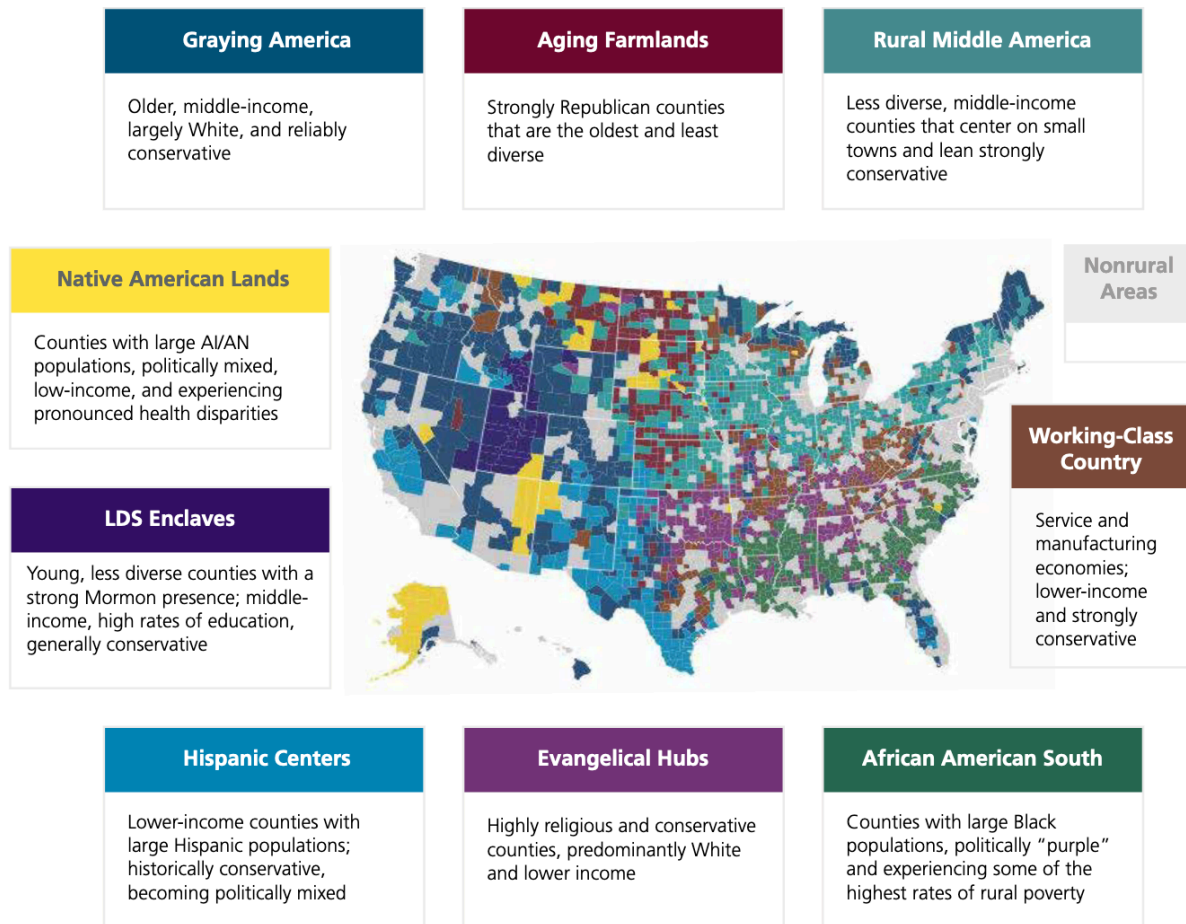
Les différences culturelles entre le rural et l’urbain rendent compte d’un écart culturel observable entre la tradition, promu par le rural, et la modernité, caractérisant l’urbain. Le rural serait le bastion de la tradition, le promoteur d’attributs culturels vieillots et dépassés. L’urbain symboliserait la modernité et une certaine forme d’avant-garde favorable au développement de nouveaux traits culturels, d’innovations techniques et sociales.

Cette façon de penser le rural et l’urbain repose sur une dualisation stéréotypée entre : ce qui est dépassé et ce qui est à la mode et vivifiant. Ce mode de pensée justifie des actions de modernisation pour combler les écarts. La productivité, d’une part, et les différences de mode de vie entre le rural et l’urbain. Ce dualisme a nourri une adversité entre le rural et l’urbain qui occulte la complémentarité fonctionnelle. Cette complémentarité fonctionnelle caractérise somme toute la distinction institutionnelle entre les villes (Hartlands) et les territoires ruraux (Hinterlands) (référence à W. Christaller).

Cette représentation, somme toute clichée, occulte le fait qu’il existe beaucoup d’hétérogénéité au sein des mondes rural et urbain. Carlson et Cook (2021, p. 6) identifient au moins neuf types de communautés rurales aux Etats-Unis (figure 3).

Figure 3 : Neuf types de communautés rurales aux États-Unis

FIGURE 1. THE NINE RURAL COMMUNITY TYPES



Source: *The American Communities Project*

Par ailleurs, dans la perspective économique associée à la recherche de croissance économique, l’espace rural, notamment les régions rurales éloignées, a longtemps été considéré comme un fardeau pour les sociétés dites développées. Le fait que ces espaces peinaient à atteindre les standards sociaux et économiques de modernisation, sur le plan social ou en matière de productivité, était perçu négativement. Enfin, ces espaces présentaient des besoins et des enjeux particuliers sur le plan politique.

Diverses stratégies de modernisation ont été mises en œuvre en vue de « répondre à ce fardeau », la plus intense et importante étant ladite « révolution verte », impulsée surtout dans les pays dits « sous-développés », mais qui a influencé des stratégies appliquées dans les pays dits développés⁵.

⁵ Pour preuve au Québec, la volonté de fermeture de villages de la Gaspésie, dans les années 1960, et l’étiollement des infrastructures municipales dans les villages peu peuplés : fermeture de bureaux de poste, de succursales de Caisses populaires, d’écoles...

Des conceptions plus neutres de l'occupation d'un territoire national précisent que la division entre les espaces nationaux, telle la séparation entre le rural et l'urbain, ne peut et ne doit pas mettre de côté le fait que les résident-e-s du rural et de l'urbain partagent une même scène politique et économique. L'unité nationale surpasse les distinctions culturelles observables entre les régions, entre les régions et les villes, et, enfin, entre les quartiers des villes. Qualifier et reconnaître les différences présentes dans les espaces habités est certainement utile et nécessaire, mais cela ne doit pas conduire à la définition de politiques octroyant des avantages ségrégués en fonction du lieu où les personnes résident. Au-delà des différences, Chiasson et Prémont (2020) rappellent l'importance de considérer l'interdépendance qui lie les populations de tout espace habité et que ce dernier relève de l'urbain ou du rural.

La complexité définitionnelle est aussi un fait institutionnel. Statistique Canada n'utilise pas moins de six définitions pour qualifier un « milieu rural » (voir tableau 1). Ces définitions rendent compte de caractéristiques descriptives utilisées pour différencier des situations géographiques distinctes. Parmi ces caractéristiques, nous retrouvons la taille et la densité de la population, le contexte de peuplement, les particularités du marché du travail, la distance rapportée avec le centre urbain le plus près ainsi que la distance existante jusqu'à un service essentiel (du Plessis et al, 2001). Parmi ces six définitions, la plus utilisée lors des recensements nationaux, est la définition des « régions rurales et petites villes » (RRPV) (du Plessis et al, 2001).

Ces définitions reposent principalement sur des composantes quantitatives pour délimiter ce qui relève du rural et de l'urbain. Aux données quantitatives se greffent des données qualitatives. L'utilisation de composantes qualitatives donne un autre visage à la ruralité. La représentation de la ruralité prend un tout autre sens lorsqu'il est question de la définir à partir des gens qui habitent à l'extérieur des villes. Le rural est alors moins associé au nombre de personnes habitant un territoire que par le mode de vie du milieu rural. Le rural est alors décrit sous l'angle d'un milieu de vie distinct de l'urbain.

Tableau 1 : Six définitions du rural utilisées par Statistique Canada

Caractéristiques	Définition
Région rurale du recensement	Englobe les personnes vivant à la campagne, à l'extérieur des centres urbains de 1 000 habitants ou plus.
Région rurale et petite ville	Regroupe les habitants des villes ou municipalités situées à l'extérieur de la zone de migration quotidienne des grands centres urbains (de 10 000 habitants ou plus).
Communauté rurale de l'OCDE	S'entend des habitants des collectivités de moins de 150 personnes par kilomètre carré.
Région essentiellement rurale de l'OCDE	Désigne les personnes vivant dans les divisions de recensement qui comprennent plus de 50% de la population habitant dans les communautés rurales de l'OCDE.
Région non métropolitaine de Beale	Comprend les personnes qui vivent à l'extérieur des régions dont le centre urbain a une population de 50 000 ou plus
Code postal rural	Correspond au code postal dont le deuxième élément est un « 0 ». Les personnes qui ont un tel code postal vivent dans une région non desservie par un facteur.

Source : Tableau construit à partir des données présentées dans du Plessis et al, 2001.

Le rural ainsi défini se présente comme un territoire habité où les populations rurales donnent un sens particulier à l'espace qu'elles occupent. La représentation du territoire rural inclut certes le fait que la densité de sa population soit moindre et que les activités économiques sont souvent fortement tributaires du secteur agricole, mais cette réalité est fortement associée à la qualité de vie et au bien-être découlant du fait d'habiter un milieu rural et d'y faire vivre une réalité culturelle différente (culturalité rurale / culture paysanne...).

L'espace rural se définit comme un mode particulier d'utilisation de l'espace et de vie sociale. Il est ainsi caractérisé par :

- a) une densité relativement faible des habitants et des constructions, faisant apparaître une prépondérance des paysages à couverture végétale;
 - b) un usage économique à dominance agro-sylvo-pastorale;
 - c) un mode de vie de ses habitants caractérisé par leur appartenance à des collectivités de taille limitée et par leur rapport particulier à l'espace;
 - d) une identité et une représentation spécifiques, fortement connotées par la culture paysanne.
- (Kayser, 1989, p. 13)

Vivre en région rurale, c'est avant tout faire le choix d'un autre mode de vie (Jean, 2012). Pour les personnes qui habitent l'espace rural, la tranquillité associée à la proximité de la nature est souvent perçue comme un privilège (Ibid.). Les régions rurales sont qualifiées d'espaces communautaires où les gens se connaissent et se reconnaissent. Définir la ruralité de cette façon lui assigne une identité où la définition du rural va au-delà de l'agriculture et de la foresterie.

Le concept de ruralité se définit au plan sociologique et géographique comme un espace habité de petites collectivités humaines, dont les valeurs d'entraide et l'histoire commune tournent encore autour de la fierté et de l'appartenance à un milieu, à un territoire et à la famille. On y trouve une dynamique et des pratiques sociales, culturelles et économiques fondées sur la proximité, la convivialité, l'entraide et la coopération. Cette collectivité humaine est représentée comme un milieu de vie qui associe intimement le territoire, les relations de vie et la cohésion sociale. La population y maintient un lien étroit avec son environnement immédiat tout en valorisant une culture identitaire différenciée qui inclut les collectivités francophones, anglophones et les Premières Nations. (Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2006, p. 4)

2.4 Retour sur les deux approches définitionnelles de la ruralité avancées en début de section à titre d'hypothèse de travail

Un élément important qui se dégage des définitions de la ruralité est leur tendance à qualifier un espace en fonction de données quantifiées (déterminant des seuils) ou de situations oppositionnelles, lesquelles déterminent ce qui est inclus et exclu. De telles définitions simplifient les modalités de qualification en identifiant une ou deux variables clés, lesquelles se résument facilement à un énoncé qui procède par évitement – le rural prend fin là où la Ville commence (le fameux sillon) –, ou encore par l'intermédiaire de représentations culturelles partagée entre des « comportements passésistes ou naturalisant », pour le monde rural, et un « bouillonnement culturel avant-gardiste et une ouverture sur le monde » pour qualifier l'espace urbain.

Notre façon de considérer la ruralité repose sur une posture combinant :

- des formes plurielles d'occupation géographique d'espaces combinant l'habité humain à un environnement naturel composé d'éléments abiotiques et biotiques;
- une réalité socio-culturelle caractérisée par :
 - du filiatif : avoir une filiation historique et se sentir partie prenante d'un ensemble par choix et non par contrat ou par obligation; et,
 - du relationnel : être inséré dans des liens de dépendance envers d'autres réalités territoriales (la ville), ou systémiques (l'État ou le Marché) et d'interdépendance entre organisations locales ou para-locales (Société civile), une cohabitation fusionnelle avec la sylve, des espaces naturels aux des espaces aménagés (parcs).

Cette posture, nous la résumons à l'aide de la notion de paysage. Cette notion a l'avantage de ne pas séparer de façon dichotomique l'urbain du rural. Elle permet de situer, à l'aide d'une notion inclusive, des situations hétérogènes d'occupation du sol. Ces situations sont partagées entre un pôle totalement naturel (le paysage sauvage) et un pôle totalement anthropocentré (le paysage de la ville monde ou de l'hyper métropole).

2.4.1 Pour une représentation relative de la ruralité : la notion de paysage

En combinant l'idée de faire communauté entre nous en attribuant un sens précis à cette appartenance et d'être spatialement partie prenante d'un territoire naturel, nous empruntons la posture de l'écologie du paysage (figure 4). L'écologie du paysage combine les dimensions naturelle et culturelle. Elle qualifie les espaces en fonction des facettes physiques et sociales qui le caractérisent.

Aujourd'hui, la notion de paysage prend en compte à la fois des aspects objectifs (d'ordre fonctionnel, technique et scientifique) et des aspects subjectifs (qui relèvent de la sensibilité, de la perception de chacun). Il faut penser le paysage comme un système complexe de relations (approche systémique) articulant au moins trois composantes interdépendantes : le paysage espace-support qui est une portion d'espace soumis à la vue, remplie d'objets, appropriée par différents groupes sociaux; le paysage espace-visible; le paysage-représentation ou espace vécu (les individus perçoivent le paysage selon leur propre sensibilité)⁶.

Adopter une définition relativiste des espaces ruraux et urbains, à l'aide de la notion de paysage, a l'avantage d'observer de l'urbain dans le rural et du rural dans l'urbain. Les néo-ruraux représentent cette présence de la ville dans la ruralité. Les petites républiques (à l'image de Pointe-St-Charles) symbolisent la présence du rural dans l'urbanité. Par la notion de paysage, nous rejoignons la façon dont Boaventura de Sousa Santos (2011) qualifie l'épistémè du Sud, à savoir, non pas par l'ensemble des épistémès qui sont situées au Sud, mais par toute épistémè qui se distingue de l'épistémologie dominante promue par les élites du Nord.

Mettre l'emphase sur la situation que représente le paysage permet de se projeter dans le futur, à savoir, quel paysage désirons-nous nous donner et partager avec la sylve, une sylve qui demande à être

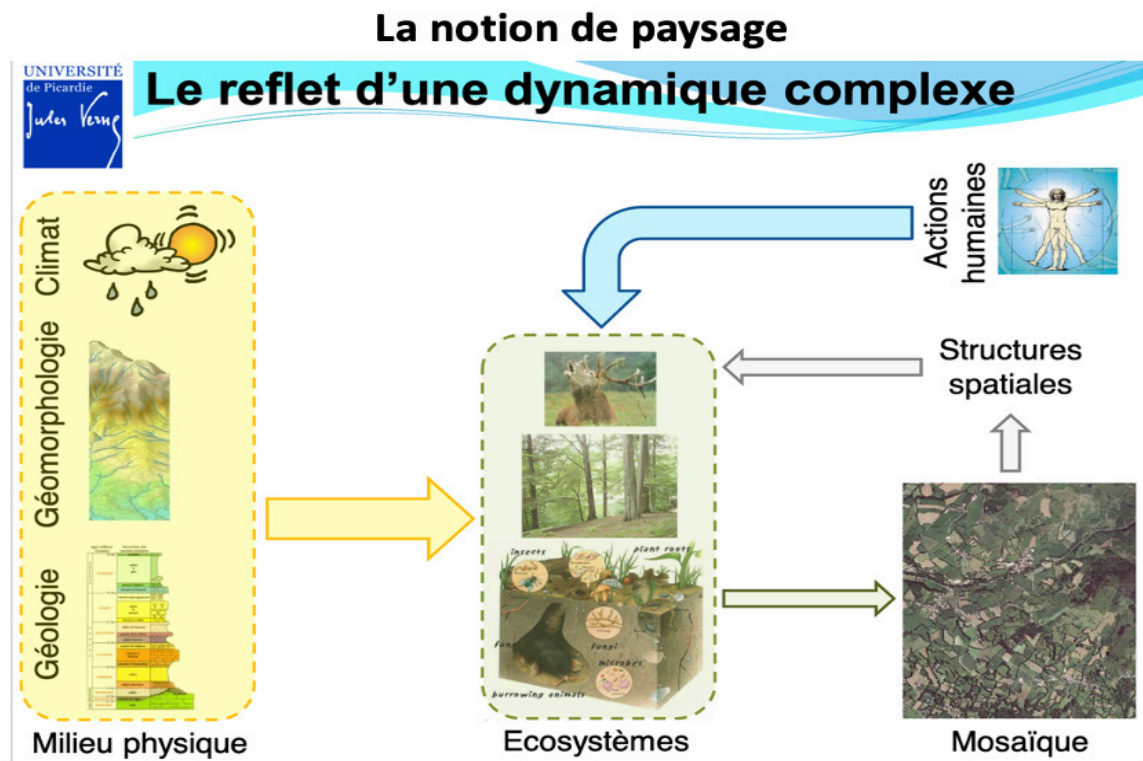
6 <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/paysage#:~:text=Le%20paysage%20est%20un%20syst%C3%A8me,interpr%C3%A9tation%20sociale%20de%20la%20nature.%20%C2%BB&text=%C2%AB%20Le%20paysage%20est%20l'expression,et%20la%20culture%20des%20hommes.>

partie prenante de l'occupation du sol. Une occupation qui ne peut être uniquement dictée par les injonctions du haut, provenant des systèmes économiques et politiques en place, mais qui demande à être pensée par les acteurs qui habitent l'espace. En ce sens, Bruno Latour (2017, p. 105 et 106) nous invite à repenser le politique à l'aune du Nouveau Régime Climatique.

D'où l'importance de proposer une période initiale de dé-agrégation pour affiner d'abord la représentation des paysages où se situent les luttes géo-sociales — avant de les recomposer. Comment ? Mais, comme toujours, par la base, par l'enquête...

Définir un terrain de vie, pour un terrestre, c'est lister ce dont il a besoin pour sa subsistance, et par conséquent, ce qu'il est prêt à défendre, au besoin par sa propre vie. Cela vaut pour un loup comme pour une bactérie, pour une entreprise comme pour une forêt, pour une divinité comme pour une famille. Ce qu'il faut documenter, ce sont les propriétés d'un terrestre — dans tous les sens du mot propriété — par quoi il est possédé et ce dont il dépend. Au point, s'il en était privé, de disparaître.

Figure 4 : La notion de paysage



(Lenoir, Jonathan (2013) <https://jonathanlenoir.files.wordpress.com/2013/12/ecologie-du-paysage.pdf>)

2.4.2 Une définition opérationnelle de la ruralité : la variable « non-métropolitaine »

Pour les fins de la présente étude, nous utiliserons un critère quantitatif pour ségréger les zones « urbaines » des zones « rurales ». Nous retenons le critère « métropolitain », à l'image des régions

non-métropolitaines de Calvin Beale (Du Plessis et al., 2001). Au Canada, une zone métropolitaine de recensement est définie de la façon suivante.

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

(<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/93-600-x/2010000/definitions-fra.htm>)

Au Québec, sont dénombrées six régions métropolitaines de recensement : Québec, Montréal, Ottawa-Gatineau, Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières (n'incluant pas Drummondville) (tableau 2)⁷.

Tableau 2 : Population des régions métropolitaines (2021)

Région métropolitaine	Population (2021)
Gatineau	351 450
Québec	836 837
Montréal	4 342 213
Saguenay	163 583
Sherbrooke	227 403
Trois-Rivières	164 973

Il va de soi qu'à l'intérieur d'une RMR se trouvent des espaces partageant les caractéristiques de la ruralité : faibles densités de population et présence de villages ou de petites villes. À contrario, les zones non-métropolitaines peuvent contenir des zones urbaines densément peuplées. Il va aussi de soi que des différences importantes distinguent les métropoles de Montréal et de Québec des quatre autres métropoles en matière de concentration de personnes, de ressources, de pouvoirs et de richesses.

2.4.3 Socio-démographie du monde rural

En fonction de la définition utilisée, en 2016, la démographie du monde rural représentait entre 20% (Statistique Canada, 2016) et 26% de la population (Desrosiers et Jean, 2020). Donc, une personne sur 5 ou une personne sur quatre était considérée appartenant au monde rural. Il importe de noter, comme l'indique la figure 5, que la proportion des personnes considérées essentiellement rurales s'établissait à 18%.

⁷ Pour un portrait statistique de RMR québécoises : <https://www5.bibl.ulaval.ca/services/ressources-et-services-specialises/centre-geostat/statistiques/recensements-du-canada/recensement-de-2021>.

Figure 5 : Proportion des ruraux et des urbains au Québec en 2016

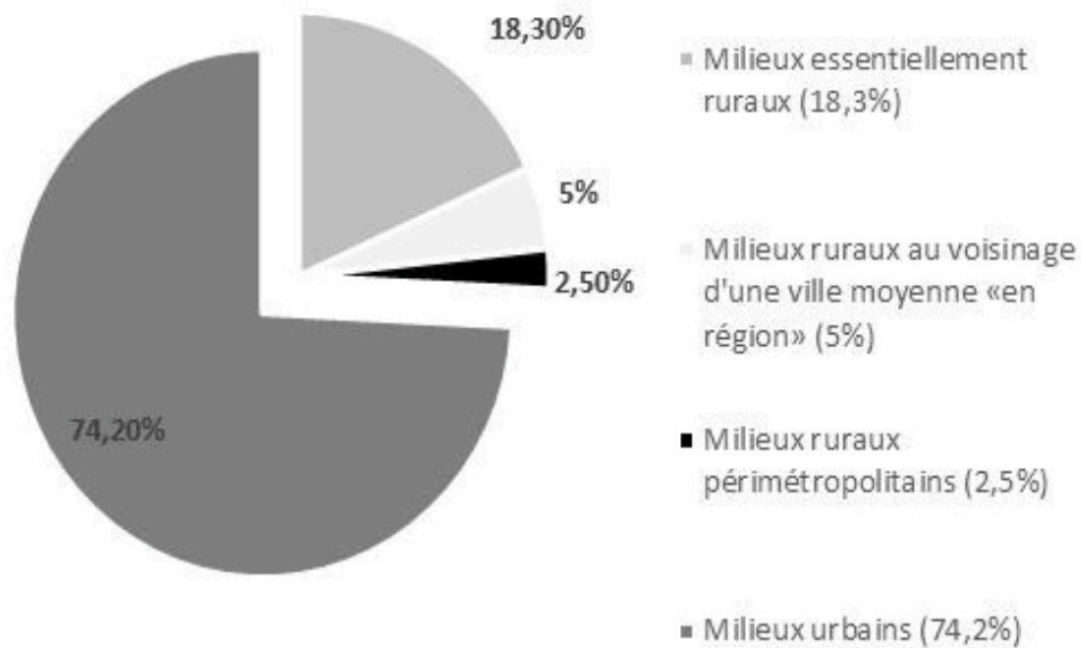


Figure 1 – Proportion des ruraux et des urbains dans la population totale du Québec (2016)
Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2016; MAMROT, compilation spéciale

Source : Desrosiers et Jean, 2020, p. 2.

Enfin, les auteurs précisent la présence de distinctions importantes entre les milieux ruraux.

Sur le plan régional, 70,7 % des ruraux, soit près de 1 497 000 personnes, vivent dans ce qu'on appelle le Québec des régions centrales⁸, alors qu'ils sont 31,3 %, c'est-à-dire environ 645 000 personnes, à vivre dans les régions dites éloignées ou périphériques⁹. Cette répartition a changé depuis plusieurs décennies en raison d'une évolution différenciée des trajectoires démographiques. (Ibid.)

En réalité, la diversité des situations caractérisant le monde rural est relativement complexe. Une étude fine de l'évolution de la population en sol québécois menée entre 1981 et 2016 permet d'identifier non seulement des différences dans les réalités territoriales, mais aussi une évolution différenciée du nombre de personnes vivant dans ces territoires (tableau 3). Ces données rendent aussi compte de flux migratoires du rural vers l'urbain et de l'urbain vers le péri-urbain.

8 Par régions centrales, les auteurs indiquent les régions suivantes : Montréal, Laval, Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Estrie, Montérégie, Lanaudière, Laurentides et Outaouais.

9 Les régions dites éloignées sont : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Mauricie, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec. Parmi les régions éloignées ou périphériques se trouvent les régions ressources : Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Tableau 3 : Évolution de la population québécoise de 1981 à 2016

Types de territoire	Population 1981	Population 2001	Population 2006	Population 2011	Population 2016	Variation en % de la population 2011-2016	Variation en % de la population 2001-2016	Variation en % de la population 1981-2016
MRC rurales des régions ressources	611 786	577 588	574 835	576 596	570 029	-1,14	-1,31	-6,83
MRC rurales des régions centrales	753 912	822 855	858 326	897 355	921 219	2,66	11,95	22,19
MRC rurales	1 365 698	1 400 443	1 433 161	1 473 951	1 491 248	1,17	6,48	9,19
MRC rurales avec agglomération	323 384	362 399	375 759	397 228	410 363	3,31	13,24	26,90
MRC rurales dans une RMR	100 198	142 009	161 625	185 091	207 293	12,00	45,97	106,88
Population urbaine d'agglomération	708 251	771 988	803 567	835 185	860 932	3,08	11,52	21,56
Population urbaine métropolitaine	3 933 536	4 560 610	4 772 004	5 011 664	5 194 525	3,65	13,90	32,06
Population rurale	1 789 280	1 904 851	1 970 545	2 056 270	2 108 904	2,56	10,71	17,86
Population urbaine	4 641 787	5 332 598	5 575 571	5 846 849	6 055 457	3,57	13,56	30,46
Population provinciale	6 431 067	7 237 449	7 546 116	7 903 119	8 164 361	3,31	12,81	26,95

Tableau 1 – Évolution de la population de 1981 à 2016, selon le type de territoire
Source : Statistique Canada, Recensements de la population; Compilation spéciale des auteurs

Source : Desrosiers et Jean (2020), p. 3.

Concernant les flux migratoires, le tableau 4 témoigne de la situation observée pour l'année 2015-2016.

Tableau 4 : Différents types de migrations au Québec pour 2015-2016

Les types de territoire	Migrations					
	Internationales			Interprovinciales		
	Entrants	Sortants	Solde	Entrants	Sortants	Solde
Régions ressources	833	262	571	1 492	1849	-357
Régions centrales sans Capitale Nationale	3 938	395	3 543	5 161	6 313	-1 152
Région de la Capitale Nationale	3 103	455	2 638	1 323	2 070	-747
Montérégie, Laval, Laurentides, Lanaudière	10 148	1 785	8 363	3 826	7 413	-3 587
Région de Montréal	37 052	3 738	33 314	7 748	13 974	-6 226
Le Québec, total	55 074	6 545	45 429	19 550	31 619	-12 069
Les types de territoire	Interrégionales			Total		
	Entrants	Sortants	Solde	Entrants	Sortants	Solde
Régions ressources	19 276	22 009	-2 734	21 601	24 120	-2 520
Régions centrales sans Capitale Nationale	27 927	24 115	3 811	37 026	30 823	6 202
Région de la Capitale Nationale	15 006	13 965	1 042	19 432	16 500	2 933
Montérégie, Laval, Laurentides, Lanaudière	93 153	78 663	14 490	107 127	87 861	19 266
Région de Montréal	38 087	54 696	-16 609	82 887	72 408	10 479
Le Québec, total	193 449	193 448	0	268 073	231 712	36 360

Tableau 2 – Migrations internationales, interprovinciales et interrégionales par régions administratives, Québec, 2015-2016
Source : Statistique Canada, Recensements de la population; Compilation spéciale des auteurs

Source : Ibid., p. 5.

L'analyse de ces données par Desrosiers et Jean (2020, p. 6) leur permet de tirer des conclusions qui relativisent la situation de dévitalisation accolée d'office aux régions rurales.

Le premier constat concerne l'évolution globalement positive de la population rurale, qui, bien que sa croissance de l'ordre de 17 % depuis 1981 soit moindre que la croissance urbaine de 30 %, reste positive pour la plupart des zones rurales, sauf les territoires ruraux des régions périphériques ou éloignées. C'est donc dire que la dévitalisation rurale qui a souvent fait la manchette des médias ces dernières décennies concerne moins de 200 municipalités sur près de 1000 collectivités rurales que compte le Québec...

Un autre phénomène nouveau, et majeur dans ses conséquences, est l'accroissement naturel négatif qui touche les régions périphériques. On entend par ce concept le fait qu'il y a plus de décès que de naissances pour une année ou une période donnée, ce qui signifie une baisse de la population totale sur un territoire donné. On constate alors que ce sont les migrations et notamment celles de retour, comme on a pu l'illustrer pour le cas de l'Est-du-Québec, qui atténuent le déclin démographique engendré par un accroissement naturel négatif et qui est en lien direct avec le vieillissement de la population québécoise, tant rurale qu'urbaine.

Parler de flux migratoires nous permet d'aborder l'enjeu du néo-ruralisme. Pour les auteurs du rapport produit par Solidarité rurale, sous la direction de Chakda Yorn (2008), les néo-ruraux réfèrent à une réalité polysémique dont plusieurs travaux rendent compte.

- *Un groupe social qui a en commun une adhésion volontaire au mode de vie rural et possédant une pratique professionnelle locale souvent de type agricole ou artisanal (Kayser, 1990).*
- *Des objecteurs au modèle urbain qui veulent réinventer un mode de vie économique, social et familial à la campagne (Gilbert, 2002).*
- *Toute personne active et en âge de l'être qui a fait le choix de s'installer en milieu rural et qui défend un mode de vie et des valeurs spécifiques (Bonini et Clavairolle, 2004).*
- *Une population ayant vécu en milieu urbain, incluant les ruraux de retour et les ex-villégiateurs qui ont fait le choix de vivre en permanence en milieu rural pour des raisons personnelles ou socioéconomiques, ou encore, qui a été fortement influencée par les qualités esthétiques et environnementales du milieu. Cette population inclut les jeunes ou les retraités de retour, les ex-villégiateurs établis définitivement en région rurale souvent dès le moment de leur retraite, les immigrants, les artistes de même que les nouveaux résidents-navetteurs (Simard et coll., 2003).*
- *Des personnes vivant à la campagne, dont la culture et le mode de vie seraient perçus par les personnes n'ayant jamais quitté le milieu rural comme étant en partie ou en totalité urbains. En pratique, ce sont des personnes qui se perçoivent comme néorurales ou qui seraient perçues par les natifs comme étant néorurales (Péricard, 2006). (Yorn et al., 2008, p. 13 à 14)*

Greta Tommasi (2018) propose une terminologie adaptée à une réalité qui s'est passablement transformée. Si les néo-ruraux correspondaient à un mouvement qui prit place dans les années 1960 et 1970, où des urbains choisissaient de faire un « retour à la terre », les nouveaux habitants correspondraient à la réalité qui se dessine à partir des années 1980, où le mouvement migratoire fait référence à une diversité de populations (comme en rend compte la présence en milieu rural de nombreux migrants internationaux à statut temporaire).

Si les deux expressions sont parfois utilisées comme synonymes, « néo-ruraux » fait le plus souvent référence aux populations, pour la plupart jeunes, diplômées, d'origine urbaine qui, entre la fin des années 1960 et les années 1970, s'installent dans des espaces ruraux, notamment dans la moitié sud de la France (parmi les territoires investis, l'arrière-pays provençal, les Cévennes, le Plateau de Millevaches). Leur installation, parfois en communauté, est marquée par une volonté d'expérimentation de nouvelles formes sociales et un esprit utopique. Elle s'inscrit également dans le mouvement contestataire de la période. Statistiquement peu significatif et avec un taux d'échec important, ce mouvement de retour – ou « recours » – à la terre a néanmoins montré la nouvelle attractivité des espaces ruraux...

« Nouveaux habitants » est un terme plus large, faisant référence aux populations qui, à partir des années 1980-90, s'installent dans les espaces ruraux. L'expression fait référence à des profils très hétérogènes (jeunes ménages, retraités, populations étrangères, etc.), ayant en commun le fait de ne pas être originaires du lieu d'installation. Leurs projets personnels et professionnels sont également variés et pas forcément liés à l'agriculture. L'expression a été utilisée dans le cadre des politiques locales d'aménagement, notamment les politiques d'accueil, qui visaient justement à accueillir et accompagner l'installation de nouvelles populations. (Tommasi, 2018, p. 1)

L'intérêt d'utiliser le vocable « nouveaux habitants » est de ne pas cantonner le profil de ces personnes à des urbains qui migreraient vers des milieux ruraux. La réalité apparaît beaucoup plus éclatée où les nouveaux habitants peuvent, par exemple, provenir de régions rurales québécoises ou encore de personnes issues de l'immigration récente.

3.0 Enjeux des milieux ruraux et politiques publiques de la ruralité

Les milieux ruraux font face aux enjeux de dévitalisation bien connus, tels : le dépeuplement, le manque d'infrastructure, les insuffisances en transport, l'éloignement des services et le manque d'opportunités économiques. Souvent jugées comme étant des régions qui ont besoin d'assistance pour les appuyer à surmonter ces défis, ces régions sont dites vulnérables ou fragiles. Les solutions à ces défis sont principalement soutenues par des politiques mal conçues qui n'arrivent pas à mettre fin à la spirale de la dévitalisation (Joyal et al, 2005).

Les politiques publiques ont un historique privilégiant une logique compensatrice mal adaptée à la réalité spécifique des communautés rurales. Bien que celles-ci soient confrontées à des enjeux pouvant être semblables, il n'en demeure pas moins que leurs particularités (la configuration de leur paysage) exigent des nuances dans l'application desdites politiques. L'approche centralisée par le haut, promue par les paliers provincial et fédéral, a de la difficulté à s'adapter aux spécificités régionales (Joyal et El Batal, 2007). Se tourner vers une valorisation des atouts sociaux et des ressources naturelles devrait être au centre des démarches politiques de développement des communautés rurales. Cela permettrait une forme d'adaptabilité aux enjeux et défis spécifiques propres à chaque région. De plus, les investissements gouvernementaux devraient miser sur la durabilité afin que les solutions ne soient pas éphémères.

3.1 Repères historiques : les politiques publiques québécoises sur la ruralité

C'est à partir des années 1950 que le mantra du développement, et sa contrepartie le sous-développement, ont fait officiellement leur apparition dans les discours et les politiques publiques. S'adressant initialement aux territoires des anciennes colonies européennes, le discours du développement a été aussi appliqué aux territoires considérés sous-développés de pays du Nord¹⁰. La découverte du mal développement au Nord demandait d'être qualifiée, s'en est suivie la production de différents indicateurs mis au service d'études gouvernementales pour mesurer le retard socioéconomique des régions dites en retard dans leur processus de modernisation (Jean, 2020).

Ces études ont pavé la voie à l'énoncé de politiques publiques descendantes à dimension sectorielle. Elles visaient des dimensions spécifiques du développement économique à privilégier : de l'exploitation des ressources aux politiques agricoles, industrielles ou forestières.

La logique développementaliste misait sur l'effet structurant que pouvaient générer les pôles urbains de croissance sur les milieux ruraux environnants. Ces politiques visaient le développement des régions rurales en favorisant leur urbanisation. Le constat fut clair, la complexité de la réalité des régions rurales exigeait plus qu'un pôle urbain de croissance, ou que la simple exploitation puis transformation, lorsque possible, des ressources naturelles (Jean, 2020). Malgré les efforts mis en place par les instances gouvernementales provinciales et fédérales pour générer du développement régional, elles n'ont pas réussi à assurer un développement harmonieux de la ruralité (Joyal et al., 2005). L'urbain s'est développé au détriment du rural. La Loi de protection du territoire agricole a été adoptée en 1978 pour freiner la croissance d'une urbanisation qui se faisait au détriment des territoires agricoles (Jean, 2020).

10 À titre indicatif, le Cap-Breton et la partie est de la Nouvelle-Écosse ont fait l'objet de la première intervention du gouvernement canadien en matière de développement régional, Ces revendications découlent des revendications portées par le mouvement Antigonish, lequel prit naissance autour de 1928. Du côté des États-Unis, mentionnons les actions de développement régional qui prirent place dans la grande vallée du Tennessee à partir de 1933.

3.2 La Politique nationale de la ruralité (PNR)

Les années 1980 voient apparaître une stratégie de développement local des milieux ruraux. Les principaux programmes publics ont misé sur la création des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et des Centres locaux de développement (CLD) pour initier du développement par le bas. Nous observons alors l'apparition de politiques ascendantes misant sur la synergie des acteurs locaux via différents types de partenariat (Jean, 2020). Cette approche, comme nouvel outil à la disposition de l'acteur public, misait sur le développement des capacités des collectivités. La mobilisation des populations et la concertation locale sont valorisées pour revitaliser un milieu rural qui est toujours grandement fragilisé (Joyal et al., 2005). Le fruit de ces nouvelles approches se traduira, en 2001, par l'énoncé d'une Politique nationale de la ruralité (PNR).

Cette politique, également appelée Politique québécoise de la ruralité (PQR), entendait s'attaquer à cinq grands enjeux (Joyal et El Batal, 2007).

- L'évolution démographique et l'occupation du territoire.
- La diversification économique et la mise en valeur des ressources.
- L'amélioration de la qualité de vie.
- La participation et la prise en main par le milieu.
- L'adaptation des interventions gouvernementales à la réalité du monde rural.

La PNR reconnaît la capacité d'action des gouvernements locaux en leur déléguant la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs. Elle représentait une nouvelle façon d'aborder l'avenir des milieux ruraux (Joyal et El Batal, 2007). Y était privilégié un développement décentralisé (Joyal et al., 2005). Lequel se déclinait en quatre leviers d'intervention.

- Le Pacte rural sous la forme d'une entente sur la base d'un plan d'action entre l'État et les forces vives de chaque MRC.
- La modulation des programmes et services gouvernementaux.
- La clause territoriale.
- La mise en place d'un secrétariat à l'innovation et d'un comité des partenaires de la ruralité.

Ce qui distinguait cette nouvelle politique est l'établissement d'un pacte rural qui reconnaissait l'importance des Municipalités régionales de comté (MRC) comme « palier effectif de gouvernement local » (Joyal et al., 2005). Ce nouveau modèle de gouvernance représentait un changement stratégique de la part du gouvernement provincial, lequel décentralisait et déconcentrait des processus décisionnels vers les acteurs locaux en vue de l'exécution d'une politique d'ampleur nationale (Joyal et El Batal, 2007).

Les retombées positives de la PNR sont indéniables et ont été reconnues dans diverses études évaluatives. La PNR fut reconduite de 2007 à 2014. Elle permit de soutenir des initiatives expérimentales de développement que représentaient les laboratoires ruraux (Jean, 2020). Ceux-ci fédéraient divers projets novateurs élaborés par des groupes de travail visant à explorer des pistes dans des secteurs à potentiel de développement rural où le transfert de connaissances et la transmission du savoir-faire demeurent le point central des expérimentations.

Tableau 5 : La politique nationale de la ruralité, vision 2014

La PNR, telle que pensée en 2014 et mise de côté par le gouvernement Couillard
<p><i>La Politique nationale de la ruralité s'inscrit depuis 2002 en soutien à la mobilisation des communautés rurales du Québec et à la prise en charge qu'elles souhaitent exercer en ce qui concerne leur développement.</i></p> <p><i>La signature des premiers pactes entre le gouvernement et les municipalités régionales de comté (MRC) situées en milieu rural, ou les organismes équivalents, ainsi que le déploiement d'un premier contingent d'agents de développement travaillant avec et pour les milieux ruraux, ont ouvert la voie à la réalisation de nombreux projets. L'ajout, par la suite, de moyens visant à explorer de nouveaux champs d'intervention a permis de déterminer des domaines porteurs pour l'avenir des communautés rurales.</i></p> <p><i>Le gouvernement du Québec, fort des analyses effectuées, des avis reçus et des messages entendus, s'engage à renforcer son appui au développement durable des communautés rurales et à renouveler les façons de faire.</i></p> <p><i>Il entreprend donc la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, dotée d'une enveloppe de 470 millions de dollars sur 10 ans et modulée en fonction des besoins des milieux. Cette nouvelle politique prévoit, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>la mise en place de l'approche intersectorielle à l'échelle de chaque MRC, pour plus de synergie et de cohérence entre les partenaires des milieux ;</i>• <i>340 millions de dollars sur 10 ans pour le renouvellement des pactes ruraux avec les MRC;</i>• <i>63,5 millions de dollars sur 10 ans pour des « pactes plus », affectés à la mise en œuvre, à l'échelle de chaque MRC en territoire rural, de projets nouveaux et structurants qui s'inscrivent dans la foulée d'expériences positives menées par les laboratoires ruraux et les groupes de travail de la précédente politique ;</i>• <i>49 millions de dollars pour le renforcement du réseau des agents de développement rural dont le nombre passera de 136 à 155, et qui comprendra une brigade particulière d'agents de développement affectés aux milieux à revitaliser ;</i>• <i>de l'expertise et des outils mis à la disposition des milieux par le gouvernement :</i><ul style="list-style-type: none">• <i>nouvelle plateforme numérique d'échanges,</i>• <i>développement et transfert de connaissances,</i>• <i>outil remis à chaque communauté pour mesurer sa vitalité sociale et agir pour la stimuler;</i>• <i>une gouvernance concertée avec le Comité des partenaires de la ruralité :</i><ul style="list-style-type: none">• <i>suivi et soutien à la mise en œuvre de la Politique et à la promotion de la ruralité,</i>• <i>soutien à Solidarité rurale du Québec comme instance-conseil du gouvernement en matière de ruralité.</i>

Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2013), Québec, Gouvernement du Québec, p. 15.

La PNR en bref, c'est la reconnaissance de l'importance du rural et l'allocation de moyens, d'outils, de ressources pour appuyer son développement : Solidarité Rurale, des Agents ruraux de développement, des Laboratoires ruraux, l'Université rurale...

Le changement de paradigme, dans la représentation de la ruralité, a constitué la force de la PNR. La conception du développement régional a été reformulée, apportant un nouvel angle aux stratégies globales de développement (Joyal et El Batal, 2007). La PNR n'était plus compensatrice. Elle permettait

de valoriser les potentialités des régions rurales grâce à l'apport d'investissements publics. Malgré la reconnaissance des effets bénéfiques en matière de développement rural, le vent de politiques austères, qui qualifiait la posture étatique sous le gouvernement Couillard, a conduit à l'abolition de cette politique en 2014 (Jean, 2020).

La posture d'austérité du gouvernement Couillard fut déployée entre 2014 et 2018¹¹. Il a laissé place à une conception développementaliste économiste universalisante accordant peu d'importance à la ruralité. Si l'austérité libérale a été de courte durée, le gouvernement Legault n'a pas renoué avec l'idée d'une Politique spécifique pour la ruralité.

À défaut de compter sur un socle ferme en matière de politique publique de la ruralité, le monde rural a malgré tout continué de s'organiser. Les ASP en sont une preuve probante.

Faut-il faire le deuil d'une politique de la ruralité sur laquelle le développement du monde rural pourrait s'appuyer ? Devrait-il y avoir un effort de reconstruction à coordonner sous un leadership issu du monde rural pour initier une nouvelle édition d'une politique nationale de la ruralité ? La réponse à ces questions appartient certainement au monde rural et vaut la peine d'être posée aux communautés membres des ASP.

11 Un bilan sur l'austérité du gouvernement Couillard : <https://lactualite.com/lactualite-affaires/lausterite-du-gouvernement-couillard-naura-finalement-servi-a-rien/>.

4.0 L'innovation sociale : une stratégie porteuse pour le développement local en milieu rural

L'histoire des politiques publiques rurales nous indique que les objectifs de développement poursuivis par l'État provincial ont rarement été à la hauteur des attentes pour dénouer les enjeux de dévitalisation des milieux ruraux (Moralli, 2022). L'arrivée de la PNR a quelque peu changé la donne et a favorisé la mise en place d'une dynamique de développement local différente, car fondamentalement plus ascendante.

Ce nouvel environnement politique a favorisé l'émergence d'alternatives en matière de justice sociale et environnementale (Jean, 2012; Alberio et Klein, 2002).

4.1 La justice socio-environnementale

À la fin des années 1950, l'enjeu développemental visait à combler le retard de modernisation des milieux ruraux. Ce retard a largement été comblé au fil des deux décennies qui ont suivi. Tant les politiques publiques descendantes que l'émergence d'initiatives locales proposant une logique ascendante de développement ont contribué au rattrapage de l'écart développemental observé entre la ville et la campagne. Cependant, ce rattrapage, bien que réussi, n'a pas permis d'endiguer le cancer qui ronge les milieux ruraux : le déclin démographique accompagné du vieillissement des populations (Moralli, 2022), auquel s'ajoutent les enjeux partagés par les milieux urbains et ruraux en matière de pénurie de main-d'œuvre et de changements climatiques.

À partir des années 1980, l'enjeu est moins celui du rattrapage que celui du maintien à niveau des services à la disposition des populations rurales. Le défi se présente en matière de justice sociale en lien avec l'objectif de ne pas être socialement déclassé. La quête de justice sociale vise à établir ou à maintenir, dépendamment des milieux ruraux, une égalité des chances en offrant les ressources requises et les services essentiels aux milieux ruraux tout en leur assurant une qualité de vie équivalente à celle rencontrée en milieux métropolitains.

À l'enjeu social se juxtapose un enjeu environnemental. Si le réveil à la question écologique est au cœur du rapport Meadows du début des années 1970, les impacts tangibles commencent à se faire sentir de façon claire, précise et intense à la fin du 20^e siècle.

Dès lors, aux besoins en matière de justice sociale se greffent des besoins au niveau écologique. Là aussi, les demandes des régions se traduisent sous la forme de ressources supplémentaires à leur accorder, mais aussi, en droits de regard sur les modalités d'aménagement du territoire décrétées par le haut (principalement le gouvernement provincial, mais, parfois aussi, le gouvernement fédéral).

Ces droits de regard donnent lieu à des exigences en matière de délégation des pouvoirs aux municipalités ou aux citoyen·ne·s relativement à la gestion communale des milieux ruraux et des écosystèmes naturels (Moralli, 2022). C'est dans un contexte de lutte face aux injustices que s'inscrivent des formes de développement privilégiant des innovations sociales allant à contre-courant. Ces formes d'action proposent des solutions réfléchies collectivement où les projets sont socialement acceptables (Muller et Tanguy, 2019).

4.2 Le principe de durabilité

Les modalités innovantes de développement local par le bas, lorsqu'elles sont bien appliquées, ont le potentiel de répondre aux enjeux de dévitalisation territoriale. Elles peuvent alors donner lieu à l'élaboration de visions communes du développement des collectivités tout en inscrivant ce développement dans la durabilité. Ceci exige une mobilisation élargie des acteurs ruraux et leur participation aux prises de décision (Moralli, 2022). Issus de communautés locales, les acteurs de la ruralité ont la capacité de mobiliser les ressources internes et externes. Le développement prend alors les habits d'un mouvement social (Alberio et Klein, 2022).

Pour être effective, la mobilisation des acteurs locaux a avantage à s'inscrire dans trois grands champs d'action.

- Celui de la participation civique et de l'engagement social.
- Celui lié à la volonté commune d'intervenir autour d'un Projet local.
- Celui de renforcer l'esprit d'entreprise et d'entraide entre les membres de la collectivité. (Jean, 2015)

4.3 Limites et freins aux initiatives locales innovantes

Les recherches sur le développement local en milieu rural montrent bien que les initiatives développementales qui réussissent bien sur un territoire ne vont pas nécessairement être concluantes sur un autre. L'histoire nous indique que chaque collectivité profite grandement à mettre en place une modélisation de développement local adaptée à sa réalité. Cela ne signifie pas que des idées ne puissent pas être transférées d'une communauté à l'autre, mais qu'elles ont avantage à être modulées en fonction de l'environnement culturel où elles seront implantées.

Rappelons que la capacité des acteurs à mobiliser des ressources joue un rôle primordial dans les processus d'innovation sociale (Tremblay, 2016). Cette capacité implique le dévouement de leaders sociaux et un fort engagement citoyen (Bussièrès et Tremblay, 2020). Les ressources nécessaires au déploiement d'initiatives locales peuvent être absentes dans un milieu, de même que les structures sociales peuvent être embryonnaires. D'où l'importance de compter aussi sur des ressources externes.

Bien que les idées créatives mises en scène dans certaines initiatives soient porteuses d'espoir et potentiellement performantes, leur amplification et leur diffusion peuvent être laborieuses si elles ne sont pas encadrées (Doyon et al., 2000). Via des politiques publiques inclusives, (approche *up-down*) axées sur le développement local innovant, des organisations intermédiaires peuvent être en mesure de faciliter la circulation des ressources et la création de réseaux (Muller et Tanguy, 2019).

Outre la présence de politiques publiques favorables, les organisations de l'économie sociale et solidaire, diversifiées par leurs formes juridiques et de gouvernance (coopératives, fondations, associations, entreprises à vocation sociale et mutuelle), sont en mesure d'élever la capacité des acteurs locaux à développer de telles initiatives (Muller et Tanguy, 2019). Elles peuvent le faire premièrement en facilitant le déploiement de réseaux sociaux par la construction de ponts avec d'autres groupes d'acteurs possédant les ressources complémentaires. Deuxièmement, elles pourraient avoir un impact positif sur la diffusion des innovations sociales par la création d'un environnement structurant, fort de valeurs

démocratiques et humanistes, et favorisant la circulation des connaissances et des ressources (Doyon et al., 2000).

Somme toute, il y a un danger de voir se déresponsabiliser les acteurs publics. Si l'innovation sociale représente une stratégie porteuse, afin de répondre aux carences des politiques publiques, elles ne peuvent aussi s'y substituer (Rousselle, 2013). L'innovation sociale, comme stratégie d'action, a largement démontré sa capacité de contribuer à la revitalisation des communautés rurales, mais l'ampleur des réponses à apporter en matière de justice sociale et environnementale exige toujours une intervention forte de l'État (Doyon et al., 2000).

Par ailleurs, une conception nouvelle de l'innovation s'impose, joignant l'innovation sociale et l'innovation technologique, afin de promouvoir des modalités de produire et d'habiter qui favorisent les interrelations fonctionnelles équitables et la durabilité environnementale.

5.0 La philanthropie en milieu rural

Afin d'aborder le rapport entre la philanthropie et le monde rural, nous rappellerons, dans un premier temps, ce qu'il est entendu par philanthropie en milieu canadien (pour la définition des principaux termes associés à la philanthropie, voir le lexique présenté en Annexe 3).

5.1 Définir la philanthropie

Les actions philanthropiques ou l'agir philanthropique réfèrent à l'ensemble des pratiques de dons faites en nature (sous la forme d'attentions, de soins, de don de sang...), en espèces (argent, actions...) en produits (nourriture...), en biens (véhicule, immeuble...) ou encore en services (aux personnes ou aux organisations). Ces dons ont une valeur morale au sens où ils sont faits au nom du bien commun (Salamon, 1992). La pratique du don est très ancienne. Elle remonte loin dans la préhistoire de l'humanité. Le don, dans ses formes les plus anciennes, repose sur un transfert unidirectionnel de ressources entre des personnes ou des groupes.

Il est question de transfert unidirectionnel au sens où aucune contrepartie n'est exigée. De façon imagée, le transfert par don consiste en un déplacement d'une ressource – un bien, une attention ou un service – d'un point A à un point B (d'un lieu à un autre) : d'une main qui donne (perte de possession) à une main qui reçoit (gain de possession).

À l'origine, l'action philanthropique était profondément désintéressée (Testart, 2007). Cette technologie sociale se distinguait du transfert bi ou multilatéral, lequel représentait une forme évolutive du don désintéressé. Le don se distinguait aussi d'autres technologies sociales de mise en circulation de ressources, telles les modalités d'échange que sont le troc ou l'échange marchand. Ces dits mécanismes d'échange impliquent une circulation bidirectionnelle de ressources : le fait de troquer des fourrures contre un fusil ou d'échanger des fourrures au moyen d'une monnaie.

Les travaux de Marcel Mauss (1997 [1923]) portaient sur les modalités d'échange de type don/contre-don. Sous cette forme socialement intéressée, le don se range dans les mécanismes sociaux dotés d'obligations. Dans cette forme de don, il y a, d'un côté, obligation de donner et de recevoir, et, de l'autre, obligation de redonner et de recevoir à son tour. À la dimension désintéressée fut ajoutée une posture d'intéressement. L'intéressement peut être de nature économique, politique, religieuse, sociale ou psychologique. Les modalités du don intéressé, contrairement au don désintéressé, sont généralement conventionnées et institutionnalisées.

Il y a fondamentalement deux postures associables du don : celle du désintéressement (la dimension éthique première du don) et celle de l'intéressement (la dimension contractuelle et utilitaire du don). Ces deux formes ont évolué au fil du temps pour se matérialiser dans plusieurs technologies sociales. Celles allant du :

- don de proximité, prenant place à l'intérieur d'un groupe ou d'une communauté, au don distancé, effectué entre des groupes culturellement différents ou entre des communautés éloignées (à l'image du don diasporique);
- don artisanal, réalisé par un-e mécène sans support organisationnel, au don organisé, mobilisant une forme simple ou complexe d'organisation (à l'image d'une fondation);

- don social, effectué pour le bien d'autrui, au don sacré, effectué en contexte religieux, au don public, encadré par l'État, à l'image des dons faits au Canada sous le couvert de la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR).

Par technologie sociale, nous entendons les habitudes, d'une part, et, d'autre part, les différentes modalités socialement définies et utilisées pour encadrer le don, principalement le don intéressé. Ces modalités peuvent simplement consister dans la mise à disposition de ressources, mettre de la nourriture sur un étalage public, à la construction et à la gestion d'un bain public, ou encore, à la mise sur pied d'une organisation chargée de la gestion des ressources financières à utiliser pour des actions philanthropiques (telle une fondation philanthropique).

À quoi correspond la philanthropie naissante au 19^e siècle ? Essentiellement, elle se cristallise autour d'un ensemble concret de pratiques formelles et informelles. Qu'entendons-nous par pratiques philanthropiques informelles ?

Nous entendons tous les types de dons unilatéraux de ressources, d'attentions, de services qui sont faits à petite échelle à l'extérieur du champ familial. Ils ne sont pas organisés et ne font pas l'objet d'une reconnaissance formelle de la part d'instances religieuses ou politiques. L'image la plus représentative de cette configuration pluridimensionnelle (argent, objets, services, temps, sang...) est le don effectué en réponse aux besoins exprimés par une personne en situation de mendicité. L'image la moins représentative, d'une certaine façon à la marge, est représentée par le « sacrifice » que l'on peut faire en ne chargeant pas des honoraires pour la réalisation d'un service. Dans cette catégorie, nous trouvons l'implication de professionnel·le·s (avocat·e·s, médecins, chercheur·e·s... qui mettent leurs expertises au service de personnes vulnérables, de mouvements sociaux ou de causes sociales) (Fabricant, 1962).

À ces pratiques d'entraide directe et spontanée, s'ajoutent des pratiques de don formelles, organisées et planifiées. La formalisation tient au fait qu'elles sont instituées, c'est-à-dire régulées par des modalités précises associées à des privilèges (retour sur impôt) ou à des sanctions (de nature religieuse, par exemple). Les pratiques formelles sont le fait d'individus, de collectifs ou d'entreprises incorporées. Cette deuxième catégorie permet la mobilisation de ressources qui sont appelées à se déployer dans quatre domaines organisationnels comprenant :

- les organisations à but non lucratif (OBNL);
- les œuvres de bienfaisance;
- les fondations (privées, publiques, communautaires ou corporatives); et,
- les structures privées de gestion financière à finalité sociale. Tous ces domaines relèvent ou non de la philanthropie, et ce en fonction du cadre juridique national qui est généralement défini et encadré par une politique publique et possiblement par une agence gouvernementale.

5.2 La philanthropie au Canada

La législation canadienne en matière de philanthropie organisée remonte au début du 20^e siècle. Elle fut établie en réponse au besoin de formaliser l'effort de guerre de la population en général et des entreprises et organisations en particulier. Cette première législation était intimement liée à la création de modalités d'imposition établies par le gouvernement fédéral pour soutenir financièrement la participation du Canada à la Première Guerre mondiale.

La législation canadienne en matière de philanthropie s'est alors fortement inspirée de la législation britannique sur la charité. Laquelle a été adaptée pour respecter le cadre politique particulier canadien où au moins deux traditions cohabitaient en matière philanthropique : une tradition anglo-saxonne, principalement d'origine britannique, et une francophone, principalement d'origine française. Il est à noter que les peuples autochtones avaient et ont toujours des pratiques philanthropiques distinctes de ces deux traditions. Cependant, la législation canadienne n'a pas tenu compte de cette tradition dans la conception de la Loi (Price et al., 2022).

Cette prise en compte des deux réalités s'est traduite par un vocabulaire distinct. Au Canada anglais, la philanthropie est encadrée par une terminologie centrée sur le concept de « *Charity* » (charité). Au Canada français, elle est encadrée par une terminologie centrée sur le concept de bienfaisance issue de la tradition providentielle promue par l'Église catholique.

Au Canada, le cadre politique responsable des organisations de « bienfaisance ou de *Charity* » regroupe deux des quatre domaines organisationnels mentionnés dans la section précédente, à savoir : les œuvres de bienfaisance et les fondations privées ou publiques. Ces trois types de « corporation » disposent d'un statut légal de bienfaisance/*charity* leur octroyant des avantages fiscaux sous certaines conditions à respecter. La loi qui encadre la bienfaisance/*charity* est la Loi sur l'impôt du revenu (LIR). Le dispositif administratif d'encadrement de cette loi est l'Agence de revenu du Canada (ARC)¹².

Selon la loi canadienne, une organisation de bienfaisance/*charity* doit :

- consacrer « *ses ressources à des fins et à des activités caritatives* »;
- ne pas rétribuer « *ses membres, ou ne leur donne pas autrement accès à ses revenus (sauf pour leur payer un traitement raisonnable ou leur rembourser de menues dépenses)* »;
- émettre « *des reçus officiels de dons en conformité avec la Loi de l'impôt sur le revenu et le Règlement de l'impôt sur le revenu* »;
- tenir « *à jour ses écritures et ses dossiers et fournit [à l'ARC] ceux-ci et toute autre information comme le stipule la Loi* »;
- produire « *une déclaration de renseignements annuelle dans les délais prescrits ; respecte les contingents de versement* »;
- ne pas tenter « *de respecter ces contingents de versement en échangeant des cadeaux avec d'autres œuvres de bienfaisance enregistrées.* » (ARC, 2000, p. 4)

Les fondations philanthropiques se divisent en familles. D'un côté, nous retrouvons les fondations non subventionnaires. Elles gèrent des fonds en appui au développement des corporations auxquelles elles sont associées. La Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine ou celle de l'Université du Québec à Montréal sont des illustrations de ce type de dispositif.

D'un autre côté, il existe des fondations subventionnaires dont la fonction est de gérer un patrimoine légué (le cas de la Fondation McConnell) ou des capitaux découlant de campagnes de collecte annuelle de fonds (le cas de Centraide du Grand Montréal). Ces fondations, privées ou publiques, accordent principalement des dons à des organisations reconnues de bienfaisance. Certaines fondations peuvent décider d'administrer elles-mêmes les fonds à leur disposition. Il est alors question de fondations opérationnelles. Des fondations peuvent décider d'être à la fois subventionnaires et opérationnelles.

¹² Sur la législation canadienne sur la bienfaisance : <http://sourceosbl.ca/gestion-dun-organisme/travailler-avec-larc/other-legislation-affecting-charities>.

La distinction entre les formes « privée et publique » relève de la composition des conseils d'administration des fondations. Une fondation est dite privée si plus de la moitié des membres de son conseil a des liens de parenté ou d'affaires et si son financement provient à plus de 50 % d'une source unique. C'est généralement le cas des fondations privées familiales. Une fondation est dite publique dans le cas contraire. Dans la famille des fondations publiques, nous retrouvons des fondations communautaires.

Les fondations communautaires sont des fondations publiques locales qui constituent et gèrent des fonds de dotation à l'appui d'organismes de bienfaisance locaux et des priorités de leur communauté. Ce faisant, elles aident les donateurs à atteindre leurs objectifs philanthropiques en appuyant un large éventail d'activités communautaires. Elles sont réputées pour la qualité de leur gestion et de leurs pratiques de placement sécuritaire. (<https://www.fondationcommunautairedelestrie.com/questcequunefondationcommunautaire.sphp>)

5.3 Les modalités philanthropiques de capitalisation

Le don repose sur le partage d'une ressource. Elle suppose la présence d'un bien matériel ou immatériel dont le partage est socialement accepté par le groupe d'appartenance; où ce qui est partagé ne remet pas en question l'intégrité de la personne qui donne, sinon il est question de sacrifice. À cette possibilité de partage s'ajoutent la capacité, et surtout, la volonté de le faire.

D'une certaine façon, ce qui ne remet pas en question l'intégrité d'une personne a trait à la présence « d'un plus que nécessaire à sa propre survie ». Tout bien, attention ou disposition pouvant être partagés sans mettre en danger la personne qui donne témoigne d'une marge de manœuvre. Cette dernière rend possible une forme de redistribution, laquelle réduit ou rend inopérante la possibilité d'accumuler.

Somme toute, lorsque le besoin de partager n'est pas présent, une accumulation est possible et représente un fonds de réserve pour les moments où des besoins de partage adviendront. En amont du partage, il existe des processus rendant possible l'accumulation d'une richesse collectivement construite et pouvant être mise à disposition (1) de la communauté d'appartenance, (2) d'autres communautés où (3) pouvant être privément accaparée.

Le don philanthropique témoigne de processus et de dynamiques ayant favorisé, à petite échelle ou à grande échelle, (1) une accumulation de ressources et (2) des dispositions culturelles à mettre ces ressources au service d'autres membres de la communauté d'appartenance ou d'autres communautés.

La mise à disposition de ressources peut servir à combler des besoins individuels, collectifs/sociaux, sociétaux ou communaux.

- Le partage d'un repas avec une personne itinérante relève de la satisfaction d'un besoin individuel.
- La mise à disposition de ressources ou de compétences pour dépanner une famille démunie, dont l'habitat vient d'être détruit par le feu, est d'ordre social ou collectif.
- Donner des surplus de production agricole à sa communauté pour répondre à une situation d'insuffisance alimentaire dépasse le collectif et relève du sociétal.
- Enfin, mettre à disposition une ressource génératrice de richesse collective relève du « commoning », donc d'un processus d'habilitation d'une communauté en ressources propres à assurer son bien-être.

Le partage de ressources philanthropiques se situe en aval des mécanismes ayant généré une accumulation quelconque. Plus une société est égalitaire, plus les mécanismes de distribution et de redistribution assurent une répartition proche de l'équité entre ses membres et limitent les formes d'accumulation privéement orientées. Moins une société est égalitaire, plus les possibilités d'accumulation privée ou publique existeront et plus se fera sentir le besoin de mettre en place des modalités ou des mécanismes de redistribution publiques ou sociales.

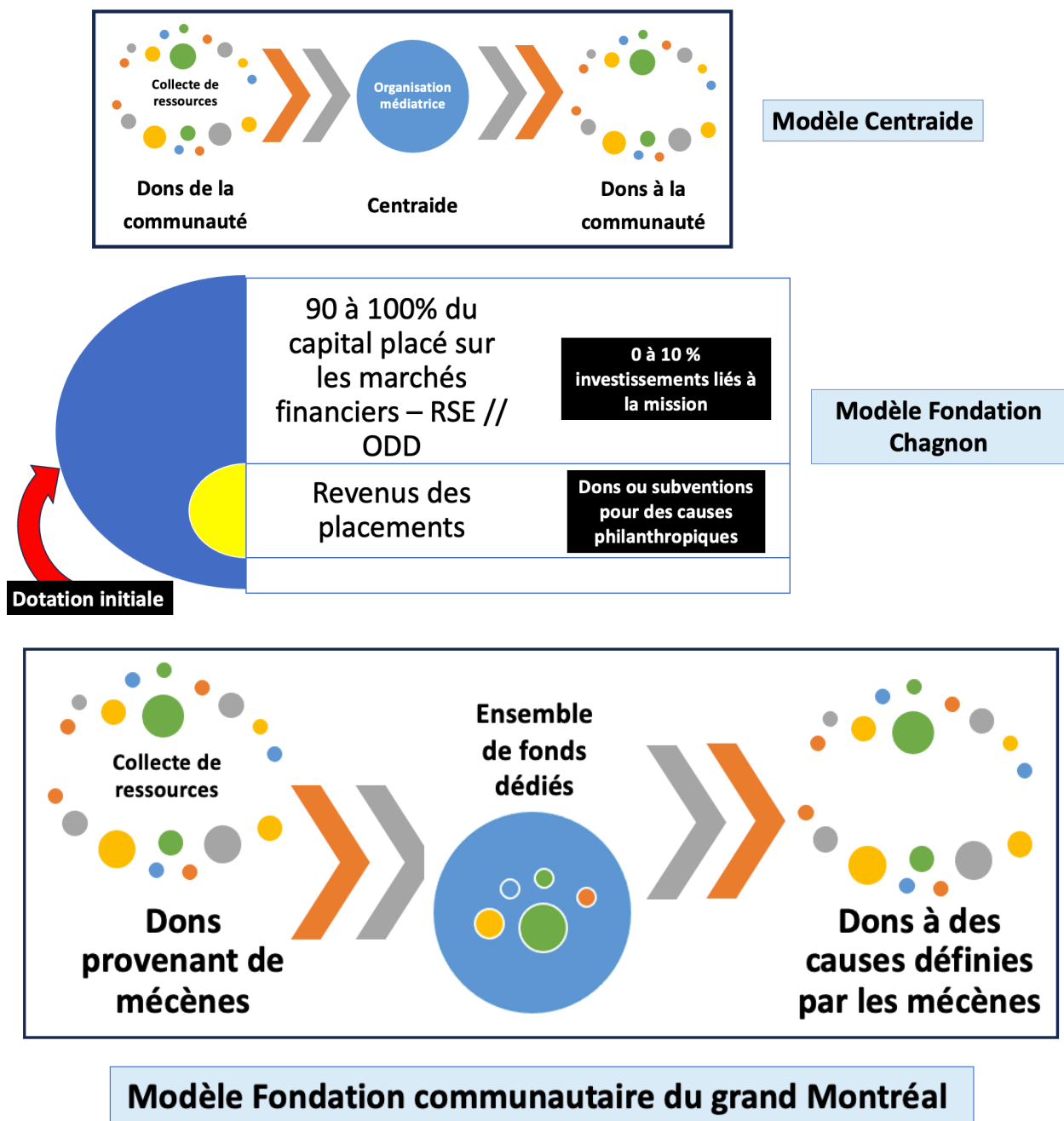
Parmi les mécanismes de redistribution pouvant être mis en place, se situent les modalités philanthropiques. Ces dernières, de façon très schématique, vont du mécénat aux fondations.

- Le modèle de la redistribution propre au mécénat permet un transfert de ressources sur une base artisanale, sans grand besoin organisationnel pour assurer ou gérer le transfert.
- Le modèle des fondations repose sur une captation de ressources, principalement financières : généralement sous la forme d'un capital qui est cédé ou encore d'actions qui sont données. Des ressources non financières peuvent aussi être léguées : des terrains, des infrastructures, des biens...
 - Cette captation implique la création d'une organisation formelle. Cette organisation dispose d'un fonds de dotation qui est placé sur les marchés financiers classiques pour générer des revenus, de l'ordre de 5 à 10% ou plus :
 - les placements sur les marchés financiers se font ou non sur une base de responsabilité sociale des organisations;
 - les placements peuvent aussi être liés à la mission et se font alors en dehors des marchés financiers;
 - Ces revenus de placement sont utilisés pour :
 - gérer la fondation : généralement entre 10 et 20% couvrant les frais opérationnels;
 - soutenir des causes philanthropiques (entre 80 et 90%). Elles le font de façon :
 - directe : le modèle « fondation opérationnelle », ou,
 - indirecte : le modèle « fondation subventionnaire » (c'est le plus courant).
 - Une fondation peut ne pas disposer d'une dotation et recourir annuellement à des levées de fonds pour générer des revenus qui seront redistribués, moyennant un prélèvement minimal pour les frais opérationnels : le cas des Centraide.
 - Enfin, une fondation peut disposer d'un fonds de dotation, recourir à des activités de levée générale de fonds ou spécifiques pour accueillir des fonds dédiés : le cas des fondations communautaires.

Ainsi, et la création de fonds de dotation et la levée de fonds sont les deux mécanismes clés présentement utilisés pour soutenir les activités de fondations philanthropiques.

La figure 6 présente une synthèse des modalités de mobilisation et de gestion de fonds philanthropiques.

Figure 6 : Représentation de trois modèles philanthropiques



La durée de vie d'une fondation peut être indéterminée ou déterminée. Dans ce dernier cas, la décision est prise au départ ou encore elle est précisée au fil du temps. À titre indicatif, le conseil d'administration de la [fondation canadienne Ivey](#), a annoncé, au début 2023, la décision de terminer ses opérations d'ici cinq ans. L'ensemble de ses actifs sera donc utilisé sur une courte période pour financer la transition vers une économie « zéro émission nette ». Notons que la durée de vie des fondations canadiennes est généralement indéterminée.

5.4 Portrait des fondations philanthropiques canadiennes et québécoises

Selon Imagine Canada (2018), il est recensé 170 000 et plus d'OBNL au Canada dont 86 000 sont des organisations de bienfaisance (reconnues par l'ARC : organismes de charité (autour de 74 000) et fondations (autour de 12 000)). L'ensemble des OBNL au Canada génèrent des activités pouvant être regroupées autour de trois grands secteurs d'activités : les services offerts à des ménages et donc à des individus ou à des familles; les services s'adressant à des entreprises, privées, sociales ou publiques; enfin, les services offerts par des institutions publiques.

Ce « secteur est également un moteur économique – les OBNL contribuent annuellement à l'activité économique du Canada à hauteur de 192 milliards de dollars, ce qui représente 8,3 % du PIB. Notre secteur emploie 2,4 millions de personnes, ce qui est plus que les secteurs minier, pétrolier et gazier, ou encore que les secteurs de l'agriculture, du transport et du commerce de détail. Les femmes représentent une majorité de notre main-d'œuvre ». (<https://www.imaginecanada.ca/fr/Notre-secteur>)

Les fondations, qu'elles soient publiques ou privées, de même que leurs actifs, ne sont pas réparties également entre les provinces et les territoires (tableau 5). Par exemple, l'Ontario concentre environ 40% des fondations canadiennes détenant près de 60% de l'ensemble des actifs. Toronto à elle seule détient 50,9% des actifs de toutes les fondations canadiennes, 65,7% des actifs des fondations privées et 21,5% des actifs des fondations publiques. Au Québec, on dénombrait 1 985 fondations en 2020 : dont 1 079 fondations publiques (23 % des actifs fondations canadiennes publiques) et 906 fondations privées (13% des actifs des fondations canadiennes privées) (Longtin, 2022).

L'inégalité de la distribution géographique se retrouve aussi à l'échelle municipale. Les fondations se concentrent principalement dans : la capitale nationale, certaines capitales provinciales (Toronto, Winnipeg, Edmonton, Halifax, Québec, Victoria), les principales métropoles et plusieurs des municipalités de ces régions métropolitaines (Longtin, 2022).

Tableau 6 : Fondations canadiennes privées et publiques et leurs actifs selon les provinces et territoires (2020)

Provinces et territoires	Fondations publiques		Fondations privées	
	Nombre	Actifs (M\$)	Nombre	Actifs (M\$)
Ontario	1 716	15 502	2 687	61 225
Québec	1079	9 538	906	10 268
Colombie-Britannique	769	7 467	950	4 644
Alberta	403	3 862	716	2 809
Manitoba	314	2 838	278	1 080
Saskatchewan	199	821	165	354
Nouvelle-Écosse	159	558	146	485
Nouveau-Brunswick	128	369	90	278
Terre-Neuve et Labrador	53	64,9	20	6,1
IPE	27	91,2	16	18,1
Yukon	7	13,9	1	9,9
TNO	6	8,8	3	3,6

Source : À partir des données de Longtin, (2022)

Le tableau 7 rend compte des montants totaux relativement au nombre de fondations, leurs avoirs et les dons effectués pour l'année 2015.

Tableau 7 : Fondations canadiennes privées, publiques et communautaires (2015)

Fondations	Nombre	Avoirs	Dons
Privées	5 376	34.3 Milliards \$ (56%)	1.7 Milliards \$ (35%)
Publiques	5 148	27.1 Milliards \$ (44%)	3.2 Milliards \$ (65%)
Communautaires	201	6.4 Milliards \$	379 Millions \$

En 2015, on dénombrait 86 592 organismes de bienfaisance dont 75 727 œuvres de bienfaisance et 10 524 fondations : dont 5 376 privées et 5 148 publiques. Parmi les 5 148 fondations publiques, on compte 201 fondations communautaires.

En 1967, l'ARC a créé le registre des fondations. De ce fait, les fondations enregistrées en 1967 peuvent avoir été créées avant. Les données de l'ARC sur les fondations enregistrées pour l'année 2020, en excluant celles dont le statut avait été annulé, révoqué ou suspendu, nous permettent de dresser un profil historique sur leur nature publique ou privée. Pour les fondations initialement enregistrées avant les années 2000, les fondations publiques sont plus nombreuses. La croissance des fondations privées est donc plus récente, dépassant en nombre les fondations publiques au passage du millénaire (Longtin, 2022).

En matière d'actifs, la tendance est similaire. La majorité des actifs des fondations enregistrées entre 1967 et 1989 sont de fondations publiques. La tendance bascule en faveur des fondations privées enregistrées. À partir de 1990, elles détiennent la majorité des actifs des fondations (Longtin, 2022).

Lorsque nous regardons les totaux des actifs des fondations, il importe de tenir compte des disparités importantes dans la taille des fondations au Canada : les grandes fondations concentrent des actifs importants. En 2006, la création de la Fondation Mastercard, une fondation privée et la plus grande fondation du Canada, contribue fortement à cette tendance. En 2020, cette fondation détenait près du tiers des actifs de l'ensemble des fondations canadiennes. La concentration des actifs dans de grandes fondations a un impact sur la concentration de dons dans certains champs d'intervention. Par exemple, la Fondation Mastercard et la Fondation Lucie et André Chagnon cumulent 97,9% des actifs des fondations canadiennes œuvrant au soulagement de la pauvreté (Longtin, 2022).

5.4 Philanthropie rurale au Québec

Les résultats d'une requête récente, réalisée auprès de la base de données de l'Agence de revenus du Canada, nous permettent de brosser un portrait approximatif de la philanthropie rurale au Québec. Pour réaliser ce portrait, nous avons utilisé la définition opérationnelle de la ruralité présentée précédemment. Cette définition pose une distinction entre les réalités métropolitaines et non-métropolitaines. Relèverait de la ruralité, les territoires situés en dehors des zones métropolitaines.

Pour illustrer la circulation de dons philanthropiques faits ou destinés à la ruralité, nous avons retenu de regrouper les données :

- de fondations privées, publiques ou communautaires faisant des dons de 2 500 dollars et plus à des organisations de bienfaisance;
- de dons réalisés par des fondations sises en milieux métropolitains et dirigés vers des organisations ou des projets situés en milieux non-métropolitains;
- de dons réalisés par des fondations situées en milieux non-métropolitains et dirigés vers des organisations ou des projets situés en milieux non-métropolitains.

De ce travail émane le portrait suivant.

En fonction des données accessibles dans la base de données d'ARC à l'été 2022, i.e. de données informant sur des situations passées (allant facilement de 2019 à 2021), on dénombrait alors 1 985 fondations. De ce nombre, 602 faisaient des dons de 2 500\$ et moins (30% des fondations) et 1 016 faisaient des dons de plus de 2 500\$ (pour 51% de la population étudiée). Les autres fondations n'ayant fait aucun don sur le territoire québécois durant cette période.

Notre sous-population est donc composée de 1 016 fondations qui sont localisées soit en zones métropolitaines (86%) ou non-métropolitaines (14%) et qui accordent des dons à des initiatives, des causes ou des projets portés par des organisations situées en zones métropolitaines et non-métropolitaines (le cas qui nous intéresse) (tableau 7). Ainsi, sur 1 016 fondations ayant accordé 972 millions sous forme de dons :

- 142 fondations sont localisées dans des zones non-métropolitaines (14 %) et ont accordé pour environ 39 millions de dons (4% des dons totaux de 2 500\$ et plus) :
 - 122 de ces fondations (86%) faisaient des dons à des zones non-métropolitaines représentant presque 27 millions (70% des 39 millions);
 - 48 faisaient des dons à des zones métropolitaines (34%) pour presque 12 millions de dons (30% des 39 millions).
- 874 fondations étaient localisées dans des zones métropolitaines (86%) et ont accordé pour 933 millions de dons (96% des dons totaux de 2 500\$ et plus) :
 - 163 fondations (19%) ont fait des dons à des zones non-métropolitaines pour 25 millions (3% des 933 millions);
 - 861 fondations (98%) ont fait des dons à des zones métropolitaines pour 907 millions (97% des 933 millions).

Tableau 8 : Portrait du nombre de fondations québécoises et des dons de 2 500\$+ faits en milieux métropolitains et non-métropolitains

Fondations en	Dons de Moins de 2 500\$	Dons de plus de 2 500\$		
		Dons faits en milieux métropolitains	Dons faits en milieux non-Métropolitains	Total
Milieux Métropolitains		861 Fondations (99%)	163 Fondations (19%)	874 Fondations (100%)
		907 M\$ (97%)	25 M\$ (3%)	933 M\$ (100%)
48 Fondations (34%)		122 Fondations (86%)	142 Fondations (100%)	
12 M\$ (30%)		27 M\$ (70%)	39 M\$ (100%)	
Non-Métropolitains				
Total	602 Fondations sur 1 985 (30%) 3,9 M\$ des dons totaux octroyés	909 Fondations (89%)	285 Fondations (28%)	1 016 Fondations (100%)
		919 M\$ (95%)	53 M\$ (5%)	972 M\$ (100%)

Source : À partir des données de la requête auprès de l'ARC

En résumé, 285 fondations font des dons de 2 500 dollars et plus à des zones non-métropolitaines pour 24 % de la population concernée. Sur la population des 1 985 fondations recensées, cela représente 14% des fondations ayant fait au moins un don en 2021.

En milieu non-métropolitain, on dénombrait 170 fondations, dont 122 ont fait des dons de 2 500 dollars et plus à des causes, projets, initiatives non-métropolitaines. (70 % des dons qu'elles ont accordés)

Les fondations situées en zones non-métropolitaines ont fait plus de dons à des régions métropolitaines que les fondations métropolitaines à des zones non-métropolitaines (30% contre 3%) et elles étaient plus nombreuses à le faire (34% contre 19%).

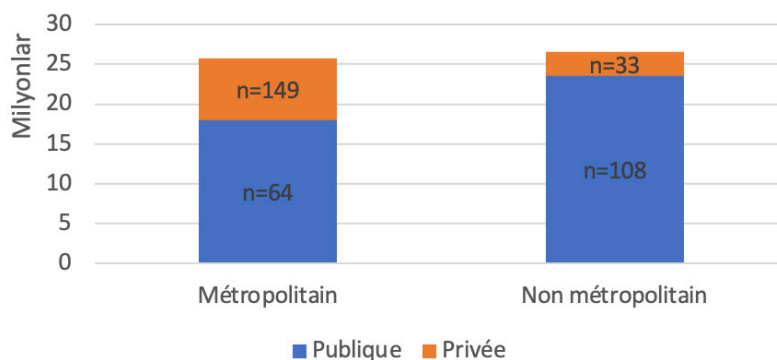
En 2021, la population du Québec était estimée à 8 604 495 personnes. Sur ce nombre, 2 518 036 (29%) vivaient à l'extérieur d'une zone métropolitaine de recensement. Sans grande surprise, la population vivant en zone non-métropolitaine dispose de moins de fondations et elle reçoit moins d'attention de la part des fondations existantes, principalement celles situées dans une métropole, que la population québécoise vivant dans une des six régions métropolitaines de recensement.

5.4.1 Nature du financement des fondations québécoises en milieu non-métropolitain

Les données récupérées de l'ARC confirment que le milieu non-métropolitain est plus aidé financièrement par les fondations publiques que par les fondations privées. À partir de la figure 7, qui détaille les dons versés à des projets et organisations en milieu non-métropolitain selon la localisation des fondations, les montants attribués sont relativement similaires : que les dons proviennent de fondations localisées en milieu métropolitain (25,74M\$) ou non-métropolitain (26,5M\$).

En moyenne, lorsque nous regardons le total des montants selon la nature publique ou privée des fondations, les dons sont environ quatre fois plus élevés pour les fondations publiques (41,48M\$) que privées (10,76M\$). Pour les fondations en milieu métropolitain, les fondations publiques effectuent des dons pour un total de 17,97M\$ comparativement à 7,77M\$ pour les fondations privées. Concernant les fondations en milieu non-métropolitain, les dons des fondations publiques totalisent 23,51M\$ et 2,99M\$ pour les fondations privées.

Figure 7 : Dons (M\$) versés à des projets/organisations localisés à l'extérieur des régions métropolitaines selon la localisation des fondations québécoises et selon leur nature publique ou privée



Source : À partir des données de la requête auprès de l'ARC

Pour les fondations localisées en milieu non-métropolitain, nous observons qu'un nombre plus élevé de fondations publiques (108) que de fondations privées (33) effectuent des dons vers des projets situés à l'extérieur des régions métropolitaines. Nous observons toutefois un plus grand nombre de fondations privées (149) que de fondations publiques (64) lorsque ces dernières sont localisées en régions métropolitaines, bien que le total des dons soit significativement plus élevé pour les fondations publiques. Les fondations privées localisées en régions métropolitaines sont donc les plus nombreuses à effectuer des dons à des projets et organisations localisés en milieu non-métropolitain. Toutefois, la moyenne de leurs dons est la plus petite des quatre catégories.

Les données présentées aux figures 8 et 9 doivent être considérées comme une estimation. Les catégories ont été générées à partir des noms des fondations et des descriptions de leurs programmes. Ces éléments ne fournissent pas des informations précises ou exactes et l'interprétation que nous pouvons en dégager peut varier. Aussi, plusieurs catégories peuvent s'appliquer à une même fondation puisque leurs programmes sont diversifiés. Ces fondations ont toutefois été classées dans une seule des dix catégories. Le tableau 9 rend compte des catégories de bénéficiaires illustrées aux figures 8 et 9.

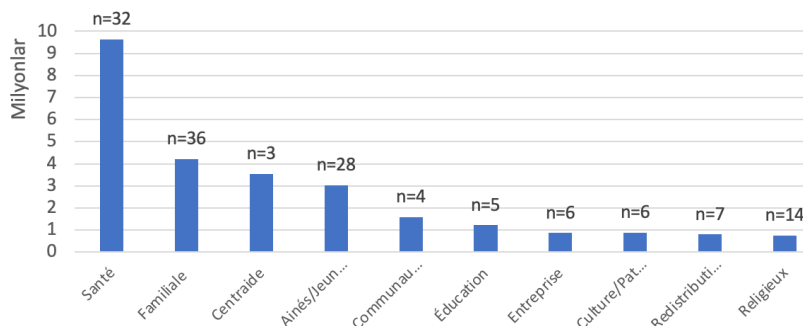
Tableau 9 : Catégories de fondation en fonction des bénéficiaires ou du type de fondation

Catégories de bénéficiaires ou type de fondation	Description du type de fondation
Santé	Fondations associées à des centres hospitaliers et santé services sociaux, des maisons de fin de vie et des centres de rétablissement
Familiale	Fondations familiales (publiques et privées)
Centraide	Différents Centraide du Québec
Aînés/Jeunes/Démunis	Fondations œuvrant pour le bien-être des aînés et des jeunes et/ou venant en aide aux personnes démunies
Communautaire	Fondations publiques communautaires
Éducation	Fondations associées à des établissements scolaires
Entreprise	Fondations associées à des entreprises
Culture/Patrimoine/ Environnement	Fondations appuyant des projets en lien avec la culture, la conservation du patrimoine et la protection environnementale
Redistribution	Fondations publiques appuyant diverses organisations par une redistribution de leurs dons sans bénéficiaires spécifiques
Religieux	Fondations associées aux activités religieuses

Source : À partir des données de la requête auprès de l'ARC

Pour les fondations localisées en milieu non-métropolitain, les dons associés au champ d'intervention relié à la santé représentent la part la plus importante de dons effectués (figure 8). Les fondations familiales, les fondations communautaires, les fondations pour le soutien des aînés, de la jeunesse et des personnes démunies ainsi que trois Centraide offrent un soutien considérable à la cause rurale. Les fondations des catégories restantes sont peu nombreuses et les moyennes de leurs dons sont en général plus basses que pour les fondations des autres catégories.

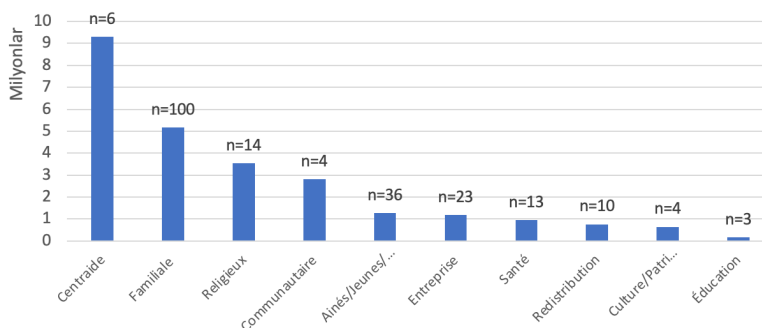
Figure 8 : Dons (M\$) de fondations québécoises localisées à l'extérieur des régions métropolitaines versés à des projets/organisations en milieu non-métropolitain selon la catégorie de bénéficiaires ou le type de fondation



Source : À partir des données de la requête auprès de l'ARC

Les six Centraide soutiennent plus du tiers des projets et des organismes financés par les fondations localisées en milieu métropolitain (figure 9). Le champ d'intervention pour l'avancement de la religion reçoit le plus de dons lorsqu'il est soutenu par les fondations en milieu métropolitain, et ce, en raison de l'implication du Conseil du Patrimoine Religieux du Québec qui soutient la cause de manière significative en milieu non-métropolitain. De plus, nombreuses sont les fondations familiales métropolitaines à soutenir des projets et des organisations en régions non-métropolitaines. Elles représentent d'ailleurs la catégorie la plus volumineuse, tout milieu confondu, de fondations versant des dons à des projets en milieu non-métropolitain.

Figure 9 : Dons (M\$) de fondations québécoises localisées dans une région métropolitaine versés à des projets/organisations en milieu rural selon la catégorie de bénéficiaires ou le type de fondation



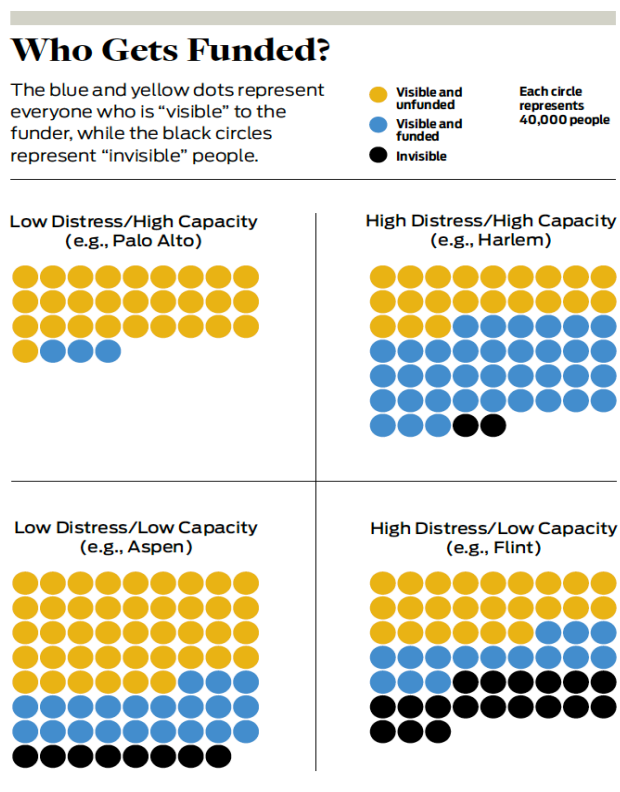
Source : À partir des données de la requête auprès de l'ARC

En comparant les données des figures 8 et 9, nous observons une grande variation dans les catégories de bénéficiaires et types de fondation effectuant le plus de dons. Nous remarquons que les fondations métropolitaines qui soutiennent les projets et organisations en milieu non-métropolitain se retrouvent dans des catégories qui ont des champs d'intervention assez larges et diversifiés avec une prépondérance du financement des Centraide, de fondations familiales et de fondations communautaires. Les fondations localisées en milieu non-métropolitain ont possiblement un champ d'intervention plus spécifique, par exemple la santé et l'éducation. Les Centraide de toute provenance jouent certainement un rôle important dans le soutien aux organisations localisées en milieu non-métropolitain.

5.5 Raisons ou facteurs expliquant l'iniquité dans la distribution de ressources philanthropiques entre les milieux métropolitains et ruraux

Une étude réalisée par Atkins, Allred et Hart (2021) illustre, à partir d'une étude de cas de distribution de fonds philanthropiques dans l'État du New Jersey, comment les communautés les moins visibles et disposant de capacités moindres de mobilisation de ressources sont les moins bien supportées financièrement par des fondations. En matière de développement régional, cela revient à dire que les communautés disposant de plus de capacités de mobilisation sont les mieux financées par des fondations, corollairement, celles disposant de moins de capacités de mobilisation sont les moins bien financées et elles sont plus nombreuses à rendre invisible la situation de précarité de certains de leurs membres. La figure 10 rend compte des observables réalisées par l'équipe de recherche.

Figure 10 : Qui est financé aux États-Unis



Source : Atkins, Allred et Hart (2021), « Philanthropy's Rural Blond Spot », Stanford Social Innovation Review, Spring.

L'étude réalisée montre aussi l'aire d'influence d'une mégalopole sur la zone non-métropolitaine qui la voisine. Le New Jersey est situé au sud de New-York et la ville de Newark, bien que connaissant des problèmes en matière de développement social, trouve somme toute moyen de bien mobiliser des ressources philanthropiques. La figure 11 illustre bien l'effet territoire d'être situé à proximité de la mégalopole new-yorkaise. Un effet qui s'estompe rapidement pour laisser dans l'ombre toute la zone sud de l'État. Au niveau de la ville de Trenton se dresse une frontière d'un orphelinat en matière d'aide philanthropique.

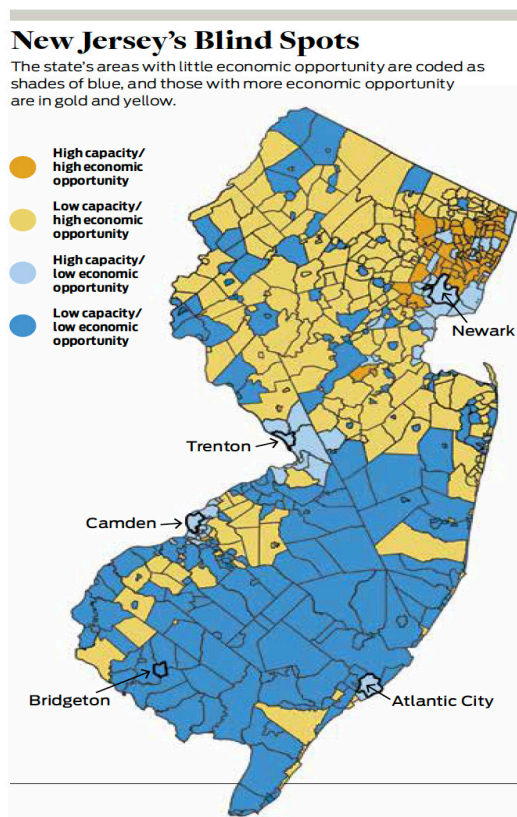
Les auteurs expliquent en quoi les différences en matière de capital socio-territorial deviennent un facteur de structuration du sous-développement de la zone sud de l'État.

Bridgeton and Newark face similar challenges, but Newark has a developed network of organizations and high-capacity people to work on those challenges. Newark knows how to ask for help in its heavy lift. But how can Bridgeton get the resources it needs? What would this city need to bring the right partners to the table, to share resources and collaborate to make housing safer and more affordable, to improve schools, and to make sure children have enough to eat? (Ibid., p. 31)

L'étude témoigne d'un paradoxe. En matière d'équité, un déséquilibre est observable entre les zones « aimants » (*magnet regions*), pour reprendre une expression d'Anna Markusen (2000), donc celles qui concentrent les ressources et la richesse, mais aussi la pauvreté et la détresse (Sassen, 2001), à l'image New-York, et des villes orphelines du développement, telle Bridgeton, qui vivent dans un capitalisme qui invisibilise leur importance et leurs souffrances.

Il y a là un paradoxe, car la richesse des territoires métropolitains trouve une partie importante de ses racines et puise en grande partie ses ressources dans des régions non-métropolitaines du Nord et du Sud. Ce constat vaut aussi pour la philanthropie où nombre de philanthropes sont originaires de régions non-métropolitaines. En matière d'équité, il existe donc un écart important entre ce que les régions métropolitaines donnent et ce qu'elles reçoivent.

Figure 11 : Le clivage dans les capacités de lever du financement philanthropique



Source : Ibid, p. 30.

Plusieurs raisons et facteurs peuvent expliquer cette iniquité. En guise de référence, nous présentons une liste de raisons et facteurs couramment évoqués.

- Motifs organisationnels
 - Les plus gros donateurs ou donatrices sont localisé·e·s en milieu urbain. Ils ou elles sont donc enclin·e·s à investir localement.
 - Les organisations de campagne de dons sont plus fructueuses en milieu urbain.
 - Pour les fondations, investir dans de petits projets est désavantageux, car la montée à l'échelle est difficile.
 - Un manque de connaissance des organisations rurales (qui approcher, qui aider, à qui faire confiance?) et des enjeux ruraux (financer quoi, comment, à quelle hauteur, pour quelle durée?).
- Biais représentatifs
 - Les choses ne peuvent pas aller aussi vite en milieu rural, plus compliqué d'y travailler.
 - Les milieux ruraux manquent d'infrastructure communautaire pour recevoir des dons.
 - Les organisations en milieu rural manquent de compétences pour bien accomplir les objectifs visés.
 - L'idée que les communautés rurales sont diffuses sur le territoire : difficile de financer chaque ville rurale.
 - En matière d'Équité, Diversité, Inclusion (EDI), une perception est que se concentrer sur les communautés rurales peut être contraire à l'engagement d'une fondation envers l'équité, la diversité et l'inclusion. Cela reviendrait à dire que « *Les ruraux sont âgés, blancs, sectaires et donc indignes des ressources d'un bailleur de fonds.* »

5.6 Rôles que pourrait avoir la philanthropie dans des processus de développement territorial rural

La philanthropie a la potentialité de créer des marges de manœuvre là où les politiques publiques n'offrent pas la souplesse requise. Tirer parti des atouts philanthropiques peut contribuer au développement d'innovations sociales (Ivany, 2021). L'impact de la philanthropie sur le développement territorial en milieu rural québécois, par l'entremise de différentes organisations philanthropiques, a été peu exploré jusqu'à présent.

En 2009, une étude étasunienne révélait la présence de fondations en milieu rural. Leurs actifs représentaient que 3% des actifs totaux des organisations philanthropiques nationales (Rooney, 2009). Bien qu'elles soient très majoritairement localisées en région urbaine, certaines organisations philanthropiques redistribuent leurs dons en milieu rural ou pour des causes présentes également en milieu rural.

Toujours en contexte étasunien, les communautés en milieu rural recevaient autour de 7% des dons en provenance de fondations alors qu'elles représentent approximativement 20% de la population nationale (Carlson et Cook, 2021). On observe ainsi un déséquilibre dans la redistribution des dons. L'accessibilité aux fonds philanthropiques est plus aisée en contexte urbain, par la proximité entre les organisations donatrices et les donataires soutenus. Développer un réseau d'organisations philanthropiques à même le milieu rural pourrait permettre de combler le déficit de proximité et assurer une meilleure répartition des dons (Ivany, 2021).

5.6.1 Rôle financier

Le financement pose souvent une limite au développement régional. La réalisation de certaines initiatives se retrouve très souvent dépendante du financement provenant de l'État (Barrett et Gibson, 2013). Cela peut poser un problème, particulièrement lors de périodes d'austérité et lorsqu'il y a des changements dans les priorités politiques (Gibson et al., 2014). De plus, lorsque les ressources financières sont limitées, il y a un risque de compétition entre les acteurs locaux, ce qui peut créer un frein important à la collaboration (Barrett et Gibson, 2013).

La philanthropie pourrait contribuer à surmonter la dépendance au financement public. Elle pourrait alors jouer un rôle important dans la diversification du financement pour le développement régional (Gibson et al, 2014). Du coup, elle pourrait agir sur la durabilité de projets en soutenant des solutions développées localement (Ivany, 2021). Avec une population vieillissante et des héritiers qui n'occupent plus le territoire, la possibilité que la richesse quitte la région rurale est menaçante (Gibson et al, 2013). Développer un écosystème philanthropique dédié à la ruralité pourrait également favoriser le transfert intergénérationnel de la richesse présente à l'intérieur même des communautés. (Barrett et Gibson, 2013). Des fonds permanents, réinvestis localement auraient un effet structurant sur la revitalisation des régions rurales.

5.6.2 Rôle de soutien

Les organisations philanthropiques pourraient certainement jouer un rôle important au niveau du financement d'initiatives innovantes en milieu rural. Toutefois, leur appui lors de la mise en œuvre de ces initiatives ne se limite pas qu'au capital transféré sous forme de don (Gibson et al, 2013). En mettant à profit le réseau de connexion des organisations philanthropiques au milieu rural, cela contribuerait au soutien de projets ou d'initiatives locales (Gibson et al., 2014). Cela pourrait d'abord favoriser le développement de réseaux de connexion entre organisations et faciliter la mobilisation de ressources externes (Ivany, 2021). Plus de collaboration entre les acteurs locaux pourrait avoir un effet bénéfique pour le transfert des connaissances et un partage des compétences. Ensuite, un écosystème de la philanthropie rurale pourrait permettre plus de coordination et faciliter la planification des dons (Barrett et Gibson, 2013).

Un partage des pratiques exemplaires pourrait également avoir un effet motivateur tant sur les acteurs locaux que pour l'expansion de la philanthropie en milieu rural. Un accompagnement par la philanthropie pourrait être un élément organisationnel supplémentaire au coffre à outils à la disposition des acteurs locaux (Ivany, 2021). La possibilité d'avoir un lieu de rencontre officiel entourant la mise en place de projets peut être coûteuse. Les organisations philanthropiques peuvent disposer d'espaces où la communication organisationnelle, la conceptualisation, la planification et la collaboration peuvent se faire plus facilement (Gibson et al., 2013). Les rendre accessibles pour les acteurs locaux pourrait faciliter les opportunités de communication entre les membres des diverses organisations en plus de fournir un environnement de travail adéquat (Ivany, 2021). De plus, les organisations philanthropiques pourraient servir de levier dans le renforcement des capacités des institutions rurales (municipalités, sociétés de développement des collectivités...) de manière à mieux tirer parti des programmes gouvernementaux leur permettant d'investir dans leurs collectivités plus efficacement (Carlson et Cook, 2021).

5.6.3 Rôle d'influence en matière d'action publique

En ayant un regard sur les besoins des acteurs locaux de l'ensemble des régions rurales, en fonction de données sur l'ensemble du territoire et en travaillant de concert avec des organisations représentant l'ensemble de la ruralité québécoise, la philanthropie pourrait servir de levier, d'assistance et même d'influence pour le développement de politiques et de programmes au service du développement local en milieu rural (Barrett et Gibson, 2013). En identifiant et diffusant les modèles les plus prometteurs, la philanthropie peut mettre en lumière quels sont les plus grands impacts réalisés avec ces fonds. Par une meilleure compréhension de ces impacts, il pourrait également y avoir un effet sensibilisateur face aux services essentiels qui sont fournis par les organismes à but non lucratif. Cela représente un argument supplémentaire quant à l'importance du bon fonctionnement de ces organisations et leur besoin de financement (Ivany, 2021).

Les échanges entre les organisations philanthropiques pourraient être d'intérêt et influencer les politiques et programmes soutenant la revitalisation des régions rurales (Gibson et al, 2014). Ces organisations pourraient être d'une grande aide dans la conceptualisation et la planification de solutions innovantes. Elles pourraient également donner un support quant à la structure organisationnelle et aux connaissances technologiques qui peuvent être manquantes en milieu rural (Ivany, 2021). Il faudrait alors encourager la philanthropie à défendre les intérêts ruraux afin que leurs perspectives soient bien considérées lorsqu'il vient le temps d'établir des politiques de distribution des fonds régionaux. Encourager la philanthropie rurale à s'engager dans le développement des politiques publiques pourrait assurer que les acteurs locaux soient bien représentés lors des prises de décision les concernant (Ivany, 2021).

5.6.4 La philanthropie environnementale

Les pressions environnementales se retrouvent désormais à l'agenda des priorités politiques des gouvernements municipaux, provinciaux, territoriaux et fédéral. La crise climatique, à titre indicatif des enjeux écologiques, a un impact direct sur les communautés rurales en raison de l'augmentation du nombre d'événements perturbateurs qui les affectent (Carlson et Cook, 2021). Ces événements ont un impact direct sur les communautés rurales en raison de l'altération de leur milieu de vie et par les bousculements engendrés sur leurs activités économiques : activités qui sont très souvent reliées à l'exploitation des ressources du territoire. L'historique des politiques publiques rurales place ces communautés en position de vulnérabilité, ce qui, lorsqu'advient un événement perturbateur, affecte leur résilience (Ivany, 2021).

La philanthropie environnementale, en s'appuyant sur une approche interdisciplinaire et trans-sectorielle, pourrait faciliter la conceptualisation de solutions aux enjeux environnementaux (Gibson et al., 2014). Travailler sur la base d'une logique d'action qui connecterait de façon organique et non mécanique les systèmes sociaux aux écosystèmes représente une avenue gagnante pour les milieux ruraux¹³. En ne se limitant pas à une lecture conservatrice de l'environnement et en abordant les

13 D'une certaine façon, les Sommets socioéconomiques des années 1980 et les Comités d'adaptation de la main-d'œuvre, chacun à leur façon, représentaient des tentatives québécoises de fonctionner sur une base organique (concertation, dialogue, prises de décisions collectives...) et non pas mécanique (sur une base bureaucratique et hiérarchique).

enjeux écologiques en termes de justice sociale et environnementale, on se doterait d'une posture mieux adaptée aux défis que représente la crise climatique, la destruction de la biodiversité et la pollution (Ivany, 2021).

En ayant la justice socio-environnementale comme ligne directrice dans le développement d'initiatives innovantes, cela pourrait augmenter la résilience des communautés rurales face aux différents défis auxquels elles sont confrontées (Carlson et Cook, 2021). La présence d'organisations philanthropiques environnementales¹⁴ en milieu rural aurait le potentiel de renforcer les liens entre les instances gouvernementales et les communautés en plus d'offrir un partage des connaissances sur les enjeux environnementaux. De ce fait, elle pourrait influencer la prise de décision éclairée sur l'intendance environnementale, la durabilité des pratiques liées à l'exploitation des ressources et la résilience des communautés en milieu rural (Ivany, 2021).

5.6.5 Limites de la philanthropie relativement à la cause rurale

Les organisations philanthropiques, surtout si elles ont l'habitude de travailler en contexte urbain, devront s'adapter à la réalité des communautés rurales. Faire preuve de flexibilité sera important puisque les acteurs locaux ruraux peuvent adopter des approches et des postures différentes des donataires urbains avec lesquels les fondations ont l'habitude de travailler (Gibson et al, 2014).

Si les liens entre la philanthropie et le développement territorial en milieu rural sont faibles, c'est aussi qu'il y a un manque de connaissance de part et d'autre. D'une part, les acteurs locaux ne sont pas portés à se tourner vers les organisations philanthropiques lorsqu'ils sont en recherche de financement. D'autre part, les organisations philanthropiques travaillent majoritairement en milieu urbain et se retrouvent loin de la réalité rurale (Carlson et Cook, 2021). Développer un réseau de donation est laborieux et nécessite beaucoup de temps. Si l'on veut que la philanthropie reste locale, il faudra alors solliciter de nouveaux acteurs philanthropiques à l'échelle rurale (Gibson et al., 2014).

La déresponsabilisation de la part des instances gouvernementales face aux communautés rurales s'observe par des services qui autrefois étaient pris en charge par l'État, lesquels demandent maintenant à être financés autrement (Gibson et al., 2014). La philanthropie doit être présentée comme un mécanisme de support à la revitalisation des communautés rurales. Elle ne peut toutefois pas remplacer les politiques publiques et les fonds publics (Gibson et al., 2013). En supportant des services et programmes qui étaient sous la responsabilité de l'État, les organisations philanthropiques deviennent complaisantes dans la stratégie de déresponsabilisation des instances gouvernementales. De plus, en remplaçant les fonds publics, lesdits fonds ne sont pas alloués à des projets ou à des initiatives supplémentaires ou complémentaires nécessaires au travail de revitalisation durable des régions rurales (Gibson et al., 2014).

14 L'organisation philanthropique subventionnaire la plus représentative au niveau environnemental dans l'espace québécois est la [Fondation Trotter](https://www.ledevoir.com/environnement/696270/mieux-subventionner-l-action-climatique) : <https://www.ledevoir.com/environnement/696270/mieux-subventionner-l-action-climatique>.

6.0 Représentations sur le rôle de la philanthropie dans le milieu rural : points de vue de personnes des ASP et de représentant-e-s de fondations québécoises

Sont résumés, dans cette section, les réponses aux questions que nous avons posées à des personnes représentant le point de vue de leur organisation philanthropique ou de leur regroupement ASP (voir rapport II). Rappelons que les thèmes qui ont été abordés dans les entrevues sont les suivants¹⁵.

- Leur(s) représentation(s) de la ruralité.
- Les représentations du milieu philanthropique par des membres des ASP.
- Les difficultés, les enjeux ou les obstacles de la philanthropie en ruralité.
- Les avantages ou les bénéfices de la philanthropie en milieu rural.
- Les conditions de travail avec les fondations subventionnaires.
- L'enjeu de la création d'un fonds de dotation ou d'une fondation ASP.
- Ouverture à une activité de dialogue entre fondations subventionnaires et ASP.

6.1 Représentations de la ruralité

◇ Selon les représentant-e-s de fondations

La faible densité de population constitue un critère récurrent lorsque les répondant-e-s ont été questionné-e-s sur leur représentation de la ruralité. Parmi les enjeux où les défis sont grands, il est noté l'accès aux services de proximité, au logement et aux transports collectifs. Dans le présent contexte inflationniste, la peur de perdre les petits commerces locaux se fait sentir puisque les communautés rurales dépendent de ces commerces et organismes offrant des services de proximité. En milieu rural, on trouve souvent des organismes à vocation généraliste où est offerte une diversité de services. Puisque les ressources sont moindres, les organisations communautaires en milieu rural peuvent combiner plusieurs rôles et sont amenées à développer des projets qui vont avoir la capacité de travailler sur différents enjeux, elles se doivent donc d'être créatives pour développer des solutions et répondre à une diversité de besoins.

Est rural ce qui se trouve hors des grands centres urbains, que ce soit en périphérie ou dans des régions plus éloignées. La ruralité renvoie à l'image d'un grand territoire où il y a beaucoup de disparité, qui est peuplé de municipalités de différentes grandeurs. Quand elles sont plus éloignées, leurs besoins deviennent très spécifiques. On parle beaucoup d'éloignement physique, mais aussi de grande proximité dans les relations. La ruralité est diversifiée et les différences se démarquent en fonction de la proximité vis-à-vis les zones métropolitaines.

Les représentations de la ruralité sont multiples et varient beaucoup entre les régions ainsi qu'à même les régions. La notion de territoire est complètement différente au milieu urbain et dépend aussi de l'usage qui en est fait. La proximité ou non d'entreprises, de manufactures et de la villégiature en présence d'attrait naturels touristiques distingue les réalités différentes. La ruralité est aussi en transformation avec les usages changeants et les populations néorurales qui s'installent provoquant parfois des frictions.

¹⁵ Le rapport II de la présente recherche présente les compte-tenus résumés des entrevues que nous avons réalisées auprès de représentant-e-s ASP et de fondations subventionnaires. Dans ledit rapport, sont aussi présenté les deux grilles d'entrevue qui furent utilisées.

Selon des répondant-e-s localisé-e-s en milieu rural, il y a un fort sentiment d'appartenance à la région, il y a aussi une responsabilité éthique à s'impliquer dans sa région, à connaître les organismes en démontrant une présence et une écoute. Les fondations en milieu rural sont des outils ayant un rayonnement plus large que la simple notion de bailleur de fonds. Elles peuvent incarner une solidarité régionale auprès de personnes qui se retrouvent dans des conditions de vulnérabilité.

Des frustrations en lien avec la redistribution de la richesse par l'État sont évoquées. Il y a le sentiment de ne pas être considéré à sa juste valeur, ne pas être compris et peu valorisé.

◇ *Selon des représentant-e-s des communautés des ASP*

Il est question d'une relation particulière avec l'espace. La relation avec l'environnement et le paysage est plus proche et plus sensible. Le lien avec la nature, l'aspect du plein air, le rapport aux services et la relation avec les ressources naturelles sont spécifiques à la ruralité.

La réalité économique est différente avec le monde rural. Le développement économique repose beaucoup sur capacité de mettre en valeur les ressources naturelles par l'agriculture, la foresterie et le tourisme. La ruralité rend un bon nombre de services duquel le milieu urbain dépend et elle joue un rôle important dans la transition socio-écologique à réaliser.

La ruralité se distingue de l'urbain par sa densité, où le territoire est très vaste pour la population. La faible densité génère de la complexité dans presque tout ce qui a trait à la ruralité, particulièrement les filets de sécurité. Il y a une grande résilience dans l'identité rurale par la capacité de maintenir sa vitalité culturelle, de mobilisation pour nourrir la réflexion collective pour une politique de développement rural. L'enjeu démographique provoque un impact sur les capacités à maintenir les services de proximité. Les régions éloignées semblent vivre une dévitalisation encore plus importante que les régions en périphérie des centres. La ruralité étant très affectée par la perte des services de proximité, les communautés sont appelées à innover, à faire autrement, à changer les façons de faire afin d'être dynamiques et attrayantes pour y vivre. Il y existe une proximité de la famille et humaine importante reposant sur de forts systèmes d'entraide.

Dans plusieurs communautés, il existe un clivage entre les natifs et les néoruraux. Les visions sont différentes et cela crée une dichotomie des besoins, d'exigences, de priorités et de requêtes. Il peut aussi y avoir des conflits au sein du politique résultant de ce clivage.

6.2 Représentations du milieu philanthropique

◇ *Selon les représentant-e-s de communautés des ASP*

Il y a certainement un aspect dérangeant et irritant face à l'insuffisance du financement étatique qui laisse la place au financement privé. Il serait préférable d'avoir une approche complémentaire au financement étatique, mais plusieurs voient une déresponsabilisation des causes sociales de la part des gouvernements, lesquels s'appuient davantage sur les fondations pour remplir certains mandats. Chez des répondant-e-s, il y a une réflexion critique face à la philanthropie, celle-ci représentant un abri fiscal et une façon d'exercer une influence sur les politiques publiques. D'autres sont conscient-e-s des malaises et des enjeux que cela crée sans qu'ils apparaissent menaçants.

De plus, l'alternative aux financements philanthropiques n'existe pas. Plusieurs se disent coincés et résignés face au financement philanthropique, il y a un désaccord qui se manifeste, mais ils ne voient pas comment faire autrement. Il y a un enjeu d'équité pour l'ensemble des territoires ruraux, et, diversifier les sources de financement peut représenter une « police d'assurance ».

Les Centraide sont vus différemment puisque ces organisations œuvrent dans le soutien à la mission et sont ancrées dans les territoires avec la collecte annuelle de fonds dans les communautés concernées. Il y a souvent un sentiment d'appartenance aux Centraide.

6.3 Difficultés / Enjeux / Obstacles de la philanthropie en ruralité

◇ Selon les représentant-e-s de fondations

Il y a un enjeu de se faire connaître en tant que fondation hors de leur lieu d'établissement. Plusieurs représentant-e-s ont mentionné que lorsqu'un projet a été financé dans une région, il y a souvent un effet boule de neige et les demandes de financement pour différents projets de cette même communauté/région se multiplient. La culture philanthropique est à développer davantage en milieu rural. Pour certaines personnes, il y a un grand besoin d'éducation et de vulgarisation auprès des communautés. Ce n'est pas un réflexe pour les organismes ruraux de rencontrer les fondations privées puisque leur financement est souvent étatique et/ou associé à la communauté. Il est également observé que les stratégies de mobilisation de ressources financières à long terme de la part des organismes communautaires sont moins élaborées que dans les grands centres. Il y a souvent des enjeux en matière de pérennité où les projets développés ont parfois de la difficulté à perdurer. Il peut également y avoir une posture critique de la philanthropie, une vision qui disqualifie l'action philanthropique et qui ne vise pas à l'encourager. C'est une vision où l'argumentaire central étant que l'État devrait faire le travail réalisé par des fondations et que la philanthropie est perçue comme un outil à la disposition des personnes riches qui bénéficient d'avantages fiscaux pour faire des dons selon leur convenance.

Un second enjeu concerne l'accès aux donateurs, donatrices et aux fonds existants. Souvent, les donateurs et donatrices vont privilégier de soutenir de façon beaucoup plus significative le Centraide où se trouve leur siège social plutôt que de contribuer à soutenir l'ensemble des personnes vulnérables et plus équitablement sur l'ensemble du Québec. Cela a pour effet de pénaliser le monde rural puisque les sièges sociaux se retrouvent principalement dans les grands centres urbains et sont habituellement plus enclins à faire des dons là où ils se trouvent bien que parfois c'est l'ensemble de la population du Québec qui consomme leur produit ou service. Cela révèle une question d'iniquité qui est peu discutée puisqu'évidemment la prérogative du donateur-trice est une volonté qu'on se doit de respecter.

L'enjeu de la distance. Autant par rapport à l'accès à certaines ressources que les difficultés liées au déplacement des représentants des fondations pour aller visiter le terrain. L'étalement du territoire est un facteur dans les régions apportant des difficultés organisationnelles et des ajouts dans le budget financier. Il peut donc être plus laborieux d'avoir un impact comparable aux effets générés en milieu urbain pour un même budget. La distance pose un défi de taille pour les bénéficiaires des organismes communautaires et pose un défi important dans la capacité de lever des ressources monétaires pour appuyer le réseau d'organismes communautaires.

Un troisième enjeu porte sur le recrutement de la main-d'œuvre et d'avoir la capacité de répondre aux besoins des personnes accueillies, qui sont essentielles au déploiement des projets, mais qui sont extérieures à la région. Mobiliser des experts de vécu et des bénévoles peut être plus difficile. Pour les intervenant-e-s sociaux qui veulent mobiliser, cela demande plus de travail et représente un degré de difficulté supplémentaire. De plus, passer le flambeau semble plus difficile, les organismes ne trouvent pas toujours les personnes qui peuvent faire exactement le même travail. Pour la réalité autochtone, il manque d'acteurs présents pour comprendre et développer une relation avec ces communautés. Les enjeux sont différents, leur soutien est plutôt basé sur la sécurisation culturelle avec la préservation de la langue et la conservation du savoir culturel pour les prochaines générations.

Les organisations, surtout celles en milieu rural qui requièrent du soutien à la mission, n'ont pas toujours les ressources pour développer des projets qui peuvent s'inscrire dans les champs d'intervention des fondations. Aussi, un défi tient à la façon dont le financement en provenance du gouvernement est distribué. Les programmes sont principalement structurés régionalement alors que les besoins sont souvent plus complexes. Lorsqu'on prend les programmes au prorata de la population, le facteur populationnel est considéré de façon outrancière, bien que certaines régions soient plus peuplées elles ne sont pas nécessairement celles où les besoins sont les plus nombreux et criants. Les programmes manquent d'adaptabilité face aux différentes réalités rurales. Le tissu social de certains milieux peut être affaibli et demande une capacité d'adaptation et de flexibilité de la part des bailleurs de fonds afin d'ajuster leur plan d'action. Les projets en milieu rural peuvent parfois avoir besoin de soutien en accompagnement un peu plus actif.

◇ *Selon des représentant-e-s des communautés des ASP*

Pour plusieurs répondant-e-s, il y a souvent un manque de vision globale et une compréhension limitée du développement social et rural dans le milieu philanthropique. Le financement au prorata de la population est souvent mal adapté aux réalités rurales. Dans certains cas, il a fallu mettre en œuvre une programmation qui n'était pas dans la simplicité et la légèreté administrative. La reddition de compte peut aussi être lourde.

Les financements philanthropiques sont à durée déterminée et il peut donc être difficile de pérenniser un projet qui, au départ, est financé par une fondation. L'arrêt du financement d'initiatives porteuses peut être négatif pour la communauté.

6.4 Avantages / Bénéfices de la philanthropie en ruralité

◇ *Selon les représentant-e-s de fondations*

Selon la majorité des répondant-e-s, ils ou elles mentionnent que les bénéficiaires apprécient beaucoup les méthodes de travail qui sont définies en mode partenarial, c'est plus qu'une demande de financement liée à un programme gouvernemental. Il y a une approche personnalisée qui est fondée sur la confiance, qui met souvent en scène un dialogue entre les parties prenantes afin de faciliter le processus. En soutenant des projets en milieu rural, il y a un apprentissage mutuel. Il y a une meilleure compréhension des différentes réalités. C'est un moyen d'apprendre sur les communautés et de découvrir les organismes. Il y a donc une meilleure compréhension des enjeux

auxquels ils font face et comment soutenir/mobiliser autour des besoins émergents. Cela permet de demeurer ancré dans un territoire vaste aux réalités multiples et attentifs aux besoins. Dans le cas de la fondation communautaire du Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles de la Madeleine, elle joue un grand rôle dans l'autonomie et la résilience de la région en assurant un revenu annuel aux organisations soutenues. La pandémie l'a bien démontré, en ayant un fonds de dotation et donc des ressources financières malgré la suspension de leurs activités, elles ont pu passer à travers la crise plus aisément.

La diversité des fondations permet différentes dynamiques de travail. Les grandes fondations métropolitaines ont plus de marge de manœuvre et peuvent réfléchir d'une manière plus globale aux enjeux sociétaux. Par exemple, l'enjeu de transition socio-écologique est important en région et les services communautaires sont davantage interpellés par rapport à cette nouvelle problématique. Les grandes fondations peuvent donner la capacité de réfléchir et de mettre en place un plan en laissant le pouvoir de sélection sur les priorités aux acteurs ruraux. Du coup, un territoire bien outillé sera en meilleure posture si des conditions critiques arrivent. D'un autre côté, les plus petites en région sont plus rapidement ramenées aux enjeux immédiats de leur communauté. Grâce à leur proximité avec les acteurs locaux, elles peuvent offrir des types de soutien et d'accompagnement qui semblent invisibles et qui sont difficilement quantifiables.

◇ *Selon des représentant-e-s des communautés des ASP*

Les répondant-e-s ont mentionné plusieurs projets à succès qui n'auraient pas été possibles sans le financement philanthropique. Ces derniers sont de différents ordres de grandeur et parfois même un petit financement peut avoir un impact significatif dans les organisations. Les leviers financiers sont nécessaires au développement des communautés. Utiliser les fonds disponibles des fondations si elles répondent aux conditions peut constituer un avantage. Aller chercher les sous qui reviennent au monde rural est important, cela peut aider les communautés à sensibiliser et à mobiliser le politique puisqu'il doit être intégré lorsqu'il est question de mobilisation citoyenne inclusive. Cela irait de pair avec le développement d'une cohérence où le principe de redonner la juste part au milieu rural pourrait créer un mouvement, un élan de la vitalité nécessaire pour enthousiasmer le milieu rural.

La collaboration actuelle avec la FLAC est vue d'un bon œil pour plusieurs répondant-e-s, elle donne une crédibilité au travail des ASP puisque la fondation est reconnue sur l'ensemble du territoire québécois. Elle donne aussi la possibilité de planifier les interventions sur une période de temps bien définie. La philanthropie est bénéfique du moment où les territoires peuvent discuter sans contrainte de leurs besoins, ce qui est présentement le cas avec la FLAC.

6.5 Conditions de collaboration ou de partenariat avec des fondations

◇ *Selon des représentant-e-s des communautés des ASP*

Les expériences ratées de *Québec en forme* et *Avenir d'enfants* ont été mentionnées à plusieurs reprises. Pour certain-e-s répondant-e-s il y a là un constat historique qui les amène à penser que les ASP ne devraient pas s'ouvrir au financement philanthropique.

Sur la relation historique avec la Fondation Lucie et André Chagnon, et ses partenaires

gouvernementaux, la structure était assez lourde, le chevauchement avec d'autres démarches territoriales et l'imposition de méthodes étaient problématiques. Le mode de gestion a créé une accumulation d'insatisfactions.

Pour la majorité des répondant-e-s, il apparaît important de tirer une leçon de ces expériences manquées et d'écarter l'approche systémique au profit de l'action plus directe et de l'approche participative. Les communautés doivent conserver une marge de manœuvre pour travailler avec des fondations. Cette méthode de travail des fondations doit être basée sur la confiance, laquelle leur donnera plus de latitude et de souplesse pour s'adapter et mieux répondre aux besoins des communautés rurales.

Un minimum d'exigences administratives est requis, et, surtout, il ne doit pas y avoir d'ingérence de la part des fondations. Le dialogue est important pour la mise en place d'un espace de créativité, de flexibilité et d'agilité. La reconnaissance de la mission des ASP et la conservation de son autonomie doit être primordiale. Il est d'avis, pour la grande majorité des répondant-e-s, que la présente collaboration des ASP 3.0 avec la FLAC répond à ces critères.

6.6 L'hypothèse de création d'un fonds de dotation ASP

◇ Selon des représentant-e-s des communautés des ASP

L'idée de la création d'un fonds de dotation semble intéressante pour permettre une pérennité, stabiliser le financement et assurer une continuité des actions des ASP. Cela pourrait être un moyen d'aller chercher des fonds localisés dans les grands centres afin de créer un fonds de dotation à l'échelle et à l'écoute des besoins des communautés rurales, une manière de s'assurer des retombées locales en termes d'investissement sur le territoire.

Il semble toutefois y avoir un besoin de clarification sur le modèle du fonds de dotation autonome, car l'idée apparaît confuse pour plusieurs. Elle pose également plusieurs questions face à la vocation des ASP, principalement à savoir si l'expérience veut développer le financement pour des projets portés par les milieux ou simplement préserver la vocation d'animation et le soutien à la mobilisation.

Cela pose aussi une question sur les modalités de gouvernance d'un tel fonds, comment ce sera effectué et sur le choix du type de partenaires philanthropiques ou autres à mobiliser ? Plusieurs mentionnent également l'ampleur de la tâche et que les ASP n'en sont possiblement pas à cette étape encore. Cela représente beaucoup d'énergie risquant d'être mobilisée au détriment des véritables enjeux du territoire.

6.7 Ouverture relativement à la tenue d'une activité dialogue entre fondations subventionnaires et membres de la communauté ASP

◇ Selon les représentant-e-s de fondations

Une mise en dialogue serait pertinente pour le partage d'informations et la présentation d'initiatives/ de projets qui ont été réalisés grâce à une collaboration entre philanthropie et ruralité pourrait être

inspirante pour toutes les parties prenantes. C'est un thème important qui revient souvent dans les réflexions et les enjeux nommés. Il y a un réel besoin à ce que les organisations philanthropiques connaissent mieux le milieu rural. Toutefois, les acteurs philanthropiques doivent aussi comprendre qu'il y a des outils urbains qui ne sont pas disponibles en milieu rural.

Le milieu philanthropique bénéficierait à avoir accès à plus d'information sur le milieu rural. Ayant une capacité limitée à financer un nombre de projets, le transfert d'information sur les besoins des milieux pourrait favoriser des collaborations et des maillages avec d'autres acteurs philanthropiques. Le développement de réseaux pourrait permettre aux fondations de découvrir davantage les territoires ruraux et inspirer les communautés rurales à accueillir le milieu philanthropique pour certains projets. Il y a aussi la proposition d'une foire de la philanthropie où les fondations et organismes pourraient faire du réseautage en peu de temps pour effectuer un premier contact.

◇ *Selon des représentant-e-s des communautés des ASP*

L'idée d'une grande discussion est intéressante pour la majorité des communautés des ASP. Il faudrait toutefois que la décision de travailler avec les fondations et les conditions soient bien établies afin d'éviter des malaises entre les communautés. La proposition d'avoir des représentant-e-s gouvernementaux a également été abordée et demanderait à faire consensus.

6.8 Synthèse

La synthèse reprend chacune des grandes dimensions qui furent abordées lors des entretiens.

Représentations de la ruralité

Les représentations qui se dégagent des entrevues, tout acteur confondu, se rapprochent de celles présentées dans la revue de littérature. Le milieu rural se définit fondamentalement par rapport au milieu urbain qui est devenu la référence culturelle en matière d'habité des espaces nationaux. Dès lors, le rural se présente à la fois comme une dilution de l'urbain, comme une réalité culturellement (rythmes différenciés, habitudes de consommation, de loisirs, proximités relationnelles...) et géographiquement différente de l'urbain, mais présentant une variété de situations en lien avec les caractéristiques qui distinguent le rural de l'urbain et les particularités singulières différenciées entre les territoires ruraux (régions éloignées [ruralité profonde] versus la ruralité péri-urbaine en milieu métropolitain [ruralité invisibilisée] et la ruralité mitoyenne entre les deux). Les caractéristiques rurales sont, d'une part, fortement liées à la relation de proximité avec les écosystèmes naturels et la présence de grands espaces où la densité d'occupation par des communautés humaines est relativement faible, et, d'autre part, à des modalités d'exploitation économiques définies fondamentalement en support / complémentarité aux activités économiques fortement localisées dans les zones métropolitaines.

Somme toute, des enjeux, problèmes, besoins et aspirations convergent et divergent entre les mondes de l'urbain et du rural. L'étude n'a pas permis d'être exhaustif sur ce fait sinon que les points de divergence demandent un traitement différencié du traitement des éléments faisant convergence. Sur les éléments faisant convergence, il est clair qu'ils sont principalement pris en charge ou travaillés par des acteurs de l'urbanité. Ceci ne signifie pas que des adaptations spécifiques ne devraient pas être prises

en compte afin de tenir compte des différences qui persisteront entre ces deux mondes. En résumé, tant dans les éléments de divergence que de convergence, une attention particulière et des ressources spécifiques devront être pensées pour les milieux ruraux.

Connaissance et représentations des collaborations avec le milieu philanthropique

Les principaux éléments synthèses sur les représentations du milieu philanthropique sont le fait de répondre-e-s des ASP. Le premier constat, qui ne surprend pas, est que le niveau de connaissance du secteur philanthropique subventionnaire québécois est de niveau minimal. Concrètement, les acteurs des ASP font peu affaire avec des fondations, et, quand ils le font, c'est auprès d'un nombre limité de fondations. Dès lors, la représentation du milieu philanthropique est partagée entre :

- une perception généraliste :
 - elles existent et sont peu présentes en milieu rural;
 - elles interviennent là où devrait intervenir l'État;
 - les répondant-e-s ont peu été en contact avec elles;
 - les répondant-e-s disent ne pas bien connaître les fondations...
- une perception appuyée par un vécu relationnel direct ou indirect :
 - positif : on a travaillé avec une ou des fondations et l'expérience a été bonne; on a su définir des conditions d'opérationnalisation de la collaboration qui a été fructueuse pour les différentes parties impliquées;
 - négatif : des projets dans notre communauté ou sur notre territoire ont été financés en totalité ou en partie par une ou des fondations; l'évaluation de personnes ayant participé à ces projets s'est avérée négative...
- une perception qui se dit ou se veut réaliste :
 - indépendamment du fait qu'on apprécie ou non le monde des fondations subventionnaires, elles ont des ressources de divers ordres qui peuvent faire une différence pour des projets, des communautés et des territoires ruraux;
 - on doit alors composer avec cette opportunité de financement, mais pas à n'importe quelles conditions...

Pour des représentant-e-s des milieux philanthropiques rencontré-e-s, un fait marquant des appréciations qui se dégagent des collaborations avec des acteurs ruraux tient aux commentaires qui leur ont été adressés relativement à la charge administrative d'une subvention philanthropique et à la qualité de la relation. Ces commentaires vont dans le sens que ce soit plus facile et humain que les expériences vécues auprès de ministères ou d'agences publiques.

Difficultés, enjeux ou obstacles de la philanthropie en milieu rural

Le thème des difficultés, des enjeux et des obstacles a principalement été énoncé par des représentant-e-s de fondations. Les éléments de synthèse indiquent aussi des spécificités qui sont propres au fait que la fondation participant à l'étude est métropolitaine ou rurale.

Pour les fondations métropolitaines, la grande difficulté relève de la connaissance non pas du, mais des milieux ruraux. Elles se disent méconnaître et aussi ne pas avoir accès, via les réseaux philanthropiques existants, à de l'information pour faciliter leur mise en relation avec des projets ou des acteurs ruraux.

Pour les fondations rurales, la grande difficulté tient au manque de ressources financières, lesquelles sont concentrées dans et vers les zones métropolitaines. Les fondations rurales vivent un effet d'isolement au sein même du secteur philanthropique. Tant au niveau de l'État, qui a lui-même une connaissance limitée de ce secteur, que des organisations de la société civile ancrées dans une culture métropolitaine, les fondations rurales ont parfois de la difficulté à faire reconnaître leurs particularités, et donc, celles de leurs milieux.

Avantages et bénéfices d'une philanthropie en milieu rural

S'il y a méconnaissance du monde rural pour les fondations et du secteur des fondations pour les ASP, il se dégage des entretiens le fait que travailler ensemble permet un apprentissage commun. Cet apprentissage est possible lorsque les fondations fondent leur stratégie de financement de projets ruraux sur une relation de proximité et de dialogue. Cette méthode et pédagogie de travail est formatrice pour les deux mondes.

Il importe donc d'établir cette relation en fonction du « facteur rural », où, du côté des fondations, il importe d'avoir une ouverture à la nature spécifique des besoins, problèmes, enjeux et aspirations qui ne sont pas, peu ou moins bien connus. Et, de l'autre, d'insister sur les spécificités territoriales (locales ou régionales) pour assurer que le cadre de la collaboration s'établit sur des fondements respectueux.

Conditions de travail avec les fondations subventionnaires

La majorité des répondant-e-s indiquent clairement que tout recours à du financement philanthropique devra se faire en fonction des principes et des valeurs soutenus par le projet, la communauté ou le territoire. Cette collaboration devrait impliquer des exigences administratives simples et non contraignantes, et bien entendu, une non-ingérence du bailleur de fonds dans la réalisation du projet.

L'enjeu de la création d'un fonds de dotation ou d'une fondation ASP

La synthèse sur ce point est relativement simple. Peu de répondant-e-s sont à l'aise avec cette hypothèse de travail. Nous avons observé un manque de connaissance sur ce que voudrait dire la création d'un tel fonds et les principales remarques concernaient les désavantages en matière de charge de travail pour réaliser un tel projet, dans un premier temps, et pour le gérer, dans un deuxième temps.

À cet enjeu était aussi rattaché l'idée qu'un tel fonds pourrait non seulement financer le modèle ASP actuel, mais aussi financer des projets qui seraient développés dans les communautés des ASP à venir.

Sur cette perspective très peu de commentaires. Pour les uns, ce n'est pas la mission des ASP de financer des projets qui seraient portés par les communautés concernées. Pour d'autres, il y aurait là une piste intéressante de travail à explorer.

Ouverture à une activité de dialogue entre fondations subventionnaires et ASP

La réponse à cette dernière dimension fait consensus auprès de tout-e-s les répondant-e-s. Oui, une activité de dialogue entre des représentant-e-s ASP et des représentant-e-s de fondations serait pertinente. Enfin, les répondant-e-s sont favorables à des modalités visant un partage d'informations qui permettraient de mieux connaître le milieu rural, pour les fondations, et le secteur philanthropique, pour les membres des ASP.

7.0 Scénarios financiers en vue d'une pérennisation des ASP

L'objectif de la présente recherche était de sonder la pertinence, d'une part, et la faisabilité, d'autre part, de mobiliser des ressources de la philanthropie subventionnaire québécoise pour soutenir le fonctionnement futur des ASP.

Au terme de cette étude, il apparaît clairement que l'enjeu de la pérennisation des ASP repose sur au moins cinq éléments :

- 1) la systématisation et l'évaluation de la démarche ASP;
- 2) la mobilisation de ressources internes et externes tout au long du cycle de vie d'une édition des ASP;
- 3) l'approfondissement d'une réflexion portant sur la capacité endogène des ASP de générer une richesse socialement produite et communalement accaparée;
- 4) des niveaux et des options de financement;
- 5) un plan d'action à court et une vision à long terme.

7.1 La systématisation et l'évaluation de la démarche ASP

La systématisation de la démarche représente un enjeu dans la perspective d'une pérennisation du modèle d'action des ASP, d'où une question centrale. Quelle en sera la portée et la finalité ?

En fonction de la perspective qui sera envisagée, des ressources en qualité et quantité plus ou moins importantes seront requises. D'où l'importance de la fonction évaluative en cours et ses retombées en matière d'habilitation et de perspectives développementales.

7.2 La mobilisation de ressources internes et externes

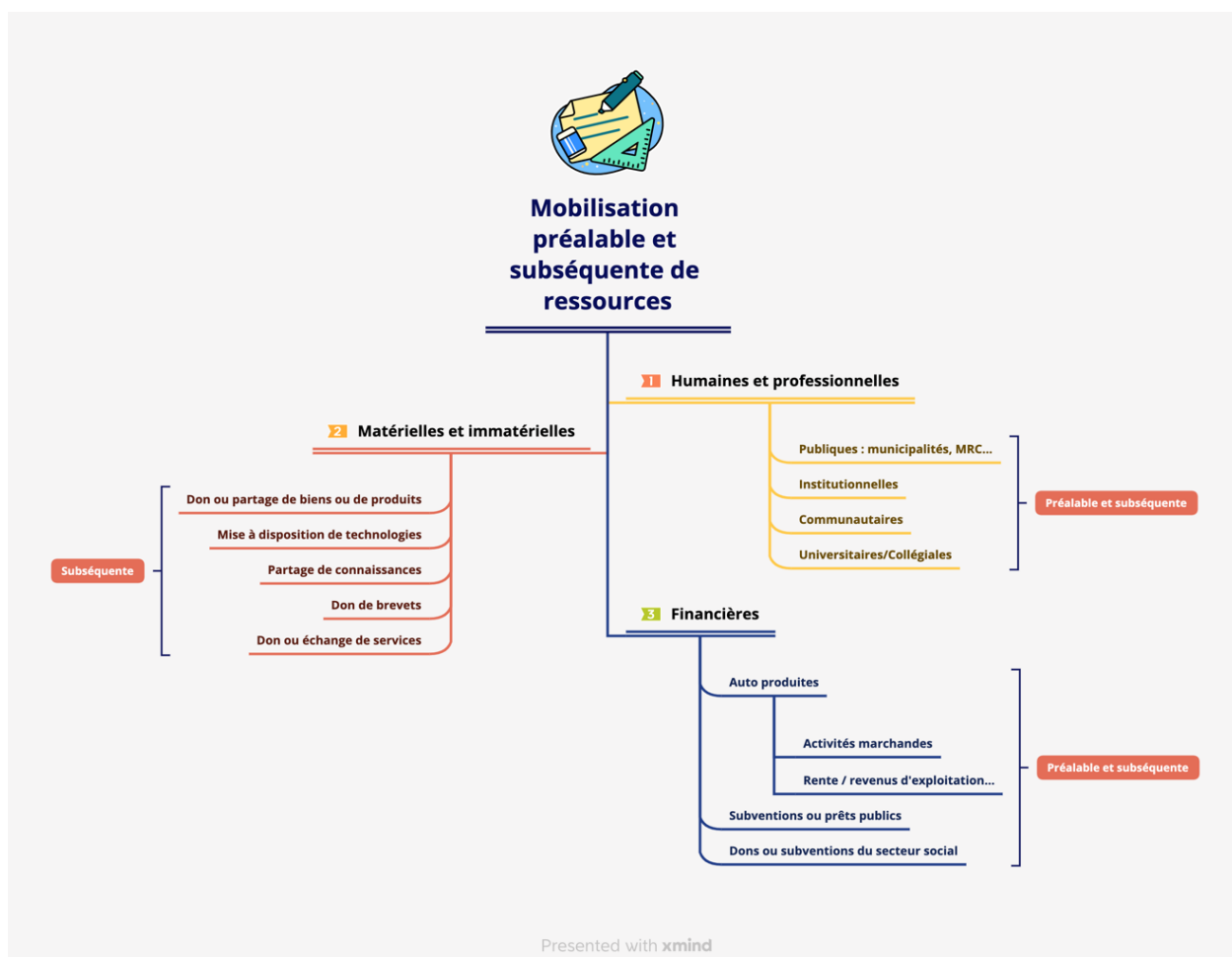
La mise ne marche et le fonctionnement des ASP requièrent des ressources internes et externes (figure 12). Par ressources internes, il est entendu l'énergie préalable qui a été investie pour définir le projet ASP et soutenir les étapes préalables à la mobilisation de revenus.

- Concrètement, les ASP 1.0, avant d'être financés par une subvention gouvernementale, ont bénéficié d'un investissement en compétences, en temps et en ressources matérielles, de la part des organisations qui ont décidé de collaborer : en l'occurrence le P'tit bonheur de Saint-Camille, la municipalité de Saint-Camille, la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille, le CRISES et le SAC-UQAM. Il en fut ainsi pour les autres éditions où le nombre d'organisations impliquées fut élargi.
- Pour les ASP, même si le processus de renouvellement est intégré à la subvention en cours, il n'empêche que la mobilisation des acteurs clés demeure essentielle bien que difficilement chiffrable.

Par ressources externes, nous entendons les revenus qui sont mobilisés ou à mobiliser au démarrage de chacune des édition ASP ou pour les accompagner.

- Les revenus peuvent être mobilisés au démarrage.
- Ils peuvent l'être en cours d'opération de chaque édition.

Figure 12 : Cartographie exploratoire des ressources requises



La figure 12 présente une synthèse exploratoire des types de ressources internes et externes qui sont ou qui peuvent être mobilisées pour soutenir un modèle ASP en appui au « développement lent » (*slow development*) de communautés rurales québécoises. Nous avons regroupé les ressources à mobiliser autour des trois entrées : les ressources humaines et professionnelles; les ressources matérielles et immatérielles; et, enfin, les ressources financières.

Ces ressources, en fonction des objectifs poursuivis pour l'édition à venir, peuvent être consacrées :

- à l'option de base du modèle ASP, à savoir : l'animation d'une stratégie combinant coordination des actions de collaboration, systématisation des savoirs, transfert et soutien aux mises en relations des communautés et des projets constitutifs des ASP 3.0 (Option ASP de base);
- à l'élargissement du modèle :
 - par l'intégration de nouvelles communautés et ou projets (Option ASP*);
 - par l'intégration d'une dimension appui direct au développement, par la voie du financement de projets phares (Option ASP**);
 - une combinaison des deux options;

- à une montée à l'échelle nationale des acquis et des apprentissages issues de la Nouvelle ruralité québécoise (Option ASP***);
 - cette montée s'inscrit dans la perspective d'une systématisation de la Nouvelle ruralité québécoise : définie par le bas en jonction avec des ressources exogènes;
 - elle requière une reconfiguration du rapport de l'État québécois à la ruralité : soutenue par le haut en fonction des orientations/priorités établies avec les communautés rurales.

7.3 L'approfondissement d'une réflexion portant sur la capacité endogène des ASP de générer une richesse socialement produite et communale accaparée

Cette voie de travail laisse entrevoir deux besoins en matière de financement. À savoir, le financement des ASP en tant que modèle de collaboration par et dans le partage de connaissances et le financement des activités qui découlent de ces collaborations, de besoins spécifiques de communautés ou de projets ou encore d'opportunités qui se présentent.

Ces deux besoins peuvent avoir des retombées au niveau de la capacité endogène de création de richesse. Lors des entretiens, cette voie consistant à explorer les options à considérer pour une « financiarisation sociale » du bien vivre ensemble des communautés partenaires des ASP a été évoquée par des répondant-e-s.

Par financiarisation¹⁶, nous entendons un ensemble de mécanismes reposant sur le déploiement de relations sociales ayant pour finalité la création de valeur économique à des fins d'appropriation privée : une appropriation au profit d'individus, de groupes, d'organisations, d'entreprises et même d'États...

la finance est un sous-système économique appelé à remplir trois fonctions bien spécifiques : (a) assurer le trafic des paiements ; (b) collecter l'épargne et la mettre au service des projets d'investissements ; (c) évaluer le risque, lui donner un prix et permettre son allocation efficiente. (Dembinski, non daté, p. 12)

La financiarisation inclut la monétarisation, la marchandisation, l'épargne, l'endettement et le placement sous différentes formes d'actifs. Il est question de « relation » au sens où l'ensemble des éléments précédemment nommés reposent sur une mise en relation d'acteurs autour de transactions reposant sur la courte durée (échange monétaire par achat et vente d'un bien entre deux personnes...) ou la durée plus ou moins longue (placement d'actifs sur les marchés financiers).

La financiarisation sociale repose sur des mécanismes de création de valeur soumise à des impératifs sociaux et écologiques. Avec la financiarisation sociale, on transite d'un monde au service de l'enrichissement privé à un monde au service du bien-être commun et écologique.

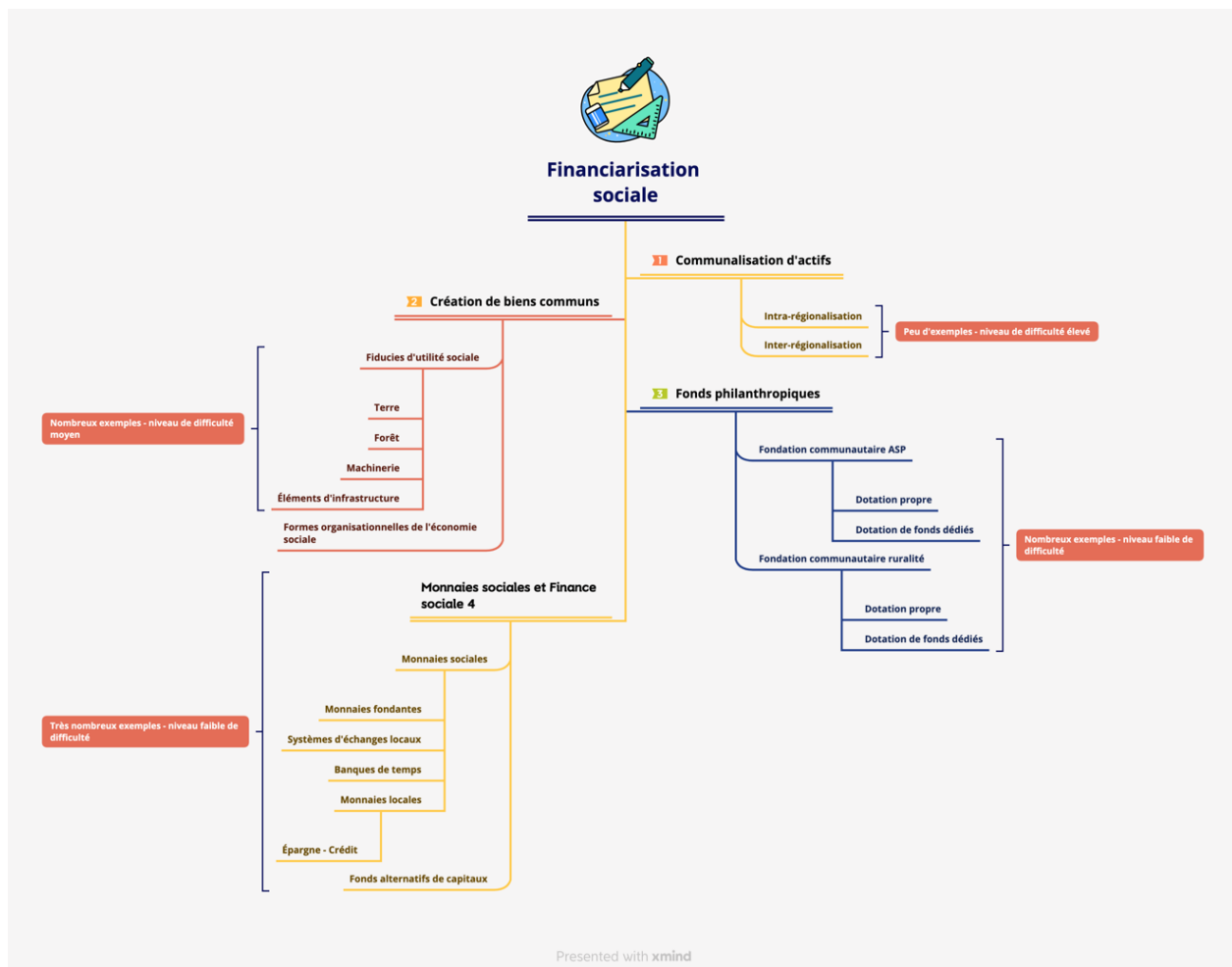
La figure 13 illustre différentes modalités pour une « financiarisation sociale » en support au

¹⁶ Généralement par financiarisation, il est entendu : « *Le mouvement de financiarisation des entreprises est difficile à définir, car il est complexe, diffus et indirect... Expression de la prééminence du modèle capitaliste, la financiarisation désigne une tendance ou pratique qui vise à accumuler et valoriser le capital par l'utilisation de techniques financières. Elle traduit aussi l'idée d'une extension de ce phénomène hors de la sphère financière, désormais présent dans toutes les formes organisations sociales... Au final, la financiarisation peut être vue comme « [...] the tendency for profit making in the economy to occur increasingly through financial channels rather than through productive activities ».* (Tchotourian, non daté, p. 1)

développement de cadres de vie s'inscrivant dans la grande famille du « commun » pour soutenir des communautés entendant innover en matière de production d'une richesse communalisée et respectueuse des grands enjeux sociaux et environnementaux.

Il est clair que ce volet demandera un travail de recherche, de veille, de liaison et de transfert. Il existe déjà beaucoup d'écrits sur plusieurs des modalités nommées dans la figure 13, par exemple sur les monnaies sociales. Cependant, d'autres modalités, sur la communalisation des actifs, sont peu documentées. D'ailleurs, l'idée d'une « financiarisation sociale » est encore théoriquement peu développée et fait généralement référence à la finance sociale, laquelle représente un volet de cette financiarisation.

Figure 13 : Pour une financiarisation sociale en appui au développement des communautés rurales



Nous avons identifié quatre champs d'investigation pour le développement d'un processus de financiarisation sociale, à savoir : la communalisation d'actifs; la création de biens communs; le développement de fonds philanthropiques; et, enfin, l'utilisation de monnaies sociales.

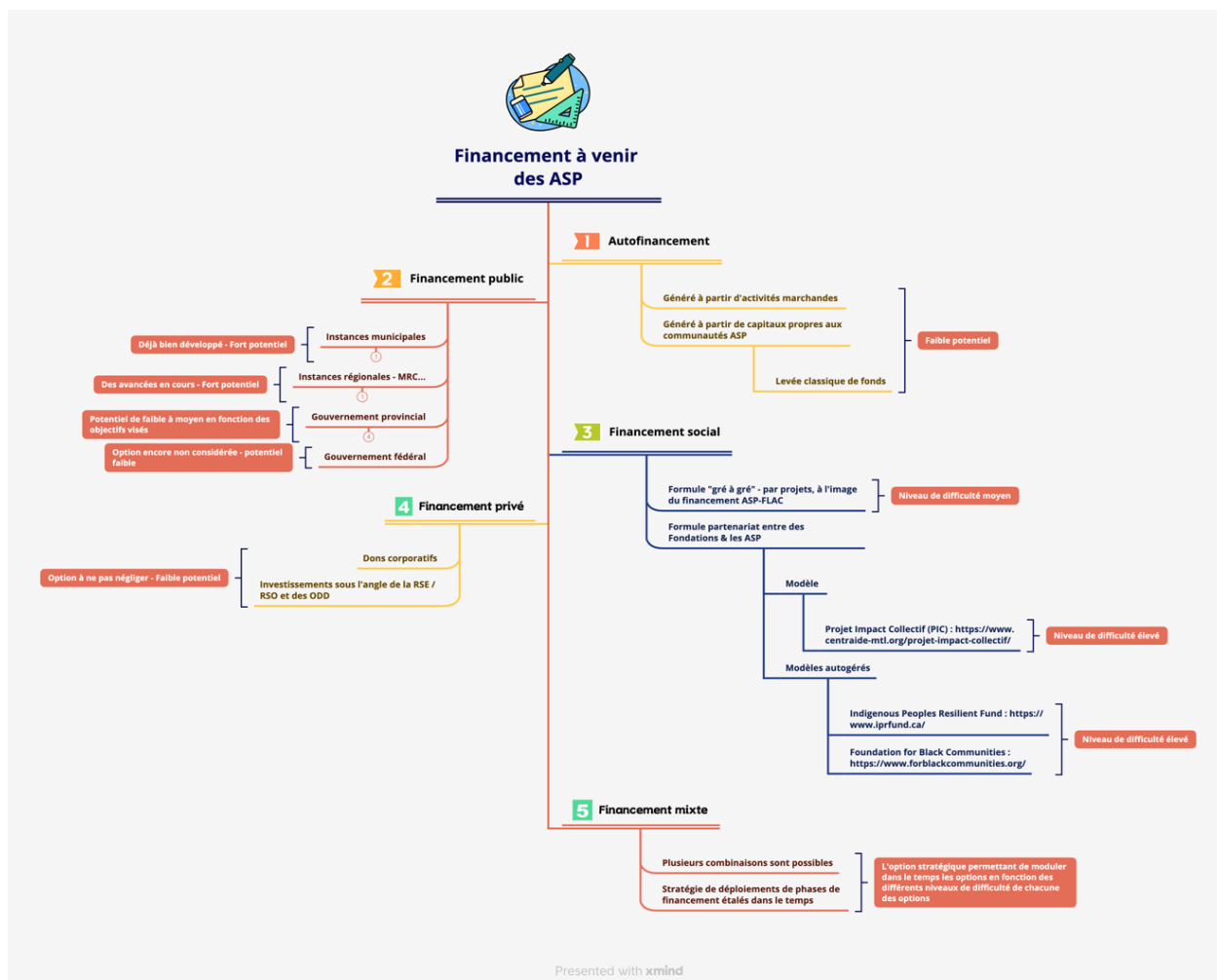
7.4 Niveaux et options de financement et l'apport de la philanthropie

Le financement des ASP peut être modulé en fonction de trois niveaux d'action des ASP et de différentes options de financement (tableau 10). Les niveaux varient entre : une finalité centrée sur le modèle actuel; un modèle « plus » où à la finalité de base s'ajoutent le soutien à des projets et à des activités; au modèle « plus-plus » où le modèle ASP agit au niveau de la ruralité dans son ensemble.

Tableau 10 : Niveaux d'action des ASP et sources potentielles de financement

Sources	Niveaux	ASP : de base	ASP : projets et activités	Ruralité	Questions - Défis - Conditions et Enjeux
◇ Partenaires, contributions « en nature »					
◇ Philanthropie					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accord gré à gré avec certaines fondations ▪ Groupes de fondations ▪ Fondation communautaire (capitalisée) 					<ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles fondations? ○ À quelles conditions? ○ Pour quelle durée? ○ Modalités de gouvernance
◇ Financement public					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Québec: MÉI, MAM ou autres ▪ Fédéral ▪ Pouvoirs locaux (municipalités, MRC...) 					<ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier le ou les programmes et faire les démarches. Alliances nécessaires ○ Lourdeur ○ Ne pas nuire aux alliances possibles entre ASP et MRC et Municipalités
◇ Outils de financement de l'ÉSS					
					○ Alliance avec réseau ÉS
◇ Financement privé					
					○ Par où commencer?
◇ Levée de fonds auprès du public					
					<ul style="list-style-type: none"> ○ Ex: obligations communautaires. ○ Énergie nécessaire
◇ Stratégie mixte					
					○ Avoir une stratégie claire à court, moyen et long terme

Figure 14 : Options de financement



À cette étape, au moins cinq options de travail sont envisageables (figure 14).

I. L'option du financement autogénéré

Cette option repose sur l'hypothèse d'un financement autogénéré des ASP qui serait possible à partir de ressources mobilisées à l'échelle des communautés locales. Cette voie était historiquement au cœur de l'approche du développement endogène. Un exemple de communautés opérant à l'aide d'une approche de développement endogène est celui des communautés Amish¹⁷.

Si cette option permet de limiter l'ingérence de logiques étrangères ou d'intérêts n'étant pas en concordance avec ceux de communautés locales, l'histoire démontre qu'elle ne permet pas une mobilisation importante de ressources, du moins pas nécessairement à la hauteur des besoins rencontrés.

17 Voir : <https://www.mutualinterest.coop/2020/08/the-amish-economy-5-fascinating-characteristics:r> aussi Julienne Randaxhe. « Le Vieil Ordre amish entre slow et fast time », Annales. Histoire, Sciences Sociales 2002/2 (57e année), pages 251 à 274.

II. L'option du financement public

Cette voie de travail s'inscrit dans la relation historique entre le monde rural et les paliers paramunicipaux de législation publique. En toute logique, l'État devrait être à même de fournir aux communautés rurales les ressources et les délégations de responsabilité requises pour assurer leur développement. Qu'il s'agisse de financer des initiatives à l'image des ASP ou de soutenir les projets qui en découlent, l'État devrait normalement être le premier interlocuteur à mobiliser pour obtenir les appuis et les ressources requises. En fait, l'État, tant provincial que fédéral, doit composer avec un ensemble d'obligations, d'intérêts, de réalités qui font que le partage des ressources et des responsabilités n'est pas nécessairement au rendez-vous des attentes exprimées par les communautés rurales.

Il est clair que les niveaux municipaux et régionaux de gouvernance publique sont les plus proches de la réalité des communautés rurales. Cependant, le gros des ressources et des pouvoirs sont localisés aux niveaux provincial et fédéral. D'ailleurs toutes les communautés bénéficient de financements publics par projets et en fonction des grands programmes mis en place par l'État. Cette réalité rend possible certains types de financement alors que d'autres sont plus difficiles, notamment ceux liés à la mise en relation des communautés, comme en témoigne l'expérience des ASP.

Des financements publics variés sont accessibles aux communautés rurales, mais ils ne sont pas nécessairement adaptés à la réalité rurale. Ils sont conçus en fonction d'exigences définies par de grandes orientations socioéconomiques et d'enjeux politiques ne répondant pas nécessairement aux priorités établies par le monde rural. Ces financements peuvent devenir très contraignants et exigeants en temps et en ressources (de la production de la demande au suivi gestionnaire exigé par les bailleurs de fonds publics).

III. L'option du financement social

Cette troisième voie de travail s'inscrit dans le processus de développement d'une financiarisation sociale. Cette option s'inscrit en miroir avec l'option précédente. Au sens où, l'État perçoit des revenus à partir des mécanismes de taxation et d'imposition. Il doit donc assurer en retour une couverture des besoins sociétaux. De façon similaire, le marché génère, par ses activités, une création de richesse dont une partie importante est privément accaparée par dépossession. Il importe donc de revendiquer, à l'échelle du territoire québécois et de ses acteurs locaux, particulièrement en milieu rural, un retour vers les communautés, d'exiger une repossession.

Cette repossession peut transiter par différentes voies : celle de la responsabilité sociale des entreprises et des organisations (en impliquant/responsabilisant les entreprises et les organisations situées sur son territoire), une imposition plus agressive de la part de l'État (et ses instances régionales et municipales) à l'égard des entreprises et l'opportunité que représente la philanthropie subventionnaire en milieu rural.

Sur la philanthropie subventionnaire, notre étude a démontré que les communautés rurales disposaient de moins de ressources allouées par des fondations québécoises à des causes philanthropiques et que la philanthropie rurale était une constituante faible de l'écosystème philanthropique québécois. Il y a donc là une opportunité afin d'établir un équilibre plus juste et adéquat des ressources philanthropiques.

Dans la figure 14, nous avons exploré deux voies de travail. Une première repose sur le développement :

- d'ententes gré à gré entre l'initiative des ASP (éventuellement celle 4.0) et une ou des fondations afin de financer les opérations d'animation des Ateliers ; ou encore,
- le financement de projets portés par des communautés ASP par une fondation ou par un groupe de fondations travaillant en collaboration. À titre indicatif du champ des possibles à envisager :
 - la Fondation française d'utilité publique [Terre Solidaire](#) : contribue à *construire un autre modèle en identifiant, encourageant et soutenant des projets concrets, ambitieux et novateurs qui contribuent à la construction d'une société plus respectueuse de la planète et de ses habitants. Elle accompagne et diffuse les travaux de femmes et d'hommes qui expérimentent de nouveaux modes de production, de consommation et de vivre ensemble. Ces projets favorisent des systèmes agricoles et alimentaires durables, une économie au service de l'humain et écologiquement responsable, une énergie propre et citoyenne et la protection de la nature et des ressources naturelles.*
 - La [Fondation Zoein](#)¹⁸ : établit en Suisse, elle soutient... *des expérimentations inspirantes, porteuses de nouveaux modèles économiques coopératifs et créateurs d'emplois avec le levier du revenu de transition écologique et des coopératives de transition.* Il est intéressant de considérer l'option du revenu de transition écologique. La visite de la Clé des champs à Saint-Camille nous a permis de comprendre combien le recours à un revenu de transition socio-écologique¹⁹ représenterait une option pour assurer la viabilité de cette entreprise à vocation « communale ».

Notre étude indique qu'il y a un intérêt de la part de fondations québécoises à financer des projets ruraux et que cet intérêt demande à être exploré et investi.

Une deuxième voie de financement social s'inspire de projets existants. Ces derniers reposent sur une collaboration développée entre des fondations autour de projets pensés par elles (l'exemple de la première phase du PIC) ou proposés par des communautés (le cas des deux autres exemples cités) :

- pour appuyer la mise sur pied de projets pensés dans l'optique de soutenir des communautés urbaines, le cas du [PIC](#) à Montréal : *Le Projet impact collectif (PIC) contribue à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale à Montréal, grâce à des initiatives portées par les collectivités. Le PIC fournit aux quartiers les outils et le soutien nécessaires pour cibler des enjeux de fond et réaliser des avancées majeures.*
- de projets pensés et gérés par des communautés identitaires, les cas de deux dotations qui ont été alimentés par des fonds philanthropiques devenu la propriété et gérés par des représentant.e-s des dites communautés :
 - [Indigenous Peoples Resilient Fund](#) : *The Indigenous Peoples Resilience Fund is an Indigenous led organization governed by Indigenous values and teachings, accountable to Indigenous peoples. It is non-hierarchical. It works by consensus. It demands accountability of itself to the highest standards; recognizing the sacredness of the gift of trust extended to us by the communities we serve.*

18 Zoein est un mot grec signifiant « Vivre ».

19 Sur le revenu de transition écologique : <https://solutionslocales.fr/revenu-transition-ecologique/>.

- [Foundation for Black Communities](#) : *We invest in change-making, working alongside Canadian community, philanthropic, political, and business organizations to ensure that Black-led, Black-serving, and Black-focused non-profit, charitable, and grassroots organizations have the sustained resources and infrastructures they need to make a meaningful impact.*

Mettre sur pied une fondation communautaire dédiée aux ASP (formule de base ou élargie) permettrait de mobiliser des capitaux à l'aide de fonds philanthropiques existants ou à partir d'activités de collecte de fonds.

Ceci exigerait une extension du travail à réaliser par l'équipe professionnelle et demanderait la mise sur pied d'une structure de gouvernance adaptée à la réalité des ASP. Un tel mécanisme assurerait une stabilité à long terme :

- **pour un déploiement, plus en profondeur du modèle d'action; ou,**
- **son extension à un ensemble élargi de communautés et de projets.**

Cependant, une partie des énergies, et donc des ressources humaines, devrait être consacrée à la gestion d'un tel dispositif d'autofinancement des ASP.

IV. La voie du financement privé

Cette option repose sur l'hypothèse que le milieu libéral des affaires (entreprises privées) ou des organisations du secteur de l'économie sociale ou solidaire (coopératives, mutuelles, associations à finalité socioéconomique...) ²⁰ pourraient profiter du partage de connaissances au cœur de la logique de travail des ASP ou de ressources financières ou de projets « entrepreneuriaux » portés par des communautés rurales pour appuyer leur développement. L'idée est de ne pas considérer les entreprises privées à l'extérieur de la réflexivité et de la mobilisation de savoirs et de ressources requises pour agir sur la résilience des communautés aux pressions exercées par la conjoncture et aux besoins et aspirations portés par les communautés rurales.

Il ne faut pas oublier que les ASP sont issus d'une démarche de mobilisation antérieure à l'idée de partage des savoirs où des individus se sont mobilisés – le Groupe du Coin – autour d'une mise en valeur d'actifs (des immeubles) qui étaient à l'abandon. Les ASP s'inscrivent dans une démarche ou réflexivité et passage à l'action cohabitaient.

De façon générale, tant l'économie libérale (de façon plus importante en raison des limites inhérentes à ce modèle entrepreneurial) que l'économie sociale et solidaire (plus proche des communautés et des territoires) se doivent de répondre à des exigences sociétales en matière de 1) « responsabilité sociale des entreprises ou des organisations » (RES & RSO) et 2) de respect des objectifs de développement durable (ODD).

V. L'option reposant sur une combinaison modulée des quatre options précédentes

Une stratégie gagnante consisterait à considérer les quatre options précédentes sous l'angle d'une boîte à outils financiers à mobiliser en fonction des besoins des ASP et des projets développés dans les différentes communautés ou par différentes organisations partenaires.

²⁰ Nous sommes conscients que le milieu libéral des affaires et celui des organisations de l'économie sociale et solidaire bénéficient de deux écosystèmes distincts, lesquels, par ailleurs, sont interconnectés

7.5 Plan d'action à court terme et vision à long terme

Au fil des dix dernières années, les ASP sont passés d'une initiative locale en appui au développement de la communauté de Saint-Camille par le partage de savoirs à un modèle de vitalisation rurale répartie dans sept régions administratives²¹ du Québec s'inspirant de la même volonté de partage diversifié de connaissances et de pratiques.

- Est-il dans l'ADN de cette modélisation de continuer l'expansion vers d'autres régions administratives et d'augmenter le nombre de communautés ou de projets dans chacune des régions ?
- S'agit-il d'atteindre un seuil de percolation, celui atteint par les ASP 3.0, et d'approfondir les capacités de travail en fonction, par exemple, d'une posture de transition sociale et écologique ?
- Ou encore, il peut être envisagé un scénario intermédiaire où l'on augmenterait légèrement de nombre de communautés/organisations/Nations, on élèverait le seuil de percolation au sein des membres ASP tout en approfondissant les capacités transitoires.

Répondre à ces questions suppose une réflexivité prospectiviste de la part des partenaires des ASP 3.0. Cette démarche réflexive collective est essentielle pour bien cadrer le contenu d'un plan d'action à court terme et surtout dans l'énoncé d'une vision à long terme.

21 Il s'agit : Bas-Saint-Laurent ; Capitale-Nationale ; Chaudière-Appalaches ; Centre-du-Québec ; Estrie ; Mauricie et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous avons exploré la possibilité d'un financement philanthropique élargi pour soutenir les activités à venir des ASP. Notre travail a mis en lumière la pertinence et la faisabilité d'un financement de nature philanthropique relativement à la cause rurale. Il a aussi soulevé l'enjeu de l'implication de l'État en appui et en soutien à la vitalisation des milieux ruraux.

Cette étude exploratoire suggère des voies de travail en vue de consolider le financement des ASP. Elle soulève aussi des questions importantes en lien avec différentes dimensions liées au fonctionnement à venir des ASP.

Les réponses à ces questions relèvent de la communauté des ASP, de même que le dialogue à établir ou non avec les fondations philanthropiques qui s'intéressent à la ruralité ou qui pourraient le faire dans un avenir proche.

Références

- Alalaouf-Hall, D., Bergeron, C. et J.M. Fontan (dir.) (2022). *État des lieux sur la recherche philanthropie subventionnaire québécoise*, Québec, PUQ.
- Alberio, M., Klein, J-L. (2022). “Socio-territorial innovation and innovative development models: The challenges of social and environmental justice”. *The Journal of Rural and Community Development*, 17(2), viii-xiv.
- Agence du Revenu du Canada (ARC), (2020). « Lexique des organismes de bienfaisance et dons »
Récupéré de : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>
- Ateliers des savoirs partagés (2022, août). *L'ADN des Ateliers des savoirs partagés* [Brochure de présentation].https://www.passerelles.quebec/system/files/upload/documents/posts/presentation_esp-adn-versionfinale-06-21_0.pdf.
- Atkins, R., Allred, S., Hart, D. (2021). « Philanthropy’s Rural Blind Spot ». *Stanford Social Innovation review*, 19(2), 26-33.
- Barrett, J., Gibson, R. (2013). « Philanthropy. A savior to Regional Development in rural areas? » [Présentation PowerPoint]. *Canadian Association of Geographers Conference*, St-John’s, Canada.<http://philanthropy.ruralresilience.ca/wp-content/uploads/2013/08/PhilanthropyCAGPpt-AUG2013.pdf>.
- Bergère, J.M. et S. George (2022). *Quel rôle et quelle place pour la philanthropie dans une démocratie aujourd’hui?*, Terra Nova, Récupéré de : https://tnova.fr/site/assets/files/30676/terra-nova_rapport_quel-role-et-quelle-place-pour-la-philanthropie-dans-une-democratie-aujourd'hui_120522.pdf?cflix.
- Berque, A. (2011). « The Rural, the Wild, the Urban ». *Études rurales*, 187(1), 51-61.
- Brouard, F., Litalien, M., Brown, N. (2023). *Definitions of Northern / Rural / Remote / Peripheric Communities in a Philanthropic Context*. [Rapport de recherche]. Philab : Centre de recherche sur la philanthropie canadienne
- Bussièrès, D., Klein, J.L., Tremblay, P.A. (2020) « Living Lab et co-construction des connaissances. Réflexions à partir de l’expérience des Ateliers des savoirs partagés à Saint-Camille ». Dans Klein, J.L., Pecqueur, B. (dir) *Les living labs, Une perspective territoriale* (p.117-130). L’Harmattan.
- Bussièrès, D., Tremblay, P-A. (2020). « La « réflexivité sociale », une pratique pour le développement des communautés ». Dans : Juan, M., Laville, J-L et Subirats, J. (éds.), *Du social business à l’économie solidaire: Critique de l’innovation sociale* (p. 233-255). Toulouse, France: Érès.
- Carlson, C., Cook, J. (2021, décembre). *Rural America: Philanthropy’s misunderstood opportunity for impact*. [Rapport]. FSG. <https://www.fsg.org/wp-content/uploads/2021/10/Rural-America-Philanthropys-Misunderstood-Opportunity-for-Impact.pdf>.
- Chiasson, G., & Prémont, M. C. (2020). « À la recherche de la ruralité québécoise contemporaine », *Revue*

Organisations & territoires, 29(1), ii-v.

Comité Entraide. (2023). « Les Centraide du Québec » Récupéré de : <https://www.entraide.gouv.qc.ca/dons/centraides.asp#s1a>.

Dembinski, P.H. (coordi.) (non daté). *Sortir du dédale de la financiarisation : pour une finance au service du Bien Commun*, Cahiers de propositions pour le XXI^{ème} siècle – Éditions Charles Léopold Mayer, https://base.socioeco.org/docs/doc-210_fr.pdf.

Desrosiers, L. et Jean, B. (2020). « La démographie rurale : des évolutions différenciées selon les territoires ruraux », *Revue Organisations & territoires*, 29(1), 1–7. <https://doi.org/10.1522/revueot.v29n1.1118>.

Doyon, M., Klein, J.L., Tremblay, P.A. (2020). « Community action against marginalization: The case of a rural social enterprise in the village of Saint-Camille, Québec ». *Responses to Geographical Marginality and Marginalization: From Social Innovation to Regional Development*, 23-44.

Du Plessis, V., Beshiri, R., Bollman, R.D., Clemenson, H. (2001). « Définitions de « rural » ». *Bulletin d'analyse - Régions rurales et petites villes du Canada* (Statistiques Canada), 3(3), 1-18.

Elson, P., Lefèvre, S. et J.M., Fontan (dir.) (2020). *Philanthropic foundations in Canada: Landscapes, Indigenous perspectives and pathways to change*. London (UK), Alliance Publishing Trust.

Fabricant, S. (1962). « An Economist's View on Philanthropy ». Dans Dickinson, F.G. (dir). *Philanthropy and Public Policy* (p.1-10). NBER.

Fondation communautaire de l'Estrie. (2022). « Qu'est-ce qu'une fondation communautaire? », <https://www.fondationcommunautairedelestrie.com/questcequunefondationcommunautaire.sphp>.

Fontan, J-M., Klein, J-L., Caillouette, J., Doyon, M., Lévesque, B., Tremblay, D-G., Tremblay, P-A., Trudelle, C. (2014). « Vers de nouveaux modèles d'action en développement territorial : l'expérimentation à l'échelle locale de la transition vers le « buen vivir » », *Économie et Solidarités*, 44(1-2), 84-102.

Gibson, R., Barrett, J., Parmiter, S. (2013). *Philanthropy as a vehicle for regional development*. [Rapport]. The Harris Centre of Memorial University. <https://research.library.mun.ca/8119/1/12-13-ARF-Final-Gibson.pdf>.

Gibson, R., Barrett, J., Vodden, K. (2014). *Fostering sustainable futures for rural community and regions through philanthropy*. [Rapport]. Institute for nonprofit studies of Mount Royal University. <http://philanthropy.ruralresilience.ca/wp-content/uploads/2014/03/FosteringSustainableFutures2014.pdf>.

HEC Montréal, (2012). « Lexique de base pour la compréhension des états financiers des OBNL du secteur communautaire ou culturel », Récupéré de : <https://ideos.hec.ca/wp-content/uploads/2021/03/Lexique-de-base-Etats-financiers.pdf>.

Institut de statistique de l'UNESCO (2022). *Glossaire - Institut de statistique de l'UNESCO*, Récupéré de : <http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/milieu-rural>.

- Ivany, M. (2021). « Rural Philanthropy: Mapping patterns of charitable giving in Newfoundland and Labrador and Canada's Atlantic region ». [Mémoire de maîtrise, Université de Guelph]. The Atrium. <https://atrium.lib.uoguelph.ca/xmlui/handle/10214/25933>.
- Jean, B. (2012). « Les territoires ruraux au Québec : vers un modèle de développement territorial durable », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 4(1), 649-671.
- Jean, B. (2015). « Le développement territorial durable : une nouvelle approche de développement rural », *Desenvolvimento e Meio Ambiente*, 33, 115-127.
- Jean, B. (2020). « Les politiques publiques de développement des milieux ruraux : La Politique nationale de la ruralité du Québec revisitée », *Revue Organisations et Territoires*, 29(1), 109-115.
- Jean, S. (2012). « Les représentations sociales de la ruralité et l'urbanité québécoise contemporaine. Une approche par la cartographie conceptuelle », *Recherches sociographiques*, 53(1), 103-131.
- Joyal, A., Pouquay, F., El Batal, K. (2005). « La politique québécoise de la ruralité : le développement local à l'épreuve », *Géographie, Économie, Société*, 7(2), 193-211.
- Joyal, A., El Batal, K. (2007). « Décentralisation et développement rural. Étude de cas québécois », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 2(1), 251-267.
- Kayser, B. (1989). *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*. Paris, Armand Colin.
- Klein, J.-L., Bussières, D. Caillouette, J., Doyon, M., Fontan, J.-M, Tremblay, D.-G, Tremblay, P.A. (2015) *Saint-Camille : Récit d'une expérience de co-construction de la connaissance*, Montréal, Cahiers du CRISES, ES1505, <https://crises.uqam.ca/cahiers/es1505-saint-camille-recit-dune-experience-de-co-construction-de-la-connaissance/>.
- Klein, J-L., Champagne, C., Fontan, J-M., Saucier, C., Simard., Tremblay., D-G., Tremblay, P-A. (2013). « L'économie sociale et solidaire et l'initiative locale innovatrice ». Dans : Klein, J-L. et Roy, M. (éds.). *Pour une nouvelle mondialisation : Le défi d'innover*. (p.85-98). Québec, Canada : Les Presses de l'Université du Québec.
- Imagine Canada (2018). *Infographie sur les Organismes à but non lucratif au Canada*, <https://www.imaginecanada.ca/sites/default/files/Infographie-secteur-en-chiffres-2021.pdf>.
- Lachapelle, R., Morin, L. (2021). « Une démarche d'intervention collective en milieu rural. Les Ateliers des savoirs partagés 2.0 dans Bellechasse ». Gatineau, Centre de recherche et de consultation en organisation communautaire, Cahier n°21-01.
- Latour, B. (2017). *Où atterrir ?*, Paris, La Découverte. Édition du Kindle.
- Lefèvre, S. et J. Charbonneau (2011). « Présentation : philanthropie et fondations privées : vers une nouvelle gouvernance du social ? », *Lien social et Politiques*, (65), 7-16. <https://doi.org/10.7202/1006023a>.
- Longtin, D. (2022). « Portrait des fondations canadiennes en 2020 : l'enjeu de la justice sociale et environnementale » [Rapport de recherche] (sous presse).

- Markusen, A., « Des lieux aimants dans un espace mouvant : une typologie des districts industriels », dans Benko, G., Lipietz, A. (dir.). *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, pp. 85 à 119.
- Mauss, M. (1923). « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques ». *L'Année Sociologique*, seconde série.
- Merrien, P. (2021). Les Ateliers des Savoirs Partagés 2.0, Évaluation du projet. [Rapport]. https://praxis.encommun.io/media/notes/note_665/evaluation_asp_20_2021.pdf.
- Moralli, M. (2022). « Retour aux marges : justice socio-environnementale et innovation sociale pour le développement durable des territoires ruraux », *The Journal of Rural and Community Development*, 17(2), 81-101.
- Ministère des Affaires Municipales et des Régions (2006). *Politique nationale de la ruralité 2007-2014. Une force pour tout le Québec*. Québec, Publications du Québec.
- Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (2013). *Politique nationale de la ruralité 2014-2024. Une approche intersectorielle pour agir ensemble au sein de la MRC*. Québec, Publications du Québec.
- Muller, P., Tanguy, C. (2019). « Les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme intermédiaires de l'innovation sociale : leurs apports...et limites », *Innovations*, 58, 189-217.
- Parent, F. (2011). « Du matériel au symbolique. Fondements et limites des études rurales québécoises contemporaines », *Recherches sociographiques*, 52(2), 335-351.
- Price S. et al. (2022). « Raconter le paysage philanthropique: re-narration collective du don et du partage à travers les perspectives autochtones », dans Alalouf-Hall, D., Bergeron, C. et J.M. Fontan, *État des lieux sur la philanthropie subventionnaire québécoise*, Québec, PUQ.
- Rooney, P. (2009). « The Challenges and Opportunities of Rural Philanthropy in America ». The Center on Philanthropy at Indiana University. https://scholarworks.iupui.edu/bitstream/handle/1805/6368/2009_li_challengesopportunitiesruralphilanthropyamerica.pdf?sequence=1&isAllowed=y.
- Rousselle, M. (2013). « L'innovation sociale, une solution durable aux défis sociaux », *Informations sociales*, 180(6), 140-148.
- Salamon, L.M., Anheier, H.K. (1992). « In search of the non-profit sector. I : The question of definitions. *Voluntas*, 3(1), 125-151.
- Santos, Boaventura de Sousa (2011). « Épistémologies du Sud », *Études rurales* [En ligne], 187, mis en ligne le 12 septembre 2018, consulté le 24 avril 2023. <http://journals.openedition.org/etudesrurales/9351>.
- Sassen, S. (2001). *The Global City*, 2e éd., Princeton, Princeton University Press.
- Solidarité rurale (2008). *Études de cas sur la néoruralité et les transformations des collectivités rurales*, Québec.

- Tchoutourian, I. (non daté). *La financiarisation des sociétés vue par un juriste. Expression, conséquence et réactions du droit*, Possibles, <https://revuepossibles.ojs.umontreal.ca/index.php/revuepossibles/article/download/175/175/>.
- Testart, A. (2007). *Critique du don : études sur la circulation non marchande*. Paris, Syllespe.
- Tommasi, G. (2018). « La gentrification rurale, un regard critique sur les évolutions des campagnes françaises », *Géoconfluences*, avril 2018. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/gentrification-rurale>.
- Tremblay, P-A. (2016). « Innovation sociale en milieu rural : l'exemple de Saint-Camille », *Géo-Regards*, 9(1), 11-25.
- Tremblay, P.A., Bérard, S., Bussièrès, D., Caillouette, J., Doyon, M., Dufresne, C., Lachapelle, R., Laroche, S., Lavoie, M.E., Morin, L., Tremblay, S., Tremblay, S., Camus, A., Fontan, J.M., Tremblay, D.G., Klein, J.L. (2022). Les Ateliers des savoirs partagés : connectivité et développement en milieu rural. *The Journal of Rural and Community and Development*, 17(2), 177-199.
- Un esprit de famille (2023). « La philanthropie familiale - Foire aux questions » . Récupéré de : <https://unespritdefamille.org/faq/>.
- Yorn, C. (dir.) (2008). *Études de cas sur la néoruralité et les transformations des collectivités rurales*, Solidarité rurale.

Annexe 1 : Les communautés des ASP (2023)

Nom de la communauté	Signataire de l'entente	Autre organisation, démarche ou projet en lien avec les ASP
Triade des MRC		
Bellechasse	Développement économique Bellechasse	Action collective pour le développement des communautés (ACDC) Agir collectivement dans Bellechasse (ACB)
La Côte-de-Beaupré	MRC de la Côte-de-Beaupré	Agir et vivre ensemble Côte-de-Beaupré (AVEC)
La Matapédia	MRC de La Matapédia	Éco-territoire habité de La Matapédia
Triade des municipalités		
Petit-Saguenay	Comité de développement économique de Petit-Saguenay	Conseil municipal de Petit-Saguenay
Saint-François-de-Sales	Municipalité de Saint-François-de-Sales	
Saint-Valérien	Corporation de développement local de Saint-Valérien de Rimouski-Neigette	Conseil municipal de Saint-Valérien
Groupe des 9		
Une des particularités du Groupe des 9 est qu'il comprend une variété de structures organisationnelles : municipalité, MRC, nation autochtone, OBNL, comité de citoyens.		
Saint-Camille	P'tit bonheur de Saint-Camille	
CDC des Sources	CDC des Sources	
Parc régional du Mont-Ham	Parc régional du Mont-Ham	Bien que situé à Ham-Sud, le partenaire des ASP est le Parc régional et non la municipalité de Ham-Sud
MRC de Témiscamingue	MRC de Témiscamingue	5 municipalités de la MRC participent aux ASP : Moffet, Nédélec, Remigny, Latulipe-et-Gaboury, Belleterre, Communauté de Kebaowek et Communauté de la Première nation de Timiskaming
MRC Des Basques	MRC Des Basques	
Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	Odanak et Wôlinak
Orford 3.0	Orford 3.0	Orford 3.0 est un OBNL dont la mission est de promouvoir et d'organiser des activités communautaires, culturelles, sportives et de loisir à Orford.
Comité de développement de Saint-Adrien	Comité de développement de Saint-Adrien	
Développement Saint-Élie-de-Caxton	Développement Saint-Élie-de-Caxton	

Annexe 2 : Liste de chercheur·e·s associé·e·s aux ASP 3.0

Asselin	Hugo	Biologiste	UQAT
Bérard	Sébastien	Travail social	U. de Sherbrooke
Bourque	Denis	Travail social	UQO
Caillouette	Jacques	Travail social	U. de Sherbrooke
Doyon	Mélanie	Géographe	UQAM
Fontan	Jean-Marc	Sociologue – Anthropologue	UQAM
Handfield	Mario	Développement territorial	UQAR
Klein	Juan-Luis	Géographe	UQAM
Lachapelle	René	Travail social	UQO
Léonard	Maude	Organisation et ressources humaines	UQAM
Morin	Lucie	Travail social	U. de Montréal
Parent	André-Anne	Travail social	U. de Montréal
Tremblay	Diane-Gabrielle	Économiste	Télé Université
Tremblay	Pierre-André	Anthropologue	UQAC
Tremblay	Sabrina	Sciences humaines et sociales	UQAC
Tremblay	Suzanne	Développement régional	UQAC

Annexe 3 : Lexique philanthropique

Campagne de souscription publique

« Collecte de fonds auprès du grand public au profit d'organismes de bienfaisance ». ²²

Centraide du Québec

Les Centraide sont des fondations publiques dont les sources de financement proviennent uniquement de dons de bienfaisance collectés lors d'une campagne de souscription publique, principalement à partir de retenues à la source sur les paies de travailleur·e-s et des personnes retraitées de la fonction publique québécoise et de dons d'autres fondations. L'action des Centraide est locale et adaptée à la région associée. Les Centraide sont reconnus pour le soutien à la mission des organismes communautaires.

On dénombre 17 fondations Centraide sur le territoire québécois²³.

- Centraide Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
- Centraide Bas-Saint-Laurent
- Centraide Centre-du-Québec
- Centraide du Grand Montréal
- Centraide Duplessis
- Centraide Estrie
- Centraide Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Centraide Haute-Côte-Nord-Manicouagan
- Centraide Hautes-Laurentides
- Centraide Lanaudière
- Centraide Laurentides
- Centraide Mauricie
- Centraide Outaouais
- Centraide Québec et Chaudières-Appalaches
- Centraide Richelieu-Yamaska
- Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Centraide Sud-Ouest du Québec

Contingent de versements

« Un montant minimum calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année sur ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus, tels que d'autres organismes de bienfaisance enregistrés. »²⁴ Le contingent de versement est présentement établi à 5%. Sur 1 000 dollars placés sur les marchés financiers, le gouvernement s'attend qu'au minimum 50 dollars soient alloués à des causes philanthropiques.

22 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>

23 Voir: <https://www.entraide.gouv.qc.ca/dons/centraides.asp#s1a>.

24 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>

Don de bienfaisance

« Dans la plupart des cas, un don est un transfert volontaire de biens, sans contrepartie de valeur pour le donateur. Toutefois, en ce qui concerne les dons faits après le 20 décembre 2002, un transfert de biens pour lequel le donateur a reçu un avantage sera toujours considéré comme un don dans le cadre de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu, dans la mesure où nous sommes convaincus que le transfert de biens a été effectué dans le but de faire un don. Le fait que le donateur reçoive un avantage ne suffit pas en soi à rendre le transfert inadmissible à titre de don si la valeur de l'avantage n'excède pas 80 % de la juste valeur marchande du bien transféré.

*En ce qui concerne les dons faits après le 20 décembre 2002, le montant admissible du don est utilisé en vue de calculer le crédit ou la déduction d'impôt pour les dons du donateur ».*²⁵

Don dédié

*« Don de bienfaisance ciblant un secteur d'activité ou une région spécifique ».*²⁶

Don planifié

*« Don de bienfaisance qui fait partie intégrante d'une bonne planification financière et successorale. « Il consiste en un programme de financement prévoyant des arrangements de dons qui servent les intérêts de l'organisme de bienfaisance enregistré et qui conviennent à la situation personnelle, financière et fiscale du donateur ».*²⁷

Donataire reconnu

*« Un organisme qui peut remettre des reçus officiels pour des dons que lui font des particuliers, des sociétés et des organismes de bienfaisance enregistrés. »*²⁸

Don solidaire

*« Don de bienfaisance effectué par solidarité envers une organisation. Le donateur fait alors confiance à l'organisation en regard de l'usage des dons qui seront accordés aux organismes ».*²⁹

25 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>

26 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>

27 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>

28 https://ideos.hec.ca/wp-content/uploads/2021/03/Guide-sur-les-fondations-paralleles_Pole-IDEOS-HEC-Montreal_2017.pdf

29 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/>

Don testamentaire / legs

« Don de bienfaisance planifié inscrit dans le testament du donateur et qui entre en vigueur à son décès ». ³⁰

Dotation

« Les dotations constituent un type particulier d'apport grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle l'organisme est tenu de conserver en permanence les ressources attribuées, c'est-à-dire que le montant donné constitue un capital permanent pour l'organisme. Les revenus générés par la dotation peuvent être utilisés à une fin précise ou être utilisés pour le fonctionnement de l'OBNL » ³¹

Dotation fixe

« Une dotation qui ne reçoit plus de contribution. Sa croissance peut alors se faire par des placements sur les marchés financiers ». ³²

Fondation communautaire

« Une fondation publique locale qui constitue et gère des fonds de dotation à l'appui d'organismes de bienfaisance locaux et des priorités de leur communauté. Ce faisant, elles aident les donateurs à atteindre leurs objectifs philanthropiques en appuyant un large éventail d'activités communautaires. Elles sont réputées pour la qualité de leur gestion et de leurs pratiques de placement sécuritaire. » ³³

On dénombre actuellement 11 fondations communautaires au Québec.

- Fondation communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue
- Fondation communautaire Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les-Îles
- Fondation communautaire Eénou-Eeyou
- Fondation communautaire de Lanaudière
- Fondation communautaire de l'Estrie
- Fondation communautaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Fondation communautaire du Saint-Maurice
- Fondation Laurentides
- Fondation Québec Philanthrope
- Fondation du Grand Montréal
- Philanthropie Outaouais

[lexique-organismes-bienfaisance-dons.html](https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html)

30 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>

31 <https://ideos.hec.ca/wp-content/uploads/2021/03/Lexique-de-base-Etats-financiers.pdf>

32 <https://ideos.hec.ca/wp-content/uploads/2021/03/Lexique-de-base-Etats-financiers.pdf>

33 <https://www.fondationcommunautairedelestrie.com/questcequunefondationcommunautaire.sphp>

Fondation familiale

« Fondation créée par une famille ou transmise dans une famille ; ses principaux acteurs sont les membres d'une même famille. La majorité des fondations familiales sont privées ». ³⁴

Fondation opérationnelle

Une fondation est dite opérationnelle lorsqu'elle gère ses fonds en les allouant directement aux causes philanthropiques, sans accorder de dons ou de subventions à des organismes de bienfaisance. ³⁵

Fondation privée

- « est constituée en tant que société ou fiducie
- à des fins qui relèvent exclusivement de la bienfaisance
- mène ses propres activités de bienfaisance et/ou finance d'autres donataires reconnus (par ex. des organismes de bienfaisance enregistrés)
- 50 % de ses dirigeants ou plus peuvent être avec lien de dépendance entre eux
- reçoit habituellement la majorité de son financement d'un donateur ou d'un groupe de donateurs qui sont avec lien de dépendance
- ses revenus ne peuvent être utilisés pour le bénéfice personnel de ses membres, de ses actionnaires ou de ses dirigeants. » ³⁶

Fondation publique

- « est constituée en tant que société ou fiducie
- à des fins qui relèvent exclusivement de la bienfaisance
- donne habituellement plus de 50 % de ses revenus annuels à d'autres donataires reconnus (par ex. des organismes de bienfaisance enregistrés), mais peut mener elle-même ses propres activités de bienfaisance
- plus de 50 % de ses dirigeants doivent être sans lien de dépendance entre eux
- reçoit habituellement son financement de plusieurs donateurs sans lien de dépendance
- ses revenus ne peuvent être utilisés pour le bénéfice personnel de ses membres, de ses actionnaires ou de ses dirigeants » ³⁷

34 <https://unespritdefamille.org/faq/>

35 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>.

36 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>.

37 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>.

Fondation subventionnaire

Gère un patrimoine légué ou des capitaux découlant de campagnes de collecte annuelle de fonds et accorde principalement des dons à des organisations reconnues de bienfaisance.

Fonds dédié

« Ensemble autonome de comptes dont les intérêts perçus sont grevés d'une affectation ou ont trait à l'utilisation de ressources affectées. « Fonds créé sur mesure par un intermédiaire financier, dont les porteurs, en nombre limité, définissent avec le gestionnaire de fonds, de façon précise, un profil de risque du fonds, un objectif de gestion et l'espérance de rendement attendue ».³⁸

Fonds de dotation

« Outils de financement au service de la philanthropie, les fonds de dotation sont un investissement permanent des dons de bienfaisance dont les intérêts produits annuellement soutiendront les actions d'organisme(s) de bienfaisance reconnu(s) auprès de l'ARC et déterminé(s) par le créateur du fonds de dotation »³⁹.

Fonds de dotation autonome

« Les fonds de dotations sont dits autonomes puisque le capital est investi à perpétuité, tandis que les intérêts perçus servent à financer les actions sans que l'ajout de capital au fonds de dotation soit nécessaire ».⁴⁰

Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité)

« Loi adoptée par le Parlement en 2001 comme la partie 6 de la Loi antiterroriste. Elle prévoit un mécanisme de révocation de l'enregistrement de tout organisme de bienfaisance ou de refus d'enregistrement pour un demandeur lorsque des renseignements de sécurité sont utilisés pour établir que l'organisme ou le demandeur appuie le terrorisme. En vertu de la loi, deux ministres peuvent signer un certificat spécial lorsqu'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'un organisme de bienfaisance ou un demandeur appuie le terrorisme. Un tribunal examine ensuite la preuve. S'il confirme qu'il était raisonnable d'émettre le certificat, l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance est révoqué ou l'enregistrement du demandeur est refusé à la date de la décision du tribunal. »⁴¹

38 <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8350813/fonds-dedie>

39 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>

40 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>.

41 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>

Loi sur l'impôt sur le revenu (LIR)

« Un impôt sur le revenu doit être payé, ainsi qu'il est prévu par la présente loi, pour chaque année d'imposition, sur le revenu imposable de toute personne résidant au Canada à un moment donné au cours de l'année ». ⁴²

Œuvre de bienfaisance

- « est une société, une fiducie ou est établie par un acte constitutif
- à des fins qui relèvent exclusivement de la bienfaisance
- mène principalement ses propres activités de bienfaisance, mais peut également faire des dons en argent à d'autres donataires reconnus (par ex. des organismes de bienfaisance enregistrés)
- plus de 50 % de ses dirigeants doivent être sans lien de dépendance entre eux
- reçoit habituellement son financement de plusieurs donateurs sans lien de dépendance
- ses revenus ne peuvent être utilisés pour le bénéfice personnel de ses membres, de ses actionnaires ou de ses dirigeants ». ⁴³

Organisme de bienfaisance enregistré (OBE)

« Un organisme de bienfaisance enregistré est une œuvre de bienfaisance ou une fondation publique ou privée qui a obtenu son enregistrement auprès de l'Agence du revenu du Canada. Une fois l'enregistrement approuvé, l'organisme de bienfaisance reçoit un numéro d'enregistrement. Il est exonéré d'impôt sur ses revenus et il peut remettre des reçus pour les dons qu'il reçoit. Il doit être établi au Canada et y résider, être administré à des fins de bienfaisance et il doit consacrer ses ressources à des activités de bienfaisance. Cependant, si un organisme de bienfaisance enregistré se voit suspendre son enregistrement, il perd aussi le privilège de remettre des reçus pendant la durée de la suspension. Pour obtenir une liste des organismes de bienfaisance enregistrés, allez à [Liste des organismes de bienfaisance](#). » ⁴⁴

Organisme sans but lucratif (OSBL)

« Organisme qui peut prendre différentes formes (associations, clubs, sociétés), mais qui n'est pas un organisme de bienfaisance. L'OSBL est habituellement exonéré de l'impôt sur le revenu, mais à la différence de l'organisme de bienfaisance enregistré, il peut devoir payer de l'impôt sur ses revenus de propriété ou sur ses gains en capital. Les OSBL ne peuvent pas remettre de reçus officiels de dons aux fins de l'impôt sur le revenu, mais ils n'ont pas d'exigences liées à ses dépenses. Les OSBL doivent avoir comme unique mandat : d'assurer le bien-être social ou collectif, d'apporter des améliorations locales, de s'occuper des loisirs ou du divertissement, d'exercer toute autre activité non lucrative. » ⁴⁵

42 <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Lois/l-3.3/page-1.html>

43 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>

44 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>

45 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/>

Philanthropie

« L'origine étymologique vient du mot grec ancien φίλος / philos « ami » et du mot ἄνθρωπος / anthrôpos « humain ». La philanthropie s'oppose ainsi à la misanthropie. La définition « officielle » traditionnelle du mot philanthropie est « l'amour de l'humanité qui s'exerce à travers la bienfaisance et la charité en vue de l'amélioration du sort matériel et moral des hommes ».

Aujourd'hui, la philanthropie peut être définie plus prosaïquement comme un écosystème, qui regroupe l'ensemble des actions émanant d'acteurs privés mettant à disposition leur argent, leur temps, leur énergie, leurs idées, leur réseau pour contribuer à l'intérêt général, le plus souvent dans des domaines spécifiques, circonscrits et très divers. La seconde notion constitutive de la philanthropie est celle de désintéressement et plus précisément de gestion désintéressée.

Au sein de cet écosystème, il est utile de distinguer le dispositif qu'est le mécénat, et les véhicules juridiques que sont les associations et les fondations. Ils sont réunis dans la loi Aillagon et interagissent fréquemment mais leurs compositions, domaines et logiques d'actions diffèrent.

Lorsqu'on parle de la philanthropie, on évoque principalement les fondations et fonds de dotation. Il s'agit d'outils et de cadres juridiques à destination des philanthropes. La philanthropie peut aussi être comprise comme l'écosystème qui regroupe tous les acteurs privés qui s'engagent au service d'une cause ayant une finalité d'intérêt général : les associations, les donateurs, les bénévoles. »⁴⁶

Philanthrocapitalisme

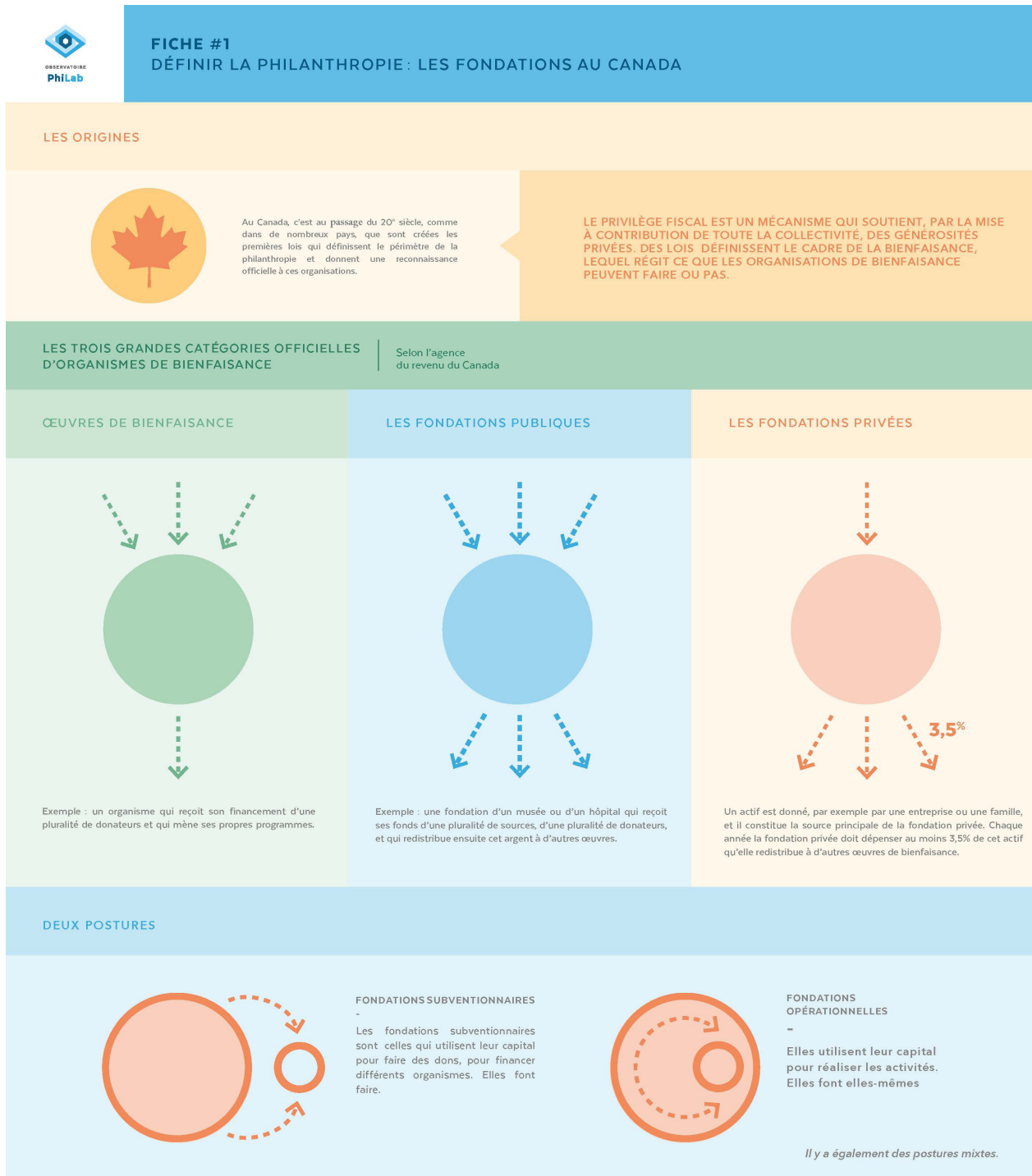
Le philanthrocapitalisme « suscite le plus souvent une lecture morale, que ce soit l'apologie de la générosité de l'homme d'affaires philanthrope éclairé ou l'intention cynique prêtée à toute démarche philanthropique, au titre de ruse de la raison des dominants. Cet éventail d'interprétations se retrouve dans l'importante couverture de presse sur ces nouvelles figures de proue de la philanthropie. Mais par-delà les divergences des grilles de lecture, du quotidien communiste L'Humanité au périodique montréalais des gens d'affaires Commerce, cette manière d'envisager l'emprise de la philanthropie et des fondations privées sur les questions sociales sous-tend un certain nombre de postulats, qui ne sont pas sans soulever bien des questions. La grille d'interprétation du « philanthrocapitalisme » met l'accent sur la nouveauté du phénomène et sur son rôle croissant. Aussi, elle tend à souligner le rôle du fondateur, ses motivations et les modalités de son engagement. De plus, la philanthropie semble s'y substituer au pouvoir politique. Enfin, les investissements philanthropiques semblent s'imposer sur le mode du raz-de-marée, faisant table rase des structures et logiques préexistantes. »⁴⁷

lexique-organismes-bienfaisance-dons.html.

46 Bergère, J.M. et S. George (2022). Quel rôle et quelle place pour la philanthropie dans une démocratie aujourd'hui ?, Terra Nova, p. 8. https://tnova.fr/site/assets/files/30676/terra-nova_rapport_quel-rol-e-et-quelle-place-pour-la-philanthropie-dans-une-democratie-aujourd'hui_120522.pdf?cflix

47 Lefèvre, S. et J. Charbonneau (2011). « Présentation : philanthropie et fondations privées : vers une nouvelle gouvernance du social ? », Lien social et Politiques, (65), 7–16. <https://doi.org/10.7202/1006023a>, p. 8.

Figure 15 : Fiche synthèse sur la philanthropie



Source : https://philab.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/12/Philab_fiche_Final.pdf

